



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU



+⓪V.∑+ E:II:V + E.E.⓪

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie de Développement Durable et de l'Environnement.

Thème

***Les Initiatives solidaires et le développement
territorial durable:
Cas des Villages d'Iguersafene et de Zouvga.***

Présenté par :

M^{elle} AKKOUCHE Karima.

M^{elle} HAMITOUCHE Razika.

Dirigé par :

M^{ME} BENAMARA Karima.

Soutenu devant le jury composé de :

M^r ACHIR Mohamed, Maitre assistant/A, UMMTO. Président.

M^{me} BENAMARA Karima, Maitre assistant/A, UMMTO. Rapporteur.

M^{me} ANNNANE Souhila, Maitre assistant/A, UMMTO. Examinatrice.

Promotion: 2015/2016



Remerciements

Nous adressons nos remerciements aux personnes qui nous ont aidés dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, nous remercions madame BENAMMARA enseignante à l'université Mouloud Mammeri, en tant que directrice de notre mémoire. Elle nous a beaucoup aidé dans notre travail de recherche à travers ses orientations et ses conseils.

Nous remercions également tous les membres de Comité de village du village Iguersafene et celui du village Zouvga, particulièrement monsieur MASSOUDINE Arezki et monsieur KASSOUS qui nous ont fourni la documentation nécessaire et pour avoir accepté à répondre à nos préoccupations de recherches

Nous remercions aussi les membres de l'association sociale ainsi que l'association culturelle du village Zouvga, pour leurs contributions à ce modeste travail.

Nous tenons également à remercier les membres de jury d'avoir accepté d'examiner et d'évaluer notre travail.





Dédicaces

*Je dédie ce travail à mes très chers parents,
qui m'ont soutenu et encouragés tout au long
de mes études.*

A mes chers frères et sœurs

A ma grand mère

A toutes personnes qui me sont chères.



RAZIKA



Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

**Mes très chers parents et à toute ma
famille.**

**Toutes les personnes qui m'ont aidée
durant la période de réalisation de ce
travail.**



Karima

Résumé

Notre conception du développement territorial durable s'appuie sur des initiatives solidaires qui répondent à la demande sociale.

Dans un contexte de décentralisation accrue, les nouveaux territoires organisés sont confrontés à la nécessité de trouver des solutions concrètes à des questions de vie quotidienne de plus en plus complexes.

Les acteurs territoriaux ne peuvent plus compter seulement sur les mécanismes classiques du marché pour se prémunir contre un déficit d'emploi et une précarité du citoyens. Les initiatives d'économie solidaires viennent comme solutions à ces préoccupations. Ces solutions peuvent s'articuler autour du concept de développement durable du territoire intégrant la dimension environnementale mais aussi sociale, lutte contre l'exclusion, solidarité et citoyenneté, participation des habitants, démocratie participative.

L'économie solidaire est une démarche pragmatique qui concerne l'ensemble des acteurs économiques. En partie intégrée dans l'économie de marché, elle propose d'autres méthodes pour entreprendre, pour savoir relever les défis de notre temps. Ces activités sont des points d'appui permettant la création d'une dynamique social, économique et environnemental pour arriver à un développement territorial durable

A l'échelle de ces nouveaux territoires, précisément les deux villages kabyles Igwersafene et Zouvga, l'économie solidaire propose des pistes d'actions et des solutions diversifiées ; elle prône une économie qui se veut plurielle et œuvre pour une certaine forme de développement durable.

Mots clés : Développement territorial- développement durable- développement territorial durable- initiatives solidaires

Summary

Our conception of sustainable territorial development is based on solidarity initiatives that respond to the social demand.

In the increased decentralization context, the newly organized territories are confronted to the necessity of finding the concrete solutions to increasingly complex issues of the everyday life.

Territorial actors can no longer rely on the already established mechanisms of the market to protect themselves from the deficit of employment and the precariousness of citizens. The Initiatives of the economic solidarity come as solutions to these issues. These solutions can be based on the concept of sustainable development of the territory, integrating environmental as well as social fighting against exclusion, solidarity and citizenship, participation of inhabitants and participatory democracy.

Solidarity economy is a pragmatic approach that is concerned with all the economic actors. Partly integrated in the market economy, it proposes other methods to undertake, in order to face the challenges of our epoch.

These activities are points of support allowing the creation of a social, economic and environmental dynamics to reach a sustainable territorial development

At the level of these new territories, Precisely the two villages Kabyles Iguersafene and Zouvga solidarity-based economy proposes courses of action and diversified solutions, and it advocates a pluralistic economy that works for a certain form of sustainable development.

Keywords:

Territorial development - sustainable development - sustainable territorial development - solidarity initiatives

Liste des Abréviations

DTD: Développement Territoriale Durable.

DD: Développement Durable.

DT: Développement Territoriale.

DL: Développement Local.

APC: Assemblée Populaire Communale.

APW: Assemblée Populaire de Wilaya.

SPL: Système Productif Local.

ESS: Économie Sociale et Solidaire.

IS : Initiative Solidaire.

OIT: Organisation International du Travail.

AMAP: Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

SCOP: Société Coopérative et Participative.

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

CAE: Coopérative d'Activités et d'Emploi.

PNUD: le Programme des Nations-Unies pour le Développement.

CEGES: Conseil des Entreprises Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale.

UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

OCDE: Organisation Coopérative de Développement Économique.

DESC: Droits Économiques, Sociaux et Culturels.

ISR: Investissements Socialement Responsables.

Sommaire

Liste des abréviations.

Introduction générale01

Chapitre I : Aspects conceptuels du développement territorial durable

Introduction06

Section I : Approche théorique de développement territoriale08

Section II : Le développement durable et la prise en compte du territoire.....16

Conclusion29

Chapitre II : Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

Introduction31

Section I : Repères théoriques de l'économie sociale et l'économie solidaire32

Section II : Les approches de l'économie solidaires38

Section III : L'initiative solidaire et le développement territorial durable.....45

Conclusion.....56

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des deux villages Iguersafene et Zouvga

Introduction 58

Section préliminaire: Présentation de l'enquête de terrain59

Section I : Résultats et discussions de l'enquête menée au village Iguersafene.....60

Section II : Résultats et discussions de l'enquête menée au village Zouvga.....74

Conclusion84

Conclusion générale..... 86

Bibliographie.

Annexes, Liste des tableaux ; Listes des figures.

Table des matières.

Introduction Générale

La notion de développement durable est au cœur des problématiques de développement des territoires aujourd'hui. En parallèle, la solidarité est affirmée comme un critère fondamental de tout processus de développement. Les coopérations solidaires se rejoignent autour de valeurs, d'objectifs et de démarche visant la mobilisation des acteurs de la solidarité. Ces derniers, inscrivent leurs actions dans une démarche de développement territorial durable.

En Algérie, pendant longtemps, l'Etat pilotait le processus de développement économique et social à travers les différents plans de développement. Il avait pris en charge toutes les questions liées à la dynamique socioéconomique, dont le but fondamental recherché, était l'amélioration des conditions de vie des individus.

Après plus d'un demi siècle d'efforts d'industrialisation, de modernisation et de développement basés sur une stratégie de croissance extensive, appuyée par une politique d'exploitation des ressources de plus en plus excessive, des signes de détérioration avancée de l'environnement ; des patrimoines et des crises d'autant que la pauvreté et l'exclusion n'ont pas manqué de se manifester et de s'aggraver au fil du temps, attestent de l'échec des politiques de développement appliquées jusqu'ici. Ceci a conduit à une remise en cause de ces politiques de développement en faveur d'autres qui doivent prendre en considération toutes les préoccupations des acteurs locaux. Il s'agit d'une nouvelle stratégie socioéconomique globale.

Aujourd'hui avec l'ouverture du pays vers l'économie de marché et les résultats des actions de l'Etat dans le domaine socio économique, ont fait impulser des mouvements associatifs par le bas, plus dynamiques autour des préoccupations sociales diverses : chômage, pauvreté, l'exclusion, problèmes environnementaux, etc. Donnons un rôle aux acteurs locaux en proposant comme solutions des projets ambitieux à fort impact social, économique et environnemental, engendrant des formes de développement territorial durable.

Le développement territorial durable est le groupement entre le développement territorial et le développement durable, il n'est autre qu'une construction d'acteurs visant une trajectoire intégrant les dynamiques économiques, sociale, et écologique.

Le développement territorial est un concept relativement récent, prenant des significations différentes selon les différents préalables théoriques (contexte, temps, espace), en cela il est certainement un concept scientifiquement ambigu¹.

Le développement territorial fait modèle à partir de la construction d'une entité productive essentiellement ancré dans cet espace géographique et reposant essentiellement sur une dynamique de ressources territoriales et une intégration des acteurs dans des projets de développement territoriaux durable.

Face à l'enjeu de construire une autre économie dans le territoire basée sur les principes d'équité, d'égalité, de solidarité et sur les formes d'organisation alternative nécessaires à un développement socioéconomique, l'économie sociales et solidaire vient comme réponse à un ou des préoccupations des territoires, elle s'inscrit dans une volonté de transformation sociale par la démocratisation de l'initiative économique et la valorisation de réseaux locaux. Ces initiatives solidaires vont à la rencontre des citoyens et les encouragent à contribuer de multiples façons à leur bien être. L'économie devient alors un projet de société basé sur des valeurs de solidarité, de partage et de réciprocité.

Actuellement, nous constatons que les pays, les régions, les communes, comme les territoires sont de plus en plus interdépendants et doivent faire face à de nombreux enjeux à titre d'exemples : crise économique, climatique, environnementale, équilibre social, etc. Dans ce contexte, nous considérons que les actions de coopération contribuent au développement territorial ainsi que, la réalisation d'équipements, les échanges de savoir-faire, les dynamiques engagées peuvent être des facteurs très favorables au développement territorial.

En kabyle il y a une diversité de cas qui donnent des exemples d'émergence et de réussite de ces initiatives, c'est-à-dire qui montrent que des réalisations sont possibles malgré les contraintes multiples. Ceci permet de voir légitimement en l'associationnisme sous toutes ses formes un soutien important pour concrétiser des projets d'économie sociale et solidaire en Kabylie.

L'intérêt de notre sujet est qu'aujourd'hui les initiatives solidaires encouragent le citoyen à y contribuer de multiples façons au développement de son territoire. C'est une

¹ Pecqueur, B., « Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire. Géographie, économie, société », 2001. p.229-245

démarche qui propose d'autres manières de vivre l'économie « Solidarité, autonomie, égalité, partage et réciprocité » sans pour autant resté dans l'approche par les statuts de l'économie sociale et solidaire. Le citoyen partage l'intérêt de l'activité ou des projets comme un bien commun dans un esprit de réciprocité.

La société kabyle semble avoir trouvé sa voie vers le développement, poussant des projets collectifs ambitieux à fort impact économique, social et environnemental engendrant un développement territorial durable à travers des initiatives d'économie solidaires. Dont nous pouvant citer le cas des deux villages: Zouvga et Iguersafene.

Problématique et hypothèses

Dans cet ordre d'idées et en application aux deux territoires sous-cités, nous nous sommes posé la question principale suivante :

Dans quelle mesure les initiatives solidaires entreprises aux villages Zouvga et Iguersafene contribuent-elles au développement durable de ces territoires?

De cette problématique découle d'autres questions subsidiaires a savoirs :

- ✓ Comment les initiatives solidaires des acteurs territoriaux des deux villages peuvent être un moteur pour une dynamique de développement territorial durable ?
- ✓ Quel est le rôle des acteurs territoriaux dans l'encouragement et la mise en œuvre des projets ?
- ✓ Quel est l'impact socioéconomiques des initiatives solidaires des deux villages sur leur développement territorial durable ?
- ✓ Comment maintenir les initiatives solidaires dans les deux villages Zouvga et Iguersafene ?

Pour cela nous avons formulés les hypothèses suivantes :

- **H1** : Les initiatives solidaires engendrent une dynamique socio économique sur un territoire, elles fixent comme objectifs la création de nouvelles activités solidaires généralement territorialisés qui visent le développement territorial durable.
- **H2** : Les initiatives solidaires sont une simple contribution des populations pour satisfaire leurs besoins primaires. Sans aller au-delà des réalisations dont l'impact est limité a la participation au dynamisme social du territoire.

Méthodologie et structure de travail

Pour apporter des réponses à ces questions ainsi que pour vérifier nos hypothèses, nous avons opté pour une méthodologie de recherche « hypothético-déductive » qui s'appuie sur deux aspects: théorique et pratique.

Pour la démarche théorique, notre travail s'est appuyé sur une recherche documentaire littéraire basée sur plusieurs sources telles que les ouvrages, les guides, les rapports, des articles et documentation via l'internet.

Pour la démarche empirique, notre recherche s'est appuyée sur une enquête menée dans deux villages de la Kabylie (Zouvga et Iguersafene). Nous sommes appuyés sur la réalisation d'entretien en préparant des guides d'entretiens adressés aux comités du village et aux associations (voir annexe 01 et 02). A travers cette enquête nous recenseront-les initiatives solidaires de ces villages qui ont contribué au développement de leur territoire.

Notre mémoire se structure en trois chapitres dont deux théoriques et un empirique. Dans les deux premiers chapitres, notre recherche est orientée à faire un état des lieux du cadres théorique relatif au développement territorial durable et la contribution des secteurs de l'économie sociale et solidaire dans le temps et dans l'espace à travers des initiatives des acteurs territoriaux au développement des territoires. Le dernier chapitre est consacré à la présentation des résultats de l'enquête menée aux niveaux des deux villages de Zouvga et d'Iguerssafene.

L'objectif de notre enquête est d'identifier et mesurer la contribution des initiatives solidaires des deux villages au développement territorial durable de leur territoire. Ceci nous permettra de voir comment ces initiatives engendrent une dynamique à la fois socioéconomique dans le territoire de façon à améliorer la situation du village, le niveau et la qualité de vie de la population, L'enquête nous aidera également dans l'identification du rôle des acteurs territoriaux dans la construction du territoire pour un développement territorial durable.

CHAPITRE I

Aspects conceptuels du développement territorial

Introduction

Le développement durable puise ses racines dans les années soixante-dix avec le constat de la limite d'un mode de croissance, épuisant les ressources naturelles et reléguant une grande partie de l'humanité dans la pauvreté.

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992, est un passage important qui a inscrit le développement durable dans les orientations politiques nationales et internationales. Mais c'est bien à l'échelle des territoires que se dessine depuis quelques années un renouvellement de l'action, inscrivant concrètement le développement durable dans leurs réalités sociales et économiques.

Le territoire, aujourd'hui, est le lieu de mise en place des démarches intégrées, basées sur l'équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux. C'est de là que le développement durable doit encourager la construction des stratégies de développement territoriales.

Dans la même dynamique, le concept de développement territorial s'est imposé en lieu et place de celui de l'aménagement du territoire et du développement local. Il a fait modèle à partir de la prise en compte de la construction d'une entité productive essentiellement ancrée dans un espace géographique donnée et reposant essentiellement sur la dynamique de spécification de ressources territoriale appartenant à cette espace et durable.

Le développement territorial a comme but de rendre les territoires attractifs et compétitifs afin d'accroître leurs chances dans la compétition internationale. Il se situe donc au croisement du développement local et régional, du développement durable, de l'aménagement et de la gestion territoriale¹.

A travers ce chapitre, nous procédons d'abord un essai de définition du développement territorial à travers ces finalités et ces spécificités, puis une analyse de ces composantes à savoir les acteurs et les ressources. En terminera par la prise en compte de développement durable dans le territoire, on parlera effectivement sur les préoccupations majeurs de développement durable, et on fera un lien entre les deux notions le développement durable et le territoire.

¹ GUY B., GUY C., SCHOUMAKER B., « le développement territorial en Europe, concept, enjeux et débat », éd.PUR, 2011, p.18.

Section I : Approche théorique de développement territoriale

Dans cette première section, on va présenter le développement territorial, son évolution, qui a passé par le développement local, ainsi en va faire une comparaison entre les deux concepts, en terminera par étudié le territoire, les ressources territoriales et les acteurs territoriaux.

Le développement des territoires a connu trois processus du développement successifs dans le temps : le développement industriel, le développement local, le développement territorial. Chacune de ces phases a pris différentes formes et intensités (Koop *et al.* 2010).

Les premiers travaux de recherche sur le territoire sont menés conjointement en Italie sur les districts, en France sur les systèmes productifs localisés et sur les milieux innovateurs (GREMI), et aux Etats-Unis par l'école californienne de géographie économique sur les métropoles. Le territoire s'impose ainsi, à la fois, comme un concept économique, avec une organisation de plus en plus territorialisée des processus productifs, épistémologique avec l'accroissement des travaux et des conceptualisations théoriques sous jacentes à ce nouveau paradigme (Khan, 2007) et comme un cadre pertinent pour la mise en place des politiques de développement durable².

Le développement territorial renvoie des multiples acceptations du développement et relève de diverses définitions possibles du territoire³. Pour Pecqueur (1994), le concept est beaucoup plus approfondie que le concept de développement local, que le développement régional, ainsi que de l'aménagement du territoire. Pour l'auteur il semble préférable aujourd'hui de parler de développement territorial au lieu du développement local puisque le développement ne doit pas être ramené à la petite dimension.

Pour comprendre le développement territorial, il est important de voir le concept de développement local ainsi que faire une comparaison entre les deux concepts.

² Hadjou L., « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », 2009, p. 3. Disponible sur, <http://developpement.durable.revues.org/8208>. Consulté le 07/10/2016.

³ KARKARINE F « Apport de l'artisanat au développement territorial durable : cas de la poterie de Maâtka », Mémoire de Master, FSESG/UMMTO, 2014/2015, p.6.

1) Définition et objectifs du développement local⁴

1.1. Définition

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale.

Selon Pecqueur, le développement local, est « *l'expression d'une solidarité d'individus désireux de mettre en valeur leurs ressources humaines, physiques et financières, ces actions ont pour effet de permettre aux populations de satisfaire leurs propres besoins tout en exerçant un certain contrôle sur leurs avenir* »⁵.

Pour GREFFE X (1984), le développement local est un processus de diversifications et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'exercice d'un projet de développements intégrant ces composantes économiques, sociales, culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active.

1.2. Les objectifs

a) La dimension économique de développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable, à travers la création d'un ensemble d'activités de production et de vente de bien et services.

b) La dimension sociale et politique de développement local vise également à améliorer le milieu de vie des personnes pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leurs offre plusieurs occasions sociales et culturelles, elle vise aussi à la revitalisation économique et social en intervenant au niveau de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et des services sociaux. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidente.

4 Collectif, « le développement local », éd Sommet de Montréal, 2002, p.1. Disponible sur : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement_local.pdf
f. Consulté le 17/09/2016

5 Pecqueur B., « le développement local », SYROS, 2eme éd, 1989

c) Il cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse).⁶

d) La dimension locale du développement local touche la mise en valeur des ressources locales d'un territoire donné, dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite où s'engagent les principales composantes d'une communauté.

e) La dimension communautaire où la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention.

1.3. Les critères de développement local

Une démarche de développement local dépend de trois volets: l'existence d'une communauté locale, le partenariat et un climat propice à l'action.

❖ L'existence d'une communauté locale

La participation et l'implication active de la population tel que les femmes, les jeunes, les communautés culturelles, les personnes avec un handicap, les aînés, etc, sont essentielles à toute initiative de développement local.

❖ Le partenariat

L'établissement de partenariat et la création de réseaux d'échange doivent exister dans le cadre du développement local et se concrétise souvent par une ouverture d'esprit, une participation des représentants des secteurs privé, public et communautaire.

❖ L'environnement : un climat propice à l'action

L'établissement d'un environnement et d'un climat propice à la collaboration et à l'action communautaire et civique c'est aussi une condition nécessaire au succès des politiques de développement local.

Mais parfois les systèmes de valeurs, les héritages culturels et les différences de formation, paralyse l'existence d'un tel environnement. Dans ce cas les personnes qui possèdent un savoir être et un savoir-faire particuliers, doivent mettre en commun leurs énergies afin de provoquer l'émergence d'un tel climat et facilite le rassemblement autour de

⁶ Collectif, « Le développement local », sommet de MONTEREAL, op. Cité, p .3.

projets intersectoriels mobilisateurs, à travers un processus de réflexion autour des projets concrets, et un processus d'organisation pour la réalisation de ces projets.⁷

2) Du développement local au développement territorial : finalités et spécificités

Le concept de développement territorial, qui s'est imposé depuis les années 1990, est difficile à cerner. Il recouvre en effet des réalités diverses à la rencontre du développement local ou régional, du développement durable, de l'aménagement du territoire ou encore de la gestion territoriale.⁸

2.1. Définition de développement territorial

Il peut être défini comme tout processus de mobilisation des acteurs qui abouti à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures sur la base d'une identification collective à une culture, à un territoire.⁹

Cette définition comporte donc trois affirmations :

- La première affirmation, c'est que le développement territorial reste une construction d'acteurs.
- La deuxième affirmation, c'est que le développement implique une stratégie d'adaptation vis -a- vis de la globalisation. Elle permet aux acteurs du territoire de réorganiser l'économie locale face à la montée de la concurrence à l'échelle mondiale
- La troisième affirmation, renvoie à la territorialisation du développement qui repose sur le principe de spécificité du territoire qui lui permet de se distinguer par rapport à d'autres territoires.

Pour A RALLET, le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné mais construit, il est construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières. Le contenu définit le contenant : les frontières du territoire sont les bornes (mouvantes) de réseaux socioéconomiques ; là où s'éteint le réseau se termine le territoire. L'initiative ne vient pas tant d'une instance planificatrice que d'une mobilisation des forces internes¹⁰.

⁷ Développement local, op. Cite, p.13.

⁸ Guy. B, GUY. C, B .M SCHOUMAKER., op cité, p.13.

⁹ PECQUEUR. B, « le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud », 2005, p.4. Disponible sur, <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi :010035257>.

¹⁰ Alain RALLET, Commentaires du texte d'Oliver CREVOISIER dans MOLLARD, Amédée et Ali (2007) Territoires et enjeux du développement régional, Versailles, Éditions Quae, p. 80.

Pour SAVEY(1994), le développement territorial fait appel à la notion de territorialité définie par Marie-Claude Maurel comme étant une « *relation polymorphe qui se tisse entre un groupe social et son environnement dans l'activité de production et de consommation* » et qui implique une appropriation et un marquage de l'espace. Alors que l'espace est sans limite, le territoire lui est délimité. Le développement territorial implique par ailleurs, la mobilisation des ressources de toute nature dans une démarche de valorisation par les acteurs.¹¹

2.2. Importance et place du territoire dans le développement territorial

Les nouvelles théories du développement territorial mettent en valeur le rôle actif du territoire. Ce terme est souvent approprié à la géographie, selon Roger Brunet et Hervé Théry (2009), le territoire est un espace approprié par un groupe social (voire un individu) avec un sentiment d'appartenance ou conscience de son appropriation, c'est souvent aussi un espace aménagé par ce groupe ainsi qu'un espace d'identité¹².

Un territoire n'est pas qu'une réalité morphologique, c'est encore un système organisé par des acteurs. D'où l'intérêt de la facette organisationnelle qui cherche à identifier les acteurs, à chercher leurs rôles spécifiques ainsi que les échanges d'informations et le processus décisionnel, qui permettent de comprendre comment fonctionne le territoire. En outre tout territoire est un système qui évolue sans cesse, ce qui conduit à s'intéresser aux dynamiques territoriales.¹³

Le territoire¹⁴ est le lieu où s'articule les dimensions économiques, sociales et environnementales de manière inséparable et où se manifestent les conséquences sociales et environnementales des logiques économiques à l'œuvre. De ce fait, mais aussi parce qu'il est le lieu du vivre ensemble où les multiples acteurs publics, privés, et associatifs interagissent au quotidien.

Pour Pecqueur (2000), le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif.

¹¹ Thèse de LABIADH INES, « le développement territorial et la valorisation des ressources spécifiques dans les zones difficiles : acteurs et gouvernance.cas de la région nord ouest de la Tunisie », sous direction de Pecqueur B., Université Pierre Mondés, France.

¹² Guy B., GUY C., M SCHOUMAKER B., op cité p.17.

¹³ Ibid, Guy B., op cité, p.18.

¹⁴ BOUZOUBAA L., « Gouvernance et stratégies territoriales : le rôle des acteurs dans la gestion de leur territoire », Thèse de Doctorat, université PAUL VERLAINE-METZ, 2009, p.12.

2.2.1 Les dimensions de territoire

Le développement territorial s'appuie sur une double dimension du territoire, à savoir : le territoire « donné » issu de l'histoire administrative des pays, en opposition au territoire « construit »:

✓ Le territoire donné

C'est la portion d'espace (le plus souvent d'un découpage infranational) constituée qui est l'objet de l'observation. Dans ce cas, on postule le territoire comme préexistant et on analyse ce qui s'y déroule. C'est en quelque sorte le territoire à priori, pour lequel on ne cherche pas à analyser la genèse et les conditions d'élaboration, mais qui constitue un support. Il s'agit généralement d'un territoire institutionnel : région, département, commune, province, etc.

✓ Le territoire construit

Dans cette perspective, le territoire est le résultat d'un processus de construction par les acteurs. Le territoire n'est pas postulé, il est constaté à posteriori. Cela veut dire que le territoire construit n'existe pas partout et que l'on peut donc se trouver en présence d'espaces dominés par les lois exogènes de la localisation et qui ne sont pas des territoires.

2.3. Comparaison entre développement local et développement territorial

Le développement local devient un développement territorial avec une stratégie qui se focalise sur l'exploitation de l'ensemble des potentiels d'un territoire donné et un territoire construit par les dynamiques des acteurs dépassant sa forme issue de l'histoire et des découpages administratifs. Il semble préférable de parler aujourd'hui de développement territorial puisque ce développement ne doit pas être ramené à la seule petite dimension¹⁵.

Le tableau suivant nous présente le passage du développement local au développement territorial.

¹⁵ PEQUEUR B., « Le développement territorial1 une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », 2005, p.290.

Tableau N°1 : Du développement local au développement territorial

<i>Développement local</i>	<i>Développement territorial</i>
Renforcement des circuits locaux	Intégration dans des marchés à divers échelles
Identité et échanges mono scalaires	Identité et échanges multi scalaires
Mobilisation des ressources locales	Compétitivité (locale, nationale, mondiale) par la génération de ressources spécifiques
Rôle déterminant de l'Etat dans le dispositif de la contractualisation	Intégration de nouveaux acteurs dans la gouvernance

Source : LANDEL P-A., KOOP K., « le développement local : mécanisme, stratégie et gouvernance », 2011.p.6.

2.4. Les spécificités de développement territoriales

L'objectif majeur du développement territorial est de rendre les territoires attractifs et compétitifs, par la valorisation des ressources territoriales, grâce au rôle majeur des acteurs de ces territoires. La notion de la ressource territoriale et la coordination des acteurs sont deux spécificités très importantes pour un DT.

a- Les ressources territoriales

La conception de la ressource en économie des territoires s'est complètement renouvelée à partir des années 1990, sous l'impulsion de l'économie territoriale.

Selon Corrado (2004), la ressource est définie comme étant « *la découverte et l'actualisation d'une valeur latente du territoire par une partie d'une société humaine qui la reconnaît et l'interprète comme telle, à l'intérieur d'un projet de développement local* ». ¹⁶

On peut considérer comme « ressource » tout objet matériel (un produit) ou immatériel (un savoir faire, un patrimoine culturel, etc.) dont la valeur est connue localement, et qui peut faire l'objet d'une valorisation individuelle ou collective.

Gumuchian et Pecqueur définissent la ressource territoriale comme suit : « *la ressource territoriale c'est une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce dans*

¹⁶ http://univ-lyon2.fr/documents/getpert.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=229411.article

une optique de développement »¹⁷ ; la ressource renvoie à une intentionnalité des acteurs concernant en même temps qu'au substrat idéologique du territoire, la ressource peut être construite sur des composantes matérielles (faune, flore, patrimoine,...) et des valeurs communes comme l'authenticité, l'histoire, etc.

Selon ces deux auteurs, quatre caractéristiques sont attribuées à la ressource :

- La position : où se trouve-t-elle sur le territoire ? Endogène ou exogène ?
- La constructibilité : comment la ressource naît (stratégie d'acteur) et comment s'intègre-t-elle dans un processus de mise en valeur ?
- La complexité systémique : comment elle se combine avec d'autres ressources sur le territoire ?
- Le sens de la temporalité : quelle est sa nature matérielle ou idéale ? et son cycle de vie (sa durabilité) ?

Les ressources territoriales sont composées dans un premier temps en deux catégories : tangibles (matérielles) et intangible (immatérielles) et ces dernières sont composées des ressources génériques et spécifiques.

- **Les ressources tangibles (matérielles) :** c'est l'ensemble des ressources agro-géo-climatique qui délimite les zones de production ou bien des exploitations (POLAGE Marion, 2003) telle que les caractéristiques agricoles, géologiques, climatiques, les ressources en eaux, etc.
- **Les ressources intangibles (immatérielles) :** parmi ces ressources intangibles Nelson et Winter (1982) distingue le savoir faire individuel et les routines organisationnelles qui est le produit des interactions entre savoir faire individuel s'ajoutant la culture, les coutumes et les traditions, etc.

Ces ressources peuvent être génériques ou spécifiques :

- ✓ **Les ressources génériques,** se définissent par le fait que leur valeur est une valeur d'échange et le lieu de cet échange est le marché. Le prix est le critère d'appréciation de la valeur d'échange, laquelle est déterminée par une offre et une demande à caractère quantitatif.

¹⁷ Gumuchian H., PECQUEUR B., « La ressource territoriale », éd Economica, 2007

- ✓ **Les ressources spécifiques**, quant à elles, n'existent d'abord qu'à l'état virtuel et ne peuvent en aucun cas être transférées. Elles naissent de processus interactifs et sont alors engendrées dans leurs configurations.

Selon Colletis et Pecqueur, les ressources spécifiques constituent l'élément de base pour la réussite d'un processus de développement territorial.¹⁸

Les ressources territoriales se distinguent d'un territoire à un autre, elles renvoient à une intentionnalité des acteurs locaux qui s'engagent dans un processus de révélation et d'actualisation de ces ressources dans un projet de développement local ou territorial.

b- Les acteurs territoriaux

L'approche territoriale intègre des acteurs de dimensions multiples de façon systémique, participative, partenariale et réticulaire. Ces acteurs ont des caractéristiques communes à travers leurs diversifications et leurs importances dans le territoire

L'ensemble de ces acteurs participent chacun de sa manière à la mise en place d'une politique de économie local. Il se trouve soit placé ou intégré au sein d'une partition d'ensemble qui se compose autour de projet de développement territorial. En d'autres termes, se sont des acteurs clés qui jouent un rôle moteur sur le territoire.

Les acteurs territoriaux sont classés comme suit :¹⁹

- **Le domaine économique:** avec les entreprises, puis les chambres consulaires. Les atouts des entreprises sont l'alliance dans la concurrence, les services, la demande de la sous-traitance
- **Les services centraux puis les services déconcentrés** de l'Etat avec les ministères, l'aménagement du territoire, les secrétaires et directeurs généraux de leurs services.
- **Les personnes qualifiées:** experts, universitaires et chercheurs. Leurs atouts sont l'information, les connaissances et la communication.
- **Les associations:** comme les clubs et/ou réseaux professionnels. Leurs missions est la gestion et l'accompagnement à l'insertion.

¹⁸ Proposition pour atelier doctoral MED 5, de LABIADH Ines, « le développement territorial et la valorisation des ressources spécifique dans les zones difficiles: acteurs et gouvernance.cas de la région nord ouest de la Tunisie », sous direction de B. Pecqueur, Université Pierre Mondés, France.

¹⁹ KARIKARINE F., op cité, p.18.

- **Les structures territoriales:** on peut citer : les élus, les mairies, les conseils généraux et régionaux, les comités régionaux et les agences de développement, on comme source de dynamisme qui se substituent au modèle centralisateur, car il est le plus apte à répondre aux effets d'une crise économique et sociale. Ces structures ont la maîtrise du foncier et des finances.

Le développement territorial est donc une construction d'acteurs, et une mobilisation de ressources pour faire face aux préoccupations économiques, sociales et environnementales dans l'objectif est l'équité sociale, l'efficacité économique et l'équilibre écologique. Ces objectifs sont les enjeux du développement durable que nous essayerons d'étayer ci-dessous, approché également dans sa dimension territoriale.

Section II : Développement durable et la prise en compte du territoire

La situation actuelle interpelle pour l'avenir des générations futures. Au niveau global, les ressources s'épuisent, les climats se modifient, la pollution s'aggrave, les inégalités sociales se creusent. Au niveau local, de nombreux problèmes (chômage, violence, déchets, santé, éducation, etc.), doivent aussi être résolus pour construire un avenir meilleur. Le développement durable exprime la volonté de résoudre ces difficultés. Son objectif est de maintenir pour les générations futures une certaine qualité de l'environnement et des conditions d'existence favorables à la survie de l'espèce humaine.

Cette section sera consacrée au contenu et à la longue marche du développement durable depuis trois décennies, dont on présentera l'historique, le concept et les principes de développement durable. Ensuite on exposera les acteurs du développement durable dans un territoire.

II.1. Le développement durable : concept et historique

Dans ce premier point, on va voir le concept du DD à travers sa définition, son historique et ces différents principes.

II.1.1. Historique du développement durable :

Le concept de développement durable est apparu, au sein de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) au début des années 80, né d'une réflexion engagée par les différentes institutions internationales (ONU, OCDE, BM,...) sur les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui ont marqués le monde à la fin

des années 1950 et le début des années 1960, mais ce n'est qu'à la fin des années 1980 notamment avec le rapport du Brundtland 1987, « Notre avenir à tous » et le sommet de la Terre de Rio 1992 que la notion de développement durable vient d'être éclaircie en mettant en lien les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

II.1.2. Définition et piliers du développement durable

Le développement durable est un mode de développement dont la définition et les piliers peuvent être définis de la manière suivante :

a. Définition du développement durable

La notion du développement durable telle qu'elle est définie par le rapport Brundtland en 1987 est un : « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». ²⁰

Dans sa définition originelle (Rapport Brundtland) ; la durabilité du développement ne semble trouver sa légitimité que dans la relation intergénérationnelle de satisfaction des besoins. Pourtant, une étude plus approfondie de cette définition permet d'entrevoir les constituants de la durabilité. En peut voir à travers cette définition des composantes telles que:

- **La "satisfaction des besoins"** : peut être envisagée de manière élargie. En plus de consommation de biens et services, elle comprend aussi l'ensemble des "biens premiers" et droits auxquels aspirent les personnes, qu'il s'agisse de la participation aux décisions de politiques, des liens sociaux, etc. Elle permet d'atteindre un certain niveau de bien-être.
- **La "capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins"** pose le problème de la transmission, d'une génération à l'autre, des ressources disponibles : les ressources naturelles, les infrastructures, les capitaux de toutes sortes, et, plus généralement, les capacités humaines et sociales. Si les ressources naturelles sont épuisées ou polluées, l'appareil de production abîmé, le système sanitaire et éducatif

²⁰Définition du Rapport Brundtland; ONU 1987 disponible sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

mis à mal, le tissu social déchiré, etc., ce qui rend difficile de répondre aux besoins futurs d'une manière équivalente à aujourd'hui.

- **L'équité** : intra et inter générations. En effet, l'attitude des générations actuelles en matière de consommation et d'accumulation, comme de production, conditionne le bien-être des générations à venir ; ce qui nous laisse réfléchir sur la question du partage entre générations. Il demeure difficile de prévoir avec précision les besoins, tant matériels qu'immatériels, des générations à venir. Ce principe reste insuffisant pour déduire le niveau et la qualité des ressources et capacités qu'il conviendrait de préserver et de transmettre. Il permet néanmoins l'établissement de normes utiles pour guider, en termes de justice et de partage, les politiques publiques.

b. Les piliers du développement durable²¹

Le développement durable est un concept global qui repose sur trois piliers :

- **Un pilier économique**, il cherche à favoriser la croissance économique ;
- **Un pilier social**, son but est d'assurer une répartition équitable des richesses et du bien être et de renforcer de la sorte les solidarités entre les territoires ;
- **Un pilier environnemental**, l'objectif est de protéger l'environnement en réduisant les pollutions, en préservant la qualité de l'eau ou de l'air, en maintenant la biodiversité, etc.

A ces trois piliers, on ajoute un quatrième, *la gouvernance*, partant de l'idée qu'il n'y a pas de développement possible sans une gestion plus transparente et plus collective de la chose publique

Figure 1 : La représentation classique de développement durable approche « latine »



Source : VAN DUYSSEN E-C et JUMEL S., « Le développement durable »; éd. l'HARMATTAN, 2008, p.18.

²¹ GUY B., GUY C. et SCHOUMAKER B- M., op cité, p.61.

II.2. Préoccupations et enjeux du développement durable

A. Préoccupations du DD : les préoccupations économiques, sociales, et environnemental de DD peuvent se résumer ainsi:

II.2.1. La préoccupation sociale

Le social n'est abordé qu'à travers la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale.

La pauvreté constitue les préoccupations majeures du développement durable au cours de ce XXI^{ème} siècle, sur notre planète, une personne sur cinq vis dans la misère. La pauvreté reste un problème mondial aux proportions énormes. Parmi 6 milliards d'individus peuplant notre Terre, 2,8 milliards doivent vivre avec moins de 2\$ par jour, et 1,2 milliard avec moins de 1\$. Pour relever ce défi, les gouvernements du monde entier se sont engagés, à atteindre les Objectifs de développement du millénaire dont l'un des buts principaux est de réduire de moitié le taux d'extrême pauvreté pour l'année 2015²².

Selon le Rapport du Conseil économique et social Algérien souligne que « *l'ampleur de la pauvreté a atteint un niveau tel que toute politique de croissance doit être pensée en fonction de l'objectif de résorption de ce phénomène. Il s'agit en effet, non seulement d'assurer un minimum de solidarité, mais aussi de donner l'opportunité aux personnes concernées de s'insérer dans le processus de création de revenus et de richesses* »²³.

Parmi les principaux facteurs qui augmentent le risque de pauvreté, on peut citer :

- Le chômage ou l'occupation d'un emploi de faible qualité (par exemple un emploi mal rémunéré ou précaire);
- Des faibles niveaux d'éducation et de compétences puisqu'ils limitent l'accès des personnes aux emplois;
- la taille et le type de famille (les familles nombreuses et les familles monoparentales);
- Le genre, les femmes sont généralement davantage menacées par la pauvreté que les hommes ;
- L' handicap et de la mauvaise santé.²⁴

²² PNUD, « lier la réduction de la pauvreté à la gestion de l'environnement : défis et opportunités politiques », juillet, 2002, p.1.

²³ Conseil Economique et Social, « *Rapport sur la conjoncture économique et sociale, du premier semestre 2000* », Bulletin Officiel n° 10, 2000, p. 73.

²⁴PNUD« Lier la réduction de la pauvreté à la gestion de l'environnement : défis et opportunités politiques», Juillet 2002, p.01.

Ajoutant à cela la préoccupation du développement social se construit de manière très ciblée autour d'un groupe issu d'une population identifiée par des besoins et par une demande, autour d'une communauté d'action ou de voisinage. Spatialement circonscrite, il fait référence à la mise en place ou au renforcement, au sein des communautés à l'échelle des collectivités, des conditions qui permettent :

- D'une part a une société de progresser socialement, culturellement et économiquement ;
- D'autre part, a tous les membres de cette société de participer au progrès et de profiter de ses fruits le plus équitablement possible.

Selon BERNIER, « *Le développement social est un processus permettant l'amélioration des conditions de vie collectives et individuelles* »²⁵.

L'objectif est d'arriver à un développement social qui :

- vise à améliorer le bien être de chaque personne dans la société pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel ;
- Il offre une participation à la vie des communautés, une amélioration de qualité de vie de tous, un mieux être individuel et collectif et une réduction des inégalités sociales ;
- Promouvoir le développement de l'emploi à partir de tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social.

II.2.2. La préoccupation environnementale

Depuis la révolution industrielle à nos jours, les activités humaines ont profondément dégradés l'environnement écologique qui entoure l'être humain : prélèvement intensif des ressources naturelles (les énergies fossiles par Exemple) sans toutefois se soucier de leur capacité de renouvellement, pollution, déforestation, disparition de certaines espèces animales et végétales, émission de gaz à effet de serre, réchauffement climatique, etc. Toutes ces menaces mettent en danger la biodiversité de l'environnement naturel et la survie de l'homme, des animaux et des végétaux. « *La dégradation de l'environnement, notamment la pollution de l'eau, de la terre et de l'air, la perte irréversible de biodiversité, la détérioration et l'épuisement des ressources naturelles, comme l'eau, les terres agricoles fertiles et le poisson, est l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur le développement économique et*

²⁵ Bernier, Conseil de la santé et du bien-être (CSBE), 1999.p.16.

le développement durable au sens large. Les conséquences pour l'environnement et la santé sont souvent déjà supérieures aux gains tirés de l'activité économique à l'origine des dommages²⁶ ».

Cette dégradation coûte déjà très cher aux générations actuelles. Les estimations de l'impact des affections provoquées par diverses formes de dégradation de l'environnement varient de 5 % du total dans les pays de l'OCDE à revenu élevé, à 15 % dans les pays à faible revenu, voire 22 % dans les régions qui ne font pas partie de l'OCDE (OCDE, 2001).

Aujourd'hui les dangers de l'environnement pour la santé humaine résultent de la contamination de l'eau, de l'air et de l'alimentation par les activités industrielles et agricoles. Cette contamination provoque, entre autres, des maladies respiratoires et cardio-vasculaires et des cancers. Selon l'OCDE(2001), près de la moitié des affections respiratoires chroniques dans le monde sont liées à la pollution atmosphérique, et la mauvaise qualité de l'air accentue l'asthme, dont l'incidence a augmenté chez les enfants. D'après les estimations, les dépenses de santé imputables à la dégradation de l'environnement (en PPA) représenteraient, dans les pays de l'OCDE, entre 36 et 113 milliards de dollars (de 1.6 à 5.1 % des dépenses totales de santé), voire beaucoup plus, si l'on considère l'altération de la qualité de vie des malades (OCDE, 2001)²⁷.

Par conséquent, Si nous voulons préserver le bien-être des générations futures, il faut absolument maintenir la protection de l'environnement, ceci demande l'implication de tout un chacun, la bonne volonté et les efforts de la société civile et des pouvoirs publics à travers des actions de sensibilisation et de mobilisation à la protection et à la préservation de l'environnement naturel : éducation environnementale, emplois verts, promotion des énergies renouvelables, etc.

II.2.3. La préoccupation économique

En politique économique, la notion de « développement » est habituellement assimilée à la croissance du revenu réel, ou de la consommation par habitant. De son côté, la notion de développement durable implique qu'on se soucie de la *qualité* de la croissance économique autant que de son *niveau*, et du surplus de bien-être qui *accompagne*, pour chaque individu.

²⁶ PNUD, op cité, p .148.

²⁷ Rapport annuel de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2001.

La durabilité *économique* renvoie aux impératifs d'une croissance économique soutenue et durable, à savoir préserver la stabilité financière, veiller à ce que l'inflation reste modérée et entretenir les capacités d'investissement et d'innovation.

La durabilité économique s'appuie sur des principes macroéconomiques d'équilibre (équilibre budgétaire, équilibre de la balance des paiements, maîtrise de l'inflation, etc.) ainsi que sur des règles d'investissement (allocations budgétaires et taux d'investissement sectoriels, niveau de productivité, ratio consommation-épargne, etc.) qui visent essentiellement à optimiser la croissance et à ne pas engendrer des charges d'endettement excessives qui seraient répercutées sur les générations futures.

B. Enjeux du développement durable²⁸

L'environnement, l'économie et le social ; ces trois éléments sont considérés comme enjeux du développement durable.

B.1. Dimension sociale

L'objectif principal de développement durable est de satisfaire les besoins sociaux tel que :

- **La santé et qualité de vie** : la protection de la santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
- **Équité et solidarité sociale** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.
- **Accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
- **Protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son

²⁸ BAUDELLE G., GUY C et BERNARDETT M- S., « le développement territorial en Europe concepts, enjeux et débats », éd PUR, presse universitaire, Rennes, 2011.

identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

B.2. Dimension environnementale

Le concept du développement durable est né de la prise de conscience qu'il fallait préserver l'environnement global.

- **Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
- **Préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
- **Respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.
- **Pollueur- payeur** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

B.3. La dimension économique : l'enjeu est de d'arriver à :

- **Efficacité économique**: l'économie doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
- **Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.
- **Internalisation des coûts**: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

B.4. La dimension gouvernance

La question de la gouvernance recouvre les modes d'organisation territoriale autour de projets, il traduit par :

- **Participation et Engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
- **Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
- **Partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

II.3. Objectif de développement durable²⁹

Tendre vers un développement durable, c'est reconnaître que le développement est pluridimensionnel et s'efforcer de mettre en synergie ses différentes composantes : le social, l'économique et l'environnemental.

II.3.1. Le progrès social

La finalité est le développement humain : réduction de la pauvreté et des inégalités, partage équitable des revenus et des services, égalité entre hommes et femmes, accès de tous aux droits, à l'éducation, à la santé, sécurité et inclusion sociales.

II.3.2. L'équilibre écologique

L'objectif de développement humain doit être « soutenable » par la biosphère : préservation des ressources naturelles, des écosystèmes locaux et globaux, lutte contre le dérèglement climatique, réduction de l'empreinte écologique.

²⁹ <http://www.adequations.org/spip.php?article568>, consulté le 08/10/16.

II.3.3. La diversité culturelle

La culture, dans sa diversité, est une richesse : préservation des libertés et des droits culturels, des identités, des savoirs, des langues, respect de modes et de rythmes de développement diversifiés.

II.3.4. L'efficacité économique

L'économie est un instrument au service du développement humain : modes de production, de consommation et de commercialisation viables, intégration des coûts environnementaux et sociaux, création de richesses répondant aux besoins.

II.3.5. La démocratie est en même temps un objectif et un moyen du DD

- Accès de tous et toutes à l'ensemble des droits humains : droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ; droits environnementaux.
- Mise en œuvre de la participation de tous les acteurs et actrices à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.

II.4. Les principes de développement durable³⁰

Le développement durable se propose de mettre en cohérence les aspects sociaux, environnementaux, économiques et culturels du développement, avec comme principe transversal la démocratie et la participation des acteurs.

Le concept de développement durable correspond à une histoire et à une ambition caractérisée par un ensemble de principes exprimés lors des différentes conférences internationales. Parmi les plus importants:

- **La responsabilité**, elle s'exerce aux niveaux individuel et collectif. Au niveau international "étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable".
- **Participation et engagement**, le développement durable repose sur l'engagement de tous. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.

³⁰ LAZZERI Y., « Le développement durable, du concept à la mesure », éd L'Harmattan, 2008, p.22.

- **Solidarité**, ce principe implique un partage équitable entre tous les habitants de la planète. Il suppose aussi une solidarité avec les générations futures dont la survie et la liberté dépendent de la préservation des ressources naturelles.
- **Prévention**, en présence d'un risque connu, des actions de prévention et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.
- **Précaution**, par application du principe de précaution, les autorités veillent à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage, ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus.
- **Pollueur-payeur**, il touche à la responsabilité de celui qui dégrade l'environnement et qui en conséquence doit réparer le dommage.
- **Protection de l'environnement**, pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
- **Production et consommation responsables**, les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental, et d'éviter, en particulier, le gaspillage et l'épuisement des ressources.

On peut dire que le développement durable et ses principes s'appliquent à toutes les activités et tous les secteurs. On parle ainsi de santé durable, de ville durable, de gestion durable des forêts, de modes de production et de consommation durables, etc.

II.5. Les acteurs de développement durable³¹

Regroupent toutes les personnes physiques et morales qui contribuent à la définition des valeurs et des objectifs du développement durable et à leur mise en œuvre. Le dd concerne tous les acteurs (les gouvernements, collectivités territoriales, associations, entreprises, citoyens).

II.5.1 Les gouvernements et pouvoirs publics

Ils s'engagent à défendre les valeurs du développement durable sur leurs territoires dans le cadre de conférences internationales (Stockholm, Rio, Johannesburg, Jakarta..).

³¹ LAZZERI Y., op cité, p. 20.

II.5.2 Les collectivités territoriales

Elles ont été reconnues, comme des acteurs-clés dans la promotion du développement durable dans le cadre de leurs compétences en matière d'aménagement, de création et de maintien de l'emploi, d'eau, d'habitat, de déchets, de transports, d'énergie...

- Elles construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales ;
- Elles peuvent privilégier, dans le cadre de leurs achats, la consommation de produits éco responsables ;
- Elles peuvent introduire des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les appels d'offres publics ;
- Elles apportent leur concours à l'application des politiques de développement durable adoptées à l'échelon national ;
- Elles jouent un rôle dans l'information, la sensibilisation et la mobilisation des entreprises et des citoyens autour du développement durable.

II.5.3 Les entreprises

Elles ont amenées à intégrer dans leur stratégie et leur gestion courante les préoccupations de développement durable. La recherche d'une image de marque, la volonté d'anticiper les contraintes réglementaires pour ne pas les subir, amènent les entreprises à rechercher un Ecolabel ou une certification (ISO 14001...), à élaborer un rapport de développement durable ou encore à pratiquer le management de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

II.5.4 Le citoyen

Il Contribue à un développement durable en adoptant des gestes et des initiatives "responsables" : tri des déchets, limitation de la consommation d'énergie et d'eau, utilisation des transports en commun, implication dans la vie en société (vie associative, vie de quartier...).

II.5.5. Les banque³²

Elles peuvent choisir de s'orienter vers des investissements socialement responsables (ISR), vers le microcrédit, et refuser tout placement d'argent vers des entreprises ou des activités qui ne sont pas éthiques.

32 : <http://www.vedura.fr/gouvernance/acteurs-developpement-durable>, consulté le 16/07/16.

Chacun peut et doit être un acteur du développement durable, afin de faire progresser la protection et la préservation de l'environnement, l'équité sociale et une économie plus sociale et solidaire.

II.5.6. Les organisations d'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire regroupe des différentes formes d'organisations, avec des statuts juridiques différents associations, coopératives, mutuelles, fondations, etc. Elle se décline dans de très nombreux domaines : micro finance, commerce équitable, tourisme solidaire, etc.

II.6. Le développement durable et le territoire

Certaines contributions d'origines diverses (universitaires, institutionnelles, associative...) n'ont pas cessé de tenter de relier le développement durable et le territoire. Ce dernier est porteur de normes ou de règles produites par les acteurs locaux impliqués dans la définition de ses modalités de développement. Le développement territorial durable n'est autre qu'une construction d'acteurs visant une trajectoire particulière, respectant les principes de développement durable et intégrant notamment l'évolution conjointe des systèmes économiques, sociaux et écologiques.

Dès lors, vouloir analyser la notion de développement durable au regard de son inscription territoriale revient à réfléchir sur les interactions possibles entre le développement durable et les dimensions identitaire, matérielle et organisationnelle du territoire³³. Ces trois dimensions sont différentes mais complémentaires³⁴ :

- **Une dimension identitaire**, l'identité du territoire est caractérisée par son nom, ses limites, son histoire et son patrimoine, mais aussi par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister au regard des autres ;
- **Une dimension matérielle**, le territoire est conçu comme un espace doté de propriétés naturelles définissant des potentialités ou des contraintes de développement, ou de propriétés matérielles résultant de l'aménagement de l'espace

33 Angeon V., Caron Pet Lardon S., « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », éd. « Développement durable et territoires fragiles », 2006. p 1. Disponible sur URL : <http://developpementdurable.revues.org/2851>, consulté le 13/11/2016.

34 Laganier R., Villalba B et Zuindeau B., « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », éd. « Développement durable et territoires fragiles », 2006. p 3. Disponible sur URL : <http://developpementdurable.revues.org/774>, consulté le 13/11/2016.

par les sociétés (armature urbaine, réseau de desserte...). Ces propriétés physiques des territoires sont caractérisées par leurs structures et leurs dynamiques temporelles et spatiales ;

- **Une dimension organisationnelle.** Le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité, de complémentarité...

A travers ce chapitre nous avons vu que développement territorial avec une stratégie qui se focalise sur l'exploitation de l'ensemble des potentiels d'un territoire donné. Les acteurs territoriaux se mobilisent autour des projets de développements en utilisant des ressources, dans l'objectif principal est le bien être de l'individu.

Conclusion

Le concept de développement durable constitue un véritable défi. Son objectif est d'assurer la satisfaction des besoins d'aujourd'hui et de demain.

La notion de développement durable souligne les liens qui existent entre ces trois dimensions à savoir l'économique, le social et l'environnement ainsi que leurs complémentarité à long terme et la nécessité de trouver entre elles un juste équilibre qui suppose « le respect simultané de trois critères: finalité sociale, efficacité économique, prudence écologique ».

Le développement territorial durable est groupement entre le développement territorial et le développement durable, il n'est autre qu'une construction d'acteurs visant une trajectoire intégrant les dynamiques économiques, sociale, et écologique.

Le développement territorial s'appuie sur une double dimension de territoire, à savoir le territoire « donné » issu de l'histoire administrative des pays en opposition au territoire « construit ». Ce dernier s'appuie sur la mobilisation des acteurs territoriaux, autour des projets à travers des initiatives solidaires. Ce qui fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

Les initiatives solidaires et le développement territorial

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

Introduction

Le début des années 1980¹, l'économie sociale réapparaissait de nouveau sous le terme d'économie solidaire, cette conception est élargie au cours des années 1990, forgé par Bernard Eme puis développé par Laville J-L. Le désengagement de l'Etat de la sphère sociale suite à la crise de l'État-providence des années 1970, l'émergence des Etats libéraux et la défaillance du secteur privé a laissé le champ libre au développement d'une multitude d'initiatives innovantes. Ces initiatives résultent d'une dynamique sociale autour des territoires locaux fuit par les entreprises privées et déclinés sous l'effet de la mondialisation.

En Algérie, la création des premières associations remonte au début du 20^{ème} siècle, à la faveur de la promulgation de la loi française, «loi 1901», sur les associations. Elle donne naissance à plusieurs associations sportives, culturelles, et religieuses. Ces associations jouent un rôle important dans la mobilisation de la jeunesse algérienne contre le colonialisme français. La loi 1901 restera en vigueur après l'indépendance, jusqu'en 1971, où elle est abrogée par ordonnance.²

Les événements d'octobre 1988 ont certainement accéléré le rythme des réformes induites par le *consensus de Washington*. Après l'adoption de la constitution de 1989, qui a ouvert la voie à la liberté d'association avec la promulgation de la loi 90-31 de décembre 1990, le mouvement associatif a connu un essor sans précédent. Ce nouveau cadre législatif restait cependant flou sur plusieurs aspects, tandis que certaines dispositions de la loi ont permis au pouvoir de conserver des mécanismes de contrôle et de limitation à l'exercice de la liberté d'association³.

En 2011, suite aux mouvements de protestations sociales dans les pays arabes, des réformes politiques sont à nouveau engagées par le gouvernement. La loi 90-31 est abrogée et remplacée par la loi 12-06. Plus de 93 000⁴ associations agréées sont recensées, à ce jour, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur algérien.

¹ EFIGIP, «Économie sociale et solidaire : quelques repères », 2011, p.4.disponible sur : <http://www.efigip.org.pdf>.

² AKKOUCHE S ; « Manuel pour les associations algériennes », éd Fondation Friedrich Ebert, Alger, 2012, p.9.

³ AHMED- ZAID M ; TOUHAMI A-k ; OUELHAZI Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb: quelles réalités pour quel avenir ?», éd IPAMED, novembre 2013, p.51.

⁴ AKKOUCHE S, op, cite, p.9.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

A travers ce chapitre, nous allons essayer de définir ces concepts de base ; à savoir l'économie solidaire, l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire, dans son cadre théorique, pour ensuite essayer de montrer le lien qui existe entre les initiatives solidaires et le développement territorial durable. On terminera par quelques exemples d'initiatives solidaires.

Section I : Repères théoriques de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire s'attache en premier lieu à répondre au mieux aux attentes et aux demandes sociales réelles des territoires (production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale, la solidarité, sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable « ont fait partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) et aussi tourné vers l'emploi local, favorise l'insertion, et les structures qui la composent bénéficient d'un ancrage territorial fort.

Pour soutenir et promouvoir des initiatives d'économie sociale et solidaire sur les territoires et pour dynamiser ce secteur du développement économique, des activités solidaires sont construites de manière collective. Elles apportent une réponse nouvelle et endogène à des besoins sociaux, tout en développant une réelle dimension économique et sociale qui repose sur d'autres principes que la recherche du profit. Ces initiatives sont regroupées sous des appellations qui se ressemblent mais qui pourtant, renvoient à des réalités différentes.

I.1.L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire associe au développement économique une finalité sociale et sociétale. Elle est portée par un champ très large d'acteurs : associations, mutuelles, fondations et coopératives. Elle se décline dans des très nombreux domaines (assistance sociales, services sociaux, finance solidaire, commerce équitable, tourisme solidaire etc.) qui ont comme dénominateur commun, l'innovation sociale, des logiques participatives de fonctionnement et un fort ancrage territorial.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

I.2. Définition de l'économie sociale et solidaire ⁵

L'économie sociale et solidaire est une forme d'organisation d'activités humaines, fondée sur la solidarité collective et la démocratie, s'appuyant sur l'efficacité économique de ses moyens, qui assure la production, la distribution, l'échange et la consommation des biens et des services. Elle contribue à l'expression d'une citoyenneté active et participe à la prospérité individuelle et collective. Elle intervient dans tous les domaines économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), établie en 2009 à Johannesburg lors de la Conférence régionale sur l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire est un « *concept qui désigne les entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité.* ⁶ »

L'économie sociale et solidaire permet de regrouper les initiatives solidaires et les organisations de l'économie sociale.

I.3. L'économie sociale

A. Définition

Selon l'Insee, l'économie sociale est définie comme le regroupement des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une Charte de l'économie sociale, publiée en 1980 et actualisée en 1995 par le Ceges (Conseil des entreprises employeurs et groupements de l'économie sociale)⁷.

L'économie sociale donc est un ensemble d'activités économiques qui se caractérisent par les statuts des entreprises qui sont des sociétés de personnes à la différence des sociétés de capitaux. Le périmètre de l'économie sociale est défini par la forme juridique des entreprises et non par leur domaine d'intervention.

L'économie sociale comprend les entreprises et organisations qui combinent des modes de création (production, commerce, finance) et de gestion privés mais collectifs (de

⁵ LENANCKER P ; ROIRANT J, « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire », éd Journaux Officiels, janvier, 2013, p 15.

⁶ MARIE J., FELDER. L., CERON P et LEVARD P., « L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée », p.6, disponible sur www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATION/THEMATIQUES/savoircommuns/14-savoirs-com.

⁷ EFIGIP ; op. Cité; p. 2.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

type associatif), avec des finalités non centrées sur le profit. Ces modes particuliers de création et de gestion se sont traduits dans des formes juridiques spécifiques : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. L'économie sociale est ainsi définie surtout par le statut juridique de ses acteurs.

Ces organisations se donnent pour objectif de faire vivre des initiatives économiques et sociales fondées sur des principes autres que la rentabilité et la rémunération du capital. Elles se caractérisent par la liberté d'adhésion, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus (non-rémunération du capital), l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics et la gestion interne démocratique.

B. Les statuts juridiques de l'économie sociale

Cependant il existe certains statuts juridiques qui transcrivent les principes de l'économie sociale et solidaire et construisent un cadre d'exercice garantissant le projet et les valeurs à savoir :

1-Les mutuelles

En France l'année **1898** constitue le principal cadre réglementaire pour le mutuellistes pour mener leurs activités jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale et la mise en place simultanée de la sécurité sociale et d'un Code de la Mutualité (Ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité).

Réformé en 2001, le Code de la Mutualité réaffirme dans son article L-111-1 les spécificités des mutuelles : elles « *sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants-droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide* »⁸.

On peut citer quelques exemples de mutuelles :

- Les mutuelles de santé et de prévoyance ;
- Les mutuelles d'assurance ;
- Les mutuelles d'initiative sociale, etc.

⁸ LENANCKER P., ROIRANT J., op. Cité, p.12.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

2-Les fondations

Une fondation est l'acte par lequel un ou plusieurs donateurs décident d'affecter des biens, des droits ou des ressources en vue d'accomplir une œuvre d'intérêt général sans recherche de profits. L'objectif d'une fondation ne doit pas être de servir des intérêts privés. Par rapport à l'association, la fondation repose sur l'engagement financier de ses créateurs et ne comporte pas des membres mais des donateurs.

La Fondation versera des subventions à des organismes à but non lucratif dans différents domaines comme par exemple : Arts et culture, Développement économique communautaire, Environnement, Jeunesse, Santé et Loisirs.

La Fondation est en mesure de voir le portrait complet de la situation afin de répondre aux besoins de la communauté

3-Les associations

L'association est la « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices »⁹.

Elle est donc un groupement de personnes réunies dans une démarche volontaire, autonome et personnelle, autour d'un projet commun. Ces dernières fixent librement, par la rédaction des statuts (contrat de droit privé), l'objet de l'association, son mode d'organisation et les moyens qu'elles se donnent pour réaliser leur projet. Entreprendre sous forme associative offre donc un champ des possibles presque sans limite, mais toujours construit par un objet social qui détermine le développement de l'activité.

4-Les coopératives

Une coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement¹⁰.

⁹ Article 1, la loi de 1 juillet 1901, relative au contrat d'association.

¹⁰ Alliance coopérative internationale.

I.4. L'économie solidaire

A. Définition

L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités, non par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste, etc.), mais par leur double dimension, économique et politique, qui leur confèrent leur originalité.¹¹

Puisant ses racines dans l'économie sociale, elle s'est développée sur des bases militantes à partir des années 1970 dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage. Elle cherche à répondre aux besoins non satisfaits et aux limites des politiques traditionnelles en proposant de nouveaux modes de production et d'alternatives économiques « Solidaires » : Commerce équitable, insertion par l'activité économique, circuits courts de distribution, etc. Mettant davantage l'accent sur la réduction des inégalités, elle se définit avant tout par ses finalités (insertion, lien social, produire autrement)¹².

Dans un premier temps, on peut définir l'économie solidaire comme l'ensemble d'initiatives impulsées par des citoyens pour démocratiser l'économie. Ces initiatives touchent plusieurs secteurs (agriculture, services à la personne, commerce équitable, etc.) et prennent des formes juridiques diverses (association, sociétés anonymes, coopératives, etc.). Ces initiatives multiples sont regroupées par les deux auteurs Jean-Louis Laville et Bernard Emé sous le terme « économie solidaire ».

B. Développement de l'économie solidaire

Durant ces deux dernières décennies, elle s'est essentiellement développée dans trois champs socioéconomiques : les services de proximité, le commerce équitable et la finance solidaire.

▪ Les services de proximité

Il s'agit d'initiatives locales des citoyens visant à assurer une meilleure vie quotidienne dans un territoire donné, exemple : associations d'entraide pour la construction de

¹¹Définition donnée par LAVILLE J-L., « Économie sociale et solidaire : quelques repères », 2011, p.3, disponible sur : <http://www.efigip.org.pdf> ; disponible sur : <http://www.efigip.org.pdf>.

¹²MARIE J., FELDER L., CERON P et LEVARD P., « L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée », p.9, disponible sur : www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATION/THEMATIQUES/savoircommuns/14-savoirs-com.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

logement ou le transport etc. Comme le signale Laville J, il s'agit de services à la personne qui ne sont pas effectués dans une logique taylorienne d'efficacité maximum, mais de services négociés publiquement entre les différentes parties (offreur, demandeurs, élus, services sociaux, etc.)

▪ **Le commerce équitable**

Le commerce équitable est avant tout un système de solidarité concrète entre les pays riches du Nord et les petits producteurs du Sud. Ces derniers, pénalisés par les règles du marché dominant, sont soit exclus des circuits de production et de distribution, soit exploités par les grandes multinationales. Grâce à des partenariats féconds, le commerce équitable permet aux petits producteurs/travailleurs du Sud de vendre leurs produits sur les marchés du Nord.

Les acteurs du commerce équitable ont ainsi défini leur travail commun : « *Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement du Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable, avec le soutien des consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel* »¹³

▪ **La finance solidaire**

Le principe est de permettre aux pauvres d'accéder à des petits prêts pour créer des activités contribuent d'abord pour leur permettre de subvenir à leurs besoins (emploi, santé, éducation, etc.) au développement local. Cette micro finance peut être à but lucratif, ou peut être solidaire et d'offrir un accompagnement avant, pendant et après la création de l'activité, s'ouvrir à des entreprises collectives, demander des taux d'intérêt faibles, etc.

La finance solidaire participe d'une relation conviviale car elle est le fait de personnes qui participent à la création de la vie sociale.

¹³ BUCOLO E., « Le commerce équitable, une pratique d'économie solidaire », p.28. Disponible sur www.documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/9365/HERMES_2003_36_109.pdf

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

Ces formes nouvelles de solidarité et de proximité permettent de structurer autrement des activités souvent inédites et de mobiliser dans diverses gouvernances partagées au service du commun, des bénévoles, des usagers, des salariées et des partenaires économiques privés et publics.

Section II : Les approches de l'économie solidaires

Deux approches d'initiatives qui se reconnaissent dans le concept d'économie solidaires, selon Dacheux E et Goujon D, ils identifient deux grands pôles opposés dans la construction de l'économie solidaires.

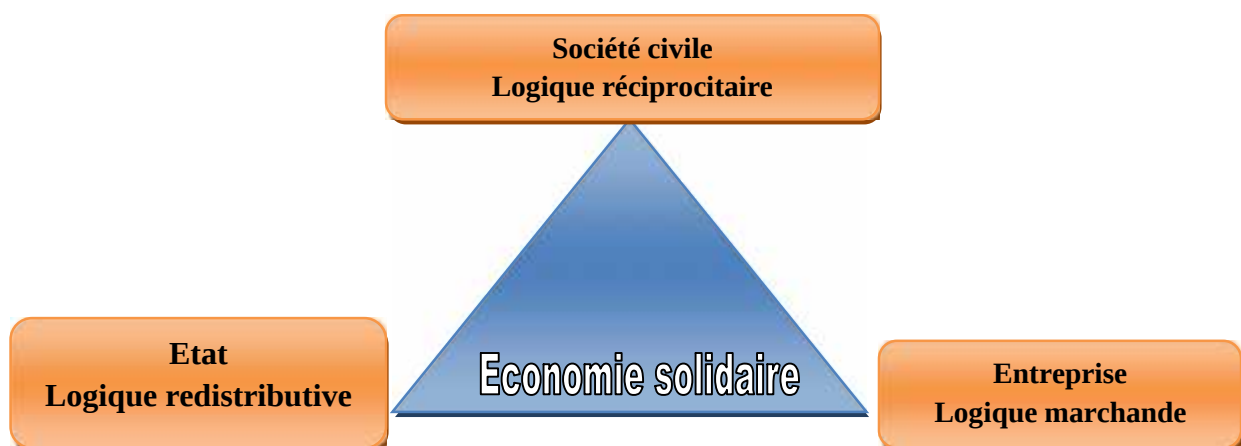
II.1.Première approche : l'économie solidaire, une composante de l'économie plurielle ¹⁴

Dans cette approche l'économie solidaire est vue en tant que nouveau secteur économique, entre Marché et Etat, en utilisant les différents modes de financement, du marché, de l'Etat et des militants bénévoles.

L'économie solidaire se caractérise par l'hybridation des ressources. Elle cherche à se développer à tant que troisième secteur, un secteur citoyen, qui doit trouver toute sa place a côté du marché et de l'économie publique.

Bernard Eme et Jean Louis Laville ont bien développé cette conception.

Figure N°1 : Le triangle de l'économie solidaire



Source : LAVILLE J., « l'Economie solidaire, une perspective internationale », éd Paris, Descellée de Brouwer, 1994, p.16.

¹⁴ DACHEUX E., op, cité, p.16.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

Ce schéma montre qu'il ya pas uniquement un seul principe d'échange, le marché¹⁵ mais il ya trois, en effet même l'auteur Karl Polanyi à identifier dans le livre la Grande Transformation, publié 1944, en plus de l'échange marchand, deux formes d'échanges économiques présents depuis toujours :

1. La réciprocité : c'est-à-dire le travail réalisé bénévolement, souvent récompensé par un intérêt indirect immatériel.

Elle correspond à la relation entre des groupes ou des personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social. Indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir, le cycle de la réciprocité se distingue donc de l'échange marchand parce qu'il n'est pas basé sur l'équivalence contractuelle, comme l'échange redistributif dans la mesure où il n'est pas imposé par un pouvoir central.

2. La redistribution : correspond aux ressources issues d'organismes publics dont la collecte d'impôts redistribués dans des secteurs choisis par les administrations.

Elle correspond au principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui implique une procédure définissant les règles des prélèvements et de leurs affectations .

« Si le principe de la réciprocité est énormément facilité par le système institutionnel de symétrie (...). C'est le modèle institutionnel de centralité, présent jusqu'à un certain point dans tous les groupes humains qui rend compte de la collecte, de l'emmagasiner et de la redistribution des biens et des services »¹⁶.

Selon Polanyi, l'économie est un système complexe qui s'articule autour de trois principes distincts : dans la sphère marchande, dans la sphère de la redistribution, et dans la sphère de la réciprocité. Ainsi chaque principe possède ses inconvénients et ses avantages :

- **L'échange marchand** est froid, égoïste, mais dans le même, il libère de toute obligation liée à l'appartenance à une communauté ;

¹⁵ Le marché correspondant au secteur économique dominant soumis aux règles de la concurrence ,de l'offre et de la demande.

¹⁶ DACHEUX E., LAVILLE J-L., « Introduction. Penser les interactions entre le politique et l'économique », Hermès, La Revue 2003, p.11.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

- **La redistribution** étatique et bureaucratique, abstraite, elle est cependant globale et vise l'égalité ;
- **La réciprocité** oblige à entrer en relation avec d'autre, elle crée une dette qui ne peut être acquittée que par un don, mais, c'est justement parce que l'individu acquitte sa dette qu'il ne se sent plus redevable, mais au contraire reconnu et autonome.

Cependant, ces différents principes, offrent une pluralité d'actions permettant à la société de nombreuses voies de sortie de crise. Les tenants de l'économie plurielle reprennent à leur compte l'idée de l'existence de ces trois principes identifiés par Polanyi. Pour eux l'économie solidaire se définit comme étant celle qui mixte les trois principes que sont l'échange marchand, la réciprocité et la redistribution.

L'économie solidaire donc regroupe un ensemble d'initiatives qui cherchent de manière consciente, volontaire et choisie à hybrider ces différents principes pour créer des nouvelles activités plus respectueuses de la complexité humaine.

II.2. Deuxième approche : L'économie solidaire, une résistance politique au capitalisme¹⁷

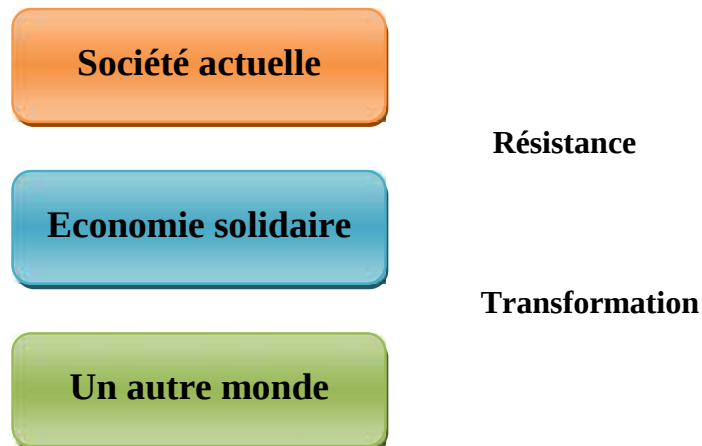
Si l'économie plurielle représente un des pôles de l'économie solidaire, une tentative de définition principalement politique de l'économie solidaire, proposé par Jacques Prades.

Pour cet économiste, l'économie solidaire est un ensemble d'action de résistance (réactions) temporaires aux tendances dominantes des économies, ainsi elle rependrait à différentes évolutions subies par le citoyen.

Dans cette perspective, l'économie solidaire est à la fois le fruit du capitalisme et l'embryon d'un système alternatif qui cherche à le supplanter.

¹⁷GOUJON D., op.cité., p.17-19.

Figure N°2 : L'économie solidaire : une résistance qui cherche une alternative.



Source : DACHEUX E et GOUJON D., « Principes d'économie solidaire », éd Ellipses, paris, 2011, p.19.

Ces deux principes (économie plurielle, économie alternative au système actuel), constituent deux pôles entre lesquelles oscillent la plupart des constructions théoriques illustrons l'ambivalence de l'économie solidaire.

II.3.La fonction économique et sociale de l'économie solidaire

La fonction de l'économie solidaire est très vaste, de part sont importance sur la société, elles peuvent être résumé en :

- Soutenir la création des entreprises, des activités et d'emplois ;
- Ménager l'environnement et valoriser le patrimoine;
- Soutenir l'agriculture et favoriser l'organisation des circuits courts ;
- Promouvoir un commerce et un tourisme responsable ;
- Maitriser l'énergie et ce déplacer autrement ;
- Lutte contre la pauvreté ;
- Favoriser l'accès au logement;
- Favoriser le développement des pratiques sportives pour tous ;
- Faciliter l'accès a la culture pour tous;
- Développer les services a la personne;
- Favoriser la participation citoyennes et la vie associative.

L'ensemble de ces fonction citée ci-dessous, ne peuvent pas se réalisées sans acteurs et sans ressources misent à la disposition des acteurs de l'économie solidaire.

II.4. Les acteurs et les ressources de l'économie solidaire

A. Les acteurs

Les acteurs de l'économie solidaire partagent la conviction qu'il est possible d'entreprendre autrement et de replacer l'Homme au cœur de l'économie. Ils en témoignent par leurs réalisations quotidiennes dans l'ensemble des champs d'activité économique, sociale, culturelle et environnementale (commerce équitable, agriculture biologique et durable, création d'outils financiers solidaires, environnement, services aux personnes, culture, audiovisuel etc.).

La volonté individuelle et collective d'entreprendre dont font preuve les acteurs qui s'y impliquent ne peut pas s'expliquer par le seul intérêt matériel. Les investissements faits et les risques pris par ces entrepreneurs s'appuient sur l'existence d'un projet partagé visant à démocratiser l'économie. Ils mettent l'entraide mutuelle et la réciprocité au cœur de l'action économique. Ils sont à la fois ¹⁸:

- Des habitants, usagers ou professionnels prenant en charge la conception de services qu'ils estiment nécessaires ;
- Des entrepreneurs voulant contribuer à un développement solidaire ;
- Des allocataires refusant la position d'assisté, s'œuvrant au développement local et qui créent leur emploi ;
- Des consommateurs qui s'organisent pour soutenir les producteurs locaux et contribuer au développement durable,
- Des épargnants utilisant différemment leur argent, partageant collectivement les risques avec des entrepreneurs... ;
- Des citoyens qui s'engagent dans des démarches de partenariat pour soutenir les initiatives et les capacités des acteurs d'un développement pour tous.

Cette diversité des démarches explique que les actions s'inscrivant dans un processus d'économie solidaire ne se laissent pas enfermer dans un statut juridique. L'économie solidaire se caractérise d'abord et avant tout par une façon d'entreprendre avec les autres, d'échanger des savoir-faire, de mutualiser des compétences ou des outils, de rassembler des ressources citoyennes autour des projets émanant de besoins et d'initiatives d'habitants.

¹⁸ BRUNO L., 2012, Op.cité.p.40.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

B. Les ressources

La particularité de la démarche d'économie solidaire va permettre de mobiliser des énergies diverses autour du projet, qui vont participer à la mise en œuvre de l'activité, et en constituer les ressources.

Comme on la cité avant, une initiative solidaire s'inscrit au carrefour de trois formes d'échanges :

- **Le marché** : en réponse à un besoin, des prestations et/ou des produits sont vendus aux usagers,
- **La redistribution** : la mise en œuvre d'actions d'utilité sociale contribue à la politique publique et peut ainsi mobiliser la finance publique, dans le cadre de la redistribution.
- **La solidarité** : Des ressources privées (dons, mécénats...) peuvent également venir abonder le projet.

Dans un esprit de *réciprocité*, des citoyens partagent l'intérêt de l'activité et y apportent leur libre contribution sans en attendre une rétribution directe, ils y trouvent du sens collectif et ont plaisir à vivre l'expérience humaine. La mutualisation de moyens et de compétences est aussi une richesse pour les projets.

Cette « hybridation » de ressources contribue à des échanges économiques différents, où l'utilisateur est peut-être aussi un bénévole, où l'on recherche la coopération avec des partenaires qui, dans l'économie de marché, sont des concurrents. Les flux financiers ne constituent qu'un mode d'échange, et laissent l'homme au centre des préoccupations.

II.5. Comparaison entre l'économie sociale et l'économie solidaire

A. les points de divergence¹⁹

Trois éléments permettent de différencier l'économie sociale et l'économie solidaire :

- **L'approche par statuts** ; il suffit d'avoir un statut juridique adéquat (association, coopérative, mutuelle) pour faire partie de l'économie sociale, c'est au contraire la finalité du projet (démocratiser l'économie) qui fonde l'économie solidaire.
- **Le rapport au productivisme**; au moment de sa naissance l'économie sociale a cherché à produire autrement des biens et des services, mais l'équation plus de production= plus de richesse collective n'était pas remise en cause, par contre les

¹⁹ DACHIEUX E., GOUJON D ., « Principes d'économie solidaire », éd ELLIPSES, 2011, p .10.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

Initiatives d'économie solidaire s'inscrivent dans une critique forte de productivisme et se développent souvent dans le domaine de l'environnement.

- **L'intérêt général** ; selon DRAPERI J-F , les éléments clef qui caractérise l'économie sociale est « le principe de double qualité » : le producteur et le destinataire du bien et du service sont membres de l'organisation. Donc les décisions sont prises à l'intérêt collectifs des membres. A l'inverse, la finalité d'une économie solidaire n'est pas l'intérêt collectif mais l'intérêt général (le lien plutôt que le bien).

B. Les points communs ²⁰

Les deux concepts économie sociale et économie solidaire se mêlent au début des années 2000 pour désigner un ensemble d'activités très diverses qui ont trois points communs:

- **Un projet économique** inscrit dans le marché (modèle économique viable, réponse à une demande, création de richesse,...) ;
- **Une finalité sociale** (lutte contre l'exclusion, créations d'emploi durable, valorisation d'un territoire...) ;
- **Gouvernance participative**

On peut ajouter à ces trois points communs les principes d'économie sociale et solidaires, dont on cite par exemple :

- **Le fonctionnement démocratique**, les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe "une personne = une voix", quel que soit son apport.
- **La liberté d'adhésion des membres**, nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'économie sociale.
- **La non-lucrativité individuelle**, ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers, les coopératives, les mutuelles et certaines associations disposent d'excédents importants, mais il en interdit l'appropriation individuelle.
- **L'utilité collective ou l'utilité sociale du projet**, une structure de l'économie sociale est essentielle au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre c'est-à-dire le projet a une finalité sociale (lutte contre l'exclusion, création d'emplois durables, valorisation d'un territoire etc.).

²⁰ EFIGIP., 2011, op, cite, p.2.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

L'utilité sociale est définie par Jean Gadrey, économiste, dans son rapport pour la Délégation Interministérielle à l'économie sociale "L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire" comme *"l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie)²¹".*

- **La mixité des ressources**, les ressources de ce champ sont multiples. Elles peuvent être privées, publiques ou mixtes.

L'économie sociale et solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. Si les structures de l'Economie Sociale et Solidaire ont extrêmement variées (taille, secteur d'activité, statut etc.), elles respectent toutes plusieurs grands principes de base à savoir la primauté des personnes et de l'objet social sur le capital, l'utilité collective ou sociale ; la Non-lucrativité individuelle, la gouvernance démocratique, la liberté d'adhésion et mixité des ressources.

L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays .Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social.

Section III : L'initiative solidaire et le développement territorial durable

Pour répondre aux besoins sociaux collectifs, les initiatives de l'économie solidaire se développent en interaction avec le territoire et ses acteurs, se basant sur les volontés, ressources et problématiques locales. La nature collective des projets solidaires implique une réflexion sur les modes d'organisation, de pilotage et de prises de décisions démocratiques qui permettent de nouveaux rapports au pouvoir, dans une recherche d'horizontalité et de participation.

²¹EFIGIP., op..cite, p.2.

III.1 : Les initiatives solidaires

Les réseaux de l'économie alternative et solidaire sont à l'origine d'une myriade d'initiatives ayant pour finalité l'utilité sociale et la satisfaction de besoins fondamentaux.

III.1.1. Définition

Les initiatives solidaires sont des initiatives qui combinent la réciprocité, le marché, la redistribution dans des pratiques fondées sur la démocratie, la liberté d'adhésion, la non lucrativité individuelle et l'équité.

Elles ne visent pas le profit en tant que tel mais le développement des individus et de la collectivité. Elles poursuivent la réalisation d'objectifs à finalité sociale, résolument tournés vers les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion.

Les initiatives solidaires vont à la rencontre des citoyens et les interpellent sur leur vision du vivre ensemble, sur des sujets de la vie quotidienne, et les encouragent à y contribuer de multiples façons.

III.1.2. Les modèles d'initiatives solidaires²²

Les initiatives solidaires sont classées en trois grands types, à savoir :

1. Les initiatives solidaires ayant des activités économiques

L'économie solidaire est une forme de militantisme politique, un certain nombre d'initiatives sont consacrées à cette forme, il s'agit de réseaux regroupent des organisations solidaires, ayant des activités économiques et qui choisissent de ce regrouper pour avoir les moyens financiers et humains de faire le travail politique de mutualisation d'information, de lobbying auprès des pouvoirs publics, etc.

Ce premier type est réparti en deux approches :

- **Les activités économiques non monétaires** : de nombreuses initiatives visent à échanger sans argent, l'échange gratuit induit un processus de don- contre don .dans cette forme d'activité entre aussi les différentes formes de trocs.
- **Les activités économiques monétaires** : ici on trouve deux types d'activités économiques monétaires à savoir :

²² GOUJON D., op. cité, p.39.

- **Les activités économiques monétaires concurrentielles**

On trouve des initiatives solidaires qui ont des formes juridiques différents (association, société anonyme, coopérative de production, etc.). Elles proposent toutes des prestations (bien ou services) rémunérées en monnaie officielle sur un marché concurrentielle.

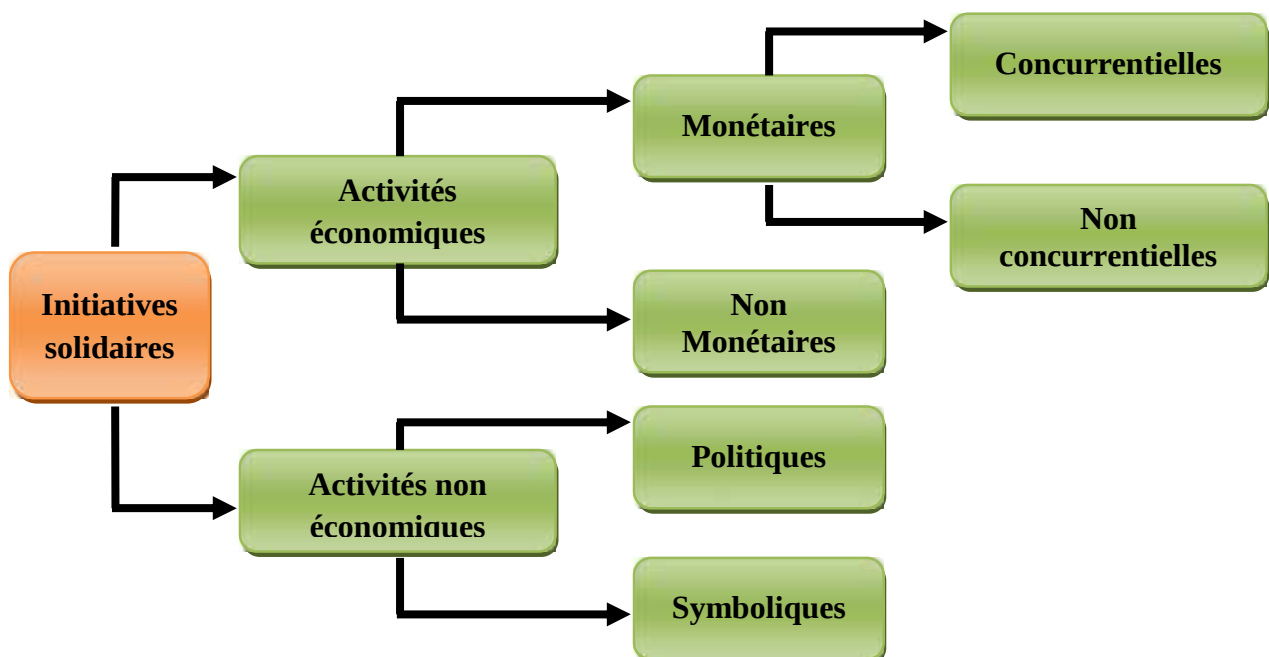
- **Les activités économiques monétaires non concurrentielles**

Le fait monétaire ne se réduit pas à la monnaie officielle émise par la banque centrale, il existe plusieurs monnaies parallèles comme par exemple la monnaie effectuer a un usage particulier (cheque déjeuner, cheque vacances, etc.) , parmi ces monnaies, il existe des monnaies sociales(des dispositifs d'échanges locaux de biens, de services et de savoirs, organiser autour d'une monnaie spécifique permettant a la foi d'évaluer et de régler les échanges. Exemple : SEL, en France.

2. Les initiatives solidaires ayant pas d'activités économiques

C'est des réseaux d'acteurs qui s'intéressent à une dimension plus symboliques, c'est-à-dire à un travail plus éloigné du terrain.

Ces différents types d'initiatives solidaires sont classés dans le schéma ci-dessous :



Source : Eric DACHEUX, Daniel GOIJON., « Principes d'économie solidaire», éd Ellipses, 2011, p.38.

III.2 : Les initiatives solidaires « une dynamique participative »

Contrairement à l'économie classique où les seuls décisionnaires sont ceux qui ont apporté du capital. Dans les initiatives solidaires, les propriétaires ne sont pas les capitalistes ce sont les parties prenantes. Parmi elles, on a : les usagers, les travailleurs, les bénévoles et éventuellement d'autres partenaires comme les collectivités locales.

La participation se construit souvent en marchant, dans le « faire ensemble », au travers d'actions sur un territoire.

Les initiatives de l'économie solidaire partent de préoccupations actuelles et de problématiques précises. Elles émergent souvent d'un groupe de personnes qui cherchent à trouver une issue positive à une situation insatisfaisante.

III.2.1. Les types de partenariats locaux

- Un partenariat créé à l'initiative des personnes, individuellement. La participation le plus souvent militante, généralement ancrée dans une identité très forte, tissant peu à peu les bases d'une citoyenneté renouvelée ;
- Un partenariat créé à l'initiative d'entreprises ou plus généralement d'organismes professionnels qui revendiquent une place privilégiée dans les décisions économiques;
- Un partenariat public-communautaire contre la marginalisation sociale, ce type de partenariat s'établit entre des associations à caractère communautaire, des institutions de pouvoir local, des institutions gouvernementales et, dans certains cas, des entreprises.

III.2.2. Une économie d'utilité sociale

Les projets d'économie solidaire proposent d'associer toutes les parties prenantes aux réflexions et orientations, permettant notamment aux usagers de devenir membres, bénévoles, administrateurs; aux potentiels concurrents de construire des relations de partenariat, etc. Pour cela, il est indispensable de partager les enjeux individuels et collectifs entre toutes les parties prenantes du projet (motivations, objectifs, activités, rôles et places de chacun, etc.). L'écoute, la confiance, le respect des identités de chacun, le partage des responsabilités et la convivialité sont les bases d'un projet pérenne.

Ce tricotage de liens prend un temps non négligeable, mais il permet d'ancrer l'initiative sur son territoire, et de constituer un collectif porteur légitime et opérationnel.

III.4. La gouvernance source d'optimisation des résultats des initiatives solidaires

Le partage et la circulation de l'information sont les prés requis nécessaires d'une gouvernance participatives et démocratique, pour que les décisions ne soient pas prises (et/ou comprise) par une minorité.

III.4.1. Définition

La gouvernance est un processus qui implique les différents acteurs (bénéficiaires, administrateurs, salariés, bénévoles, partenaires) autour du projet. Il s'agit du catalyseur de la dynamique collective. Ce processus exige une discipline : circulation, partage et appropriation de l'information par l'ensemble des parties prenantes, discussion et expression des différents points de vue, formalisation de la position collective, garantie de l'application de la décision et évaluation de sa pertinence.

La décision collective dépasse la somme des décisions individuelles. Il s'agit d'une dynamique de coopération et de construction démocratique qui permet une appropriation de la structure par toutes et tous.

La recherche d'implication des participants et le partage des responsabilités dans le portage du projet s'inscrivent dans une alternative aux formes de structuration hiérarchique. Source d'émancipation et d'autonomie des publics, cette démarche est enracinée dans les valeurs d'éducation populaire.

III.4.2. La bonne gouvernance locale et la société civile

La notion de gouvernance a été popularisée par les agences des Nations Unies, comme le PNUD, le *Programme des Nations-Unies pour le développement*, sous le concept de « bonne gouvernance » pour signifier la mise en place dans les pays en développement de meilleures pratiques des administrations publiques, soit une saine gestion des finances publiques d'une part, et une plus grande démocratisation des régimes politiques d'autre part²³.

La bonne gouvernance implique l'exploitation intelligible et rationnelle des ressources au niveau des emplois à travers des politiques salvatrices à l'encontre des larges couches sociales de la société. Aussi, la bonne gouvernance intègre dans sa logique le rôle de l'Etat, le mode d'organisation de l'Etat, en l'occurrence la décentralisation des pouvoirs et des

²³Communication JEAN B., « Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux » ; Université du Québec à Rimouski.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

prérogatives des instances locales et le niveau social des citoyens en matière de mesure de pauvreté et de précarité des couches sociales démunies.

La bonne gouvernance est celle qui assure une meilleure combinaison du contrôle citoyen des activités des pouvoirs publics confrontés aux choix entre la voie de la légitimité et celle de la légalité. La légitimité renvoie à ce qui est admis ou accepté par l'ensemble des citoyens contrairement à la légalité qui est normative, conforme aux cadres juridiques et à la législation des gouvernements²⁴.

La gouvernance territoriale apparaît comme « l'expression d'arbitrage entre différents intérêt au niveau local ». (Chia, Torre, 1999).

Selon Pecqueur, « la gouvernance territoriale est un processus institutionnel et organisationnel de construction et de mise en compatibilité des différents modes de coordinations entre les acteurs géographiquement proche en vue de résoudre un problème productif d'un territoire ».

Après avoir vu dans un premier temps l'émergence du concept d'économie solidaire, sa définition, son cadre théorique, ainsi que l'importance de ses initiatives dans un territoire donné en présentera dans un second point le lien qui existe entre les initiatives solidaire et le développement territorial durable.

III.5. Les initiatives solidaires au service du développement des territoires

Dans cette section en va exposer dans un premier point le lien entre les initiatives d'économie solidaire et sa contribution au développement durable. Ainsi voir dans un second temps l'apport de l'économie solidaire au développement territorial durable.

III.5.1. L'économie solidaire et le développement durable

Le développement durable introduit une nouveauté radicale dans la manière de penser le vivre ensemble : la prise de conscience du caractère non durable du mode de développement actuel et le risque grave que sa poursuite ferait courir à la vie des générations futures. Cette non-durabilité est d'abord associée à l'épuisement et la dégradation des

²⁴Communication de ABRIKA B, au colloque « Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire », CCFD-Terre Solidaire, 2011, p.3.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

ressources naturelles. Mais la protection de l'environnement naturel pose très vite des questions fondamentales sur notre manière de produire, de consommer, d'habiter l'espace, de vivre en société.

Le développement durable constitue ainsi une chance pour repenser nos modes de développement, sur la base, d'une part, d'une nouvelle relation entre l'homme et la nature, et d'autre part, d'une nouvelle cohérence entre les dimensions économique, politique et sociale. En ce sens, l'économie solidaire s'inscrit totalement à l'intérieur d'une démarche de développement durable, car elle vise justement à créer une articulation nouvelle entre l'activité économique et des objectifs de création de lien social et d'agir démocratique.

Cependant, le développement durable est très souvent réduit à sa seule dimension environnementale et risque ainsi d'être abordé seulement comme un problème technique de gestion de ressources naturelles, relevant surtout de la recherche scientifique et du changement de quelques habitudes quotidiennes dans l'utilisation de ces ressources (être attentif dans l'utilisation de l'eau, du chauffage, de la voiture, etc.). . L'application de toute solution technique relèvera d'un choix de société qui devra nécessairement intégrer la dimension économique, politique et sociale. En ce sens, l'économie solidaire apparaît totalement imbriquée au développement durable.

Par ailleurs, le développement durable est fondé sur le principe de solidarité : solidarité dans le temps, c'est-à-dire avec les générations futures, et solidarité dans l'espace, c'est-à-dire avec toutes les populations de la planète, notamment les plus pauvres. On peut donc, autour de ce principe, rassembler le développement durable et l'économie solidaire. Il ne faut pourtant pas réduire la solidarité à l'assistance envers ceux qui sont dans le besoin, autrement dit la limiter à combler des manques. La solidarité mobilisée à travers le développement durable et l'économie solidaire vise plutôt le partenariat que l'assistance, le développement de potentialités plutôt que la réponse aux besoins, la création plutôt que la redistribution. Elle se traduit en termes d'alliance autour d'un projet commun ; elle s' imagine moins en termes de préservation ou sauvegarde de l'acquis qu'en fonction d'un nouveau possible, d'un avenir différent et meilleur²⁵.

²⁵ <http://encyclopidie-dd.org/encyclopidie/terre/5-5-1-economie-solidaire/1-economie-solidaire-une-maniere.html>.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

III.5.2. L'économie solidaire et le développement territorial durable

L'économie solidaire et le développement territorial ont un lien très important dans la construction d'un territoire donné.

L'économie solidaire instaure le sens de travail en commun entre les différents acteurs de développement territorial à travers leur mobilisation autour d'un projet mobilisateur, elle permet entre autre:

1. La création du lien social

La mobilisation des diverses couches de la population locale d'un territoire donné; personnes en difficultés (personnes âgées, petites exploitations, chômeurs, individus marginalisés, etc.), des innovateurs dans le domaine agricole (agriculture bio par exemple), etc., dans des différentes rencontres d'échanges et de débats, des manifestations et de festivals culturelles et sportives, permet de renforcer et de produire de nouveaux liens et valeurs sociales, de solidarité, de cohésion sociale et de confiance entre les individus.

2. Construction collective des besoins sociaux

Souvent les regroupements solidaires locaux des personnes sont à l'origine de l'apparition de nouveaux besoins non ou mal satisfaits par le secteur public et privé, mais ils sont aussi derrière ces nouvelles dynamiques (nouvelles activités) qui se créent sur ces territoires et qui se voient comme une réponse logique à cette demande non prise.

3. Valorisation du patrimoine local

Le patrimoine est considéré aujourd'hui comme une source de revenu pour beaucoup de régions et de territoires, vue la valeur historique et patrimoniale qu'il représente pour son titulaire. Sa préservation et sa valorisation dans le temps et dans l'espace constituent un défi majeur pour son détenteur, elles se relèvent à la fois de la conscience et de l'imagination collective permettant son intégration dans un projet de développement territorial.

4. La mobilisation de l'épargne locale

La réalisation et la réussite d'une politique ou d'un projet de DT est conditionnée par une mobilisation des ressources financières suffisantes, pour cela les acteurs territoriaux se mettent à la recherche d'une épargne locale soit à travers la création des unités d'accompagnement locales, ou bien par la conclusion de partenariats de financement locaux,

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

afin d'un côté, encourager la création des nouvelles activités locales particulièrement individuelles notamment artisanales, et d'un autre côté, financer les porteurs des projets.

5. Création de nouveaux emplois: insertion, formation, création d'emplois, professionnalisation

L'ESS occupe aujourd'hui à côté de secteurs d'emplois traditionnels (Etat et le privé) une position forte sur le marché de travail, elle est considérée comme un employeur incontestable surtout dans les milieux urbains et péri urbains. Ce type d'économie permet d'impulser un développement propre aux territoires marginalisés non seulement par la mobilisation des acteurs locaux et des moyens financiers, mais également par l'émergence des nouvelles activités et services ainsi que des nouveaux modes de coordinations et d'organisation.

III.6. Quelques exemples d'initiatives solidaires

Dans ce point en va limiter notre recherche sur quelque exemple du cas français et du cas algérien

III.6.1. Exemple du cas français

- **AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne²⁶**

Les associations pour le maintien paysan entendent valoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à survivre dans une industrie agro alimentaire globalisée. Le principe repose sur la création d'un lien direct entre paysans et consommateurs. Ces derniers s'engagent à acheter la production des producteurs locaux à un prix équitable et paye en avance. Dans une Amap, l'auto-organisation, la proximité, la participation et la délibération sont des principes clefs qui se substituent à ceux du marché classique.

- **SCIC : La Société à but non lucratif Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**

C'est une nouvelle forme d'entreprise coopérative créée en France en 2001. Elle concrétise l'avènement en France de la coopération en multi sociétariat (multi-stakeholders). Elle permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples autour d'une répartition du pouvoir sur la base du principe **1personne=1voix** : salariés, bénévoles, usagers, collectivité publiques entreprises, associations, particuliers... La SCIC a pour objectif la production de biens ou service répondant aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation

²⁶www.reseau-amap.org.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

possible de ses ressources économiques et sociales. La SCIC se distingue pour son intérêt collectif et son caractère d'utilité sociale, elle impose un dialogue entre acteurs de tous horizons, par une démarche et une pensée démocratique, et par sa vocation d'organisme.

- **Crèches parentales²⁷**

Les crèches parentales sont gérées par des associations de parents qui emploient des professionnels de la petite enfance et font intervenir, en complément, des parents bénévoles pour s'occuper des enfants. Ce principe de fonctionnement permet de réduire le coût de garde des enfants, de reprendre à la pénurie de place en crèches municipale et de s'opposer à la marchandisation de la relation sociale.

- **Habitat et humanisme²⁸**

Crée en 1985, c'est une organisation qui agit en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté. L'association récolte l'épargne solidaire pour construire ou réhabiliter des logements en faveur des plus démunis. Elle recueille aussi les dons. A ce jour, il existe 48 associations locales qui grâce au don et à l'épargne solidaire d'environ 150000 personnes, gèrent près de 3000 logements.

III.6.2.Exemple de cas Algérien

Ici, on va se limiter à quelques exemples d'initiatives solidaires créées en Kabylie pour reprendre à différents problèmes que vit la population quotidiennement.

- **Afud²⁹**

Crée par un groupe de cadres en Kabylie, Afud est un projet ambitieux né d'un constat de la détérioration de la gouvernance, de la complexité et de l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontées les populations, notamment en Kabylie, donner du sens à l'économie solidaire et de la nécessité de lancer des initiatives pour mobiliser les énergies en vue d'un développement durable.

La fondation "Afud", met le doigt sur les menaces qui planent sur la région. Les citoyens en Kabylie sont confrontés au drame quotidien d'un environnement en dégradation accélérées, à la fois cause et conséquence d'une mauvaise vie, au chômage endémique, et une vie

²⁷ www.acepp.asso.fr

²⁸ www.habitat-humanisme.org.

²⁹ KEBIR K., « une fondation pour initier des actions en faveur de la gouvernance et du développement local. "afud", ou comment éviter à la Kabylie d'être à genoux. » Article paru au journal liberté le Mercredi 28 octobre 2015, p. 2.

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

villageoise marquée par la morosité et les incertitudes des lendemains. Tout cela se déroulant dans un espace géographique restreint, une terre avec de faibles rendements alourdi, etc.

La fondation est conçue comme un regroupement de volontés individuelles” qui se mobilisent autour d’un projet collectif. Voulue comme “idée novatrice pour la Kabylie, porteuse et structurante”.

“Afud” compte investir ses capacités d’études, de sensibilisation et d’intervention. Elle se fixe comme objectif de : créer des emplois décents et durables, et met en garde contre les désordres et la violence qui risquent de toucher la région faute de mesures rapides. Ainsi que , la fondation compte mettre en place des structures consultatives dans chaque village et organiser un colloque impliquant des universitaires, des élus locaux et des acteurs de la société civile pour se pencher sur la problématique du foncier en Kabylie. « Afud » sera à la fois l’initiatrice et le relais d’actions visant à donner un contenu, même modeste, à une vraie gouvernance locale”

- **L’association AHLA de Bouzguene**

Crée grâce à une initiative personnelle (personne aveugle) en 29/05/2009 par monsieur HAMMOUM Said, c’est une association des personnes handicapés et de leur amis, qui a commencé réellement son activité en 2004, elle a comme mission principale d’aider les personnes handicapés dans les démarches administratives, les aider par des formations, les accompagner au centre du soin, d’éducation spécialisée et de formation, etc.

L’augmentation de nombres des handicapés à bouzguene, a poussé l’association à fixer des objectifs tels que améliorer leurs condition de vie, l’accès à l’environnement scolaire, professionnel et social, en sensibilisons les élus, les pouvoirs publiques afin de répondre à leurs besoins.

L’association a créé un centre de psychopédagogiques pour enfant porteur d’un handicap mental de 6 à 18 ans. Parmi les objectifs de cette initiative on a :

- Assurer le bien être, la sécurité physique, affective morale et matériel de l’enfant ;
- Assurer leurs insertions dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ;

Chapitre II: Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

- Amener l'enfant à devenir un sujet conscient de son identité, capable de communiquer avec les autres, et capable de se situer dans l'espace et dans le temps.³⁰

L'économie solidaire regroupe des individus, des collectifs, ancrés sur leurs territoires et porteurs d'alternatives dont l'un des objectifs communs est de développer une économie basée sur des valeurs et des finalités humanistes et non plus sur le profit. Les acteurs de l'économie solidaire ambitionnent d'agir sur le bien-être individuel et collectif en favorisant la protection de l'environnement et en s'appuyant sur des solidarités de proximité. Ces initiatives ne se retrouvent pas sur un champ, une activité ou un statut, mais plutôt autour de pratiques communes, de mode de prise de décision par consensus, de relations réciproques et de mixité des ressources.

Conclusion

L'économie solidaire est une démarche qui propose d'autres manières de vivre. L'économie « Solidarité, autonomie, égalité, partage et réciprocité » sont les valeurs fondatrices de cette nouvelle approche de l'économie.

Les initiatives solidaires vont à la rencontre des citoyens et les interpellent sur leur vision du vivre ensemble, sur des sujets de la vie quotidienne, et les encouragent à y contribuer de multiples façons. Les personnes concernées par la création d'un service ou d'une nouvelle activité sont associées directement à sa mise en œuvre. Ces initiatives concilient production économique et utilité sociale dans un fonctionnement interne participatif. La participation se construit souvent en marchant, dans le « faire ensemble », au travers d'actions sur un territoire.

Les villages en Kabylie ont toujours travaillé ensemble d'une manière solidaire, à travers des initiatives des citoyens pour remédier aux problèmes de vie quotidienne. Notre recherche s'est basée sur deux villages Zouvga et Iguersafene, qui seront traités dans le troisième chapitre.

³⁰ HAMRANI S., « Innovation sociale et développement social de la wilaya de Tizi Ouzou : caractérisation par deux études monographiques des centres médico-pédagogiques d'Ath Omalou et Bouzeguene » ; Mémoire de Master FSGCE, UMMTO, 2013.

CHAPITRE III

Présentation des initiatives solidaires aux deux villages

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Introduction

Dans le cas de la Kabylie en Algérie, on peut dire que il ya pas d'activités classables dans le registre de l'économie solidaire comme celle du cas français. Pourtant, elles y existent et c'est grâce à elles qu'une certaine dynamique remarquable et travail qui se fait dans ce sens.

L'économie solidaire en Kabylie peut être défini comme étant une économie de l'*union*¹ et de la *fraternité*² qui permet à la famille élargie et, par extension, au groupe d'appartenance d'avoir en partage des valeurs à consolider pour les générations actuelles et futures, par la réalisation en commun de projets librement choisis en mobilisant un capital social et un fonds culturel , en recourant à la logique réciproitaire et en faisant valoir son identité pluridimensionnelle³.

La force et l'importance de l'organisation que nous pouvons déceler dans chaque région de la Kabylie, dépendent en fait du degré de maturité des préoccupations sociales et surtout de l'existence d'un cadre d'exercice de « l'agir ensemble ». La solidarité, la fraternité et l'union autour d'axes structurants font que certains villageois s'investissent dans des « *djemàa* », *donnent de leur temps* pour régler les problèmes des autres et ceux de la Communauté.

L'organisation sociale du village a joué un rôle important dans la mobilisation des ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de développement socioéconomique, surtout suite au désengagement de l'Etat durant la crise économique et politique des années 1990. Les villages en Kabylie ont montré une grande capacité de mobilisation et de solidarité en initiant plusieurs initiatives et projets collectifs.

Dans ce qui suit, nous allons dans un premier temps présenter le village Iguersafene, les projets d'intérêt collectif réalisé solidairement par les citoyens de village, présenter les acteurs et leurs rôles dans la concrétisation des projets, ainsi que voir les différents les sources

¹ L'union : L'union est considérée par les Kabyles comme le principal facteur permettant la réussite : pour expliquer le succès d'un groupe donné, on avance le plus souvent l'argument qu'il soit soudé par l'union

² . La fraternité : dans la culture kabyle, les frères doivent toujours restés en accord. Si un désaccord surgit, ils doivent vite le régler en se faisant des concessions. Lorsque des parents voient leurs petits se chamailler, on les interpelle pour leur dire qu'ils sont frères, *dayetmaten* leur dit-on, ce qui implicitement veut dire qu'il est inadmissible que des frères en arrivent là. A l'âge adulte, *enif* (le sens de l'honneur) voudrait que lorsque quelqu'un est dans une situation de besoin d'assistance, le frère doit lui présenter son aide

³ ZORELI M. A, « L'économie solidaire en Kabylie, Théorie d'un choix existentiel pour un développement territorial durable », communication, Université Bejaia, p.2.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

de financement de ces projets. Dans un second temps nous présenterons le village Zouvga, le rôle de ces acteurs, ces projets réalisés, et les différents sources de financement des ces activités d'intérêt collectifs.

Section préliminaire : Présentation de l'enquête de terrain

A partir d'une grille d'étude qui a été faite, un diagnostic a été effectué dans le cadre de notre territoire choisi. L'étude a porté sur les initiatives solidaires dans les deux villages Zoubga et Iguersafen, le diagnostic a été fait à partir des sources documentaires et d'entretiens effectués auprès des acteurs territoriaux des deux villages à savoir: le comité du village, les associations.

I.1. L'enquête : objectif et méthodologie

I.1.1. objectif principal de l'enquête

L'objectif de notre enquête est de rechercher la contribution des initiatives solidaires des deux villages (Iguerssafene et Zouvga) au développement territorial durable. Ceci nous permettra de voir comment ces initiatives engendrent une dynamique à la fois socioéconomique dans le territoire de façon à améliorer la situation du village et le niveau de vie de la population. L'enquête nous a aidés également dans l'identification du rôle des acteurs de développement territorial dans la construction du territoire pour un développement territorial durable.

I.1.2. Méthodologie

Pour apporter des réponses à ces questions ainsi que pour vérifier nos hypothèses notre recherche s'est appuyée sur une enquête de terrain menée dans deux villages de la Kabylie (Zouvga et Iguersafene). A travers cette enquête nous recenseront-les initiatives solidaires de ces villages et qui ont contribué au développement de leur territoire.

L'enquête a été faite à partir d'un guide d'entretien que nous avons élaboré et distribué, ce guide comprend 9 questions ouverte, chaque question est subdivisée en sous question et a été administré durant le mois d'août 2016.

Le questionnaire se compose de deux parties, la première est destinée pour le comité du village, la deuxième partie est faite pour les associations du village (voir l'annexe n 1 et 2).

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

A travers notre enquête on a essayé de reprendre à la problématique posée :

Dans quelle mesure les initiatives solidaires entreprises aux villages Zouvga et Iguersafene contribuent-elles au développement durable de ces territoires?

Pour arriver à reprendre a notre problématique, nous avons formulés les hypothèses suivantes :

H1 : Les initiatives solidaires engendrent une dynamique socio économique sur un territoire, elles fixent comme objectifs la création de nouvelles activités solidaires généralement territorialisés qui visent le développement territorial durable.

H2 : Les initiatives solidaires sont une simple contribution des populations pour satisfaire leurs besoins primaires. Sans aller au-delà des réalisations dont l'impact est limité a la participation au dynamisme social du territoire.

1.1.3. Les difficultés rencontrées

Durant la réalisation de l'enquête nous avons été confrontés à une multitude de contraintes, nous signalant principalement :

- La contrainte temps et lieu ;
- Manque d'expérience pour réaliser cette enquête ;
- L'aspect réservé de certains acteurs territoriaux à fournir certaine information ;
- Manque de données quantitatives.

Section I : Résultats et discussions de l'enquête menée au village « Iguersafene »

Dans cette section, on va présenter l'enquête mené au village Iguersafene, on va traiter trois points, présentation du village, acteurs et organisations du village, et on terminera par analyse et interprétation des résultats.

I.1. Présentation du village Iguersafene

I.1.1. Eléments monographiques

Situé à près de 70 km au sud-est de la wilaya de Tizi-Ouzou, le village Iguersafène est administrativement de la commune d'Idjeur, daïra de Bouzeguène. À 1000 mètres d'altitude, le territoire d'Iguersafène se caractérise par un climat dur en hiver et relativement doux en été. Il compte environ 4500⁴ habitants (2240 femme et 2260 hommes) issus des cinq grandes familles de base que sont les *Imardjanene*, *Athouravah*, *Ivakhouchène*, *Iksouyene*, *Izaniaine* structuré en Thajmaat et comité du village.

⁴ Résultat de l'enquête menée au prés du comité de village Iguersafene.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

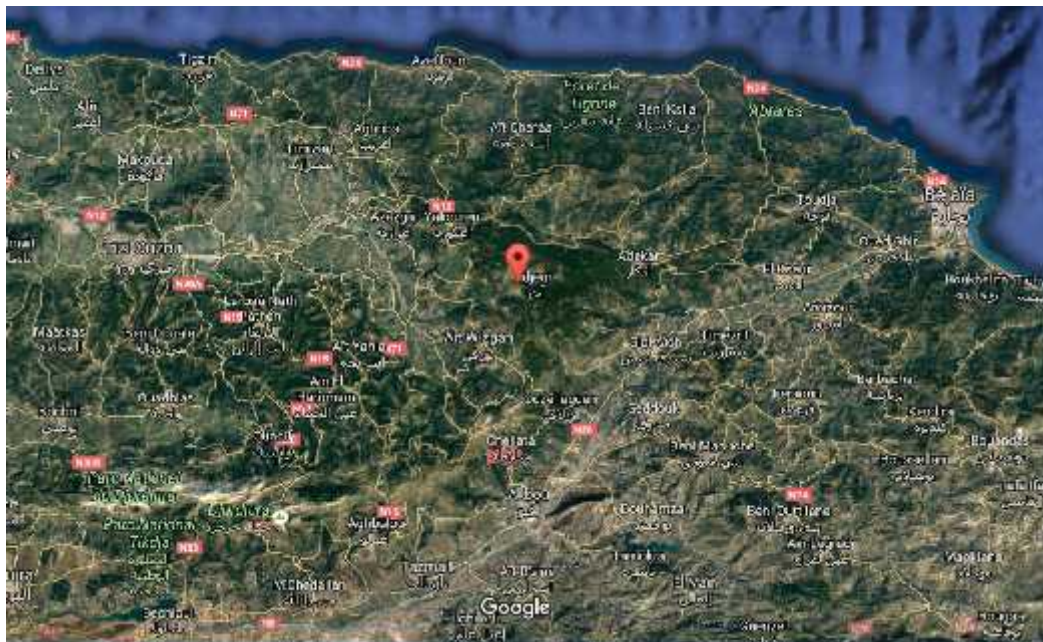
Tableau N°2 : Répartition de la population selon le sexe

Sexe	Effectif	Pourcentage
Homme	2260	51%
Femme	2240	49%
Total	4500	100%

Source : Etabli par nous même à base des résultats de l'enquête.

- ✓ Le pourcentage de l'effectif homme représente 51% du total de la population.
- ✓ Le pourcentage de l'effective femme représente 49% du total de la population

Carte 1 : Présentation de la commune d'Idjour

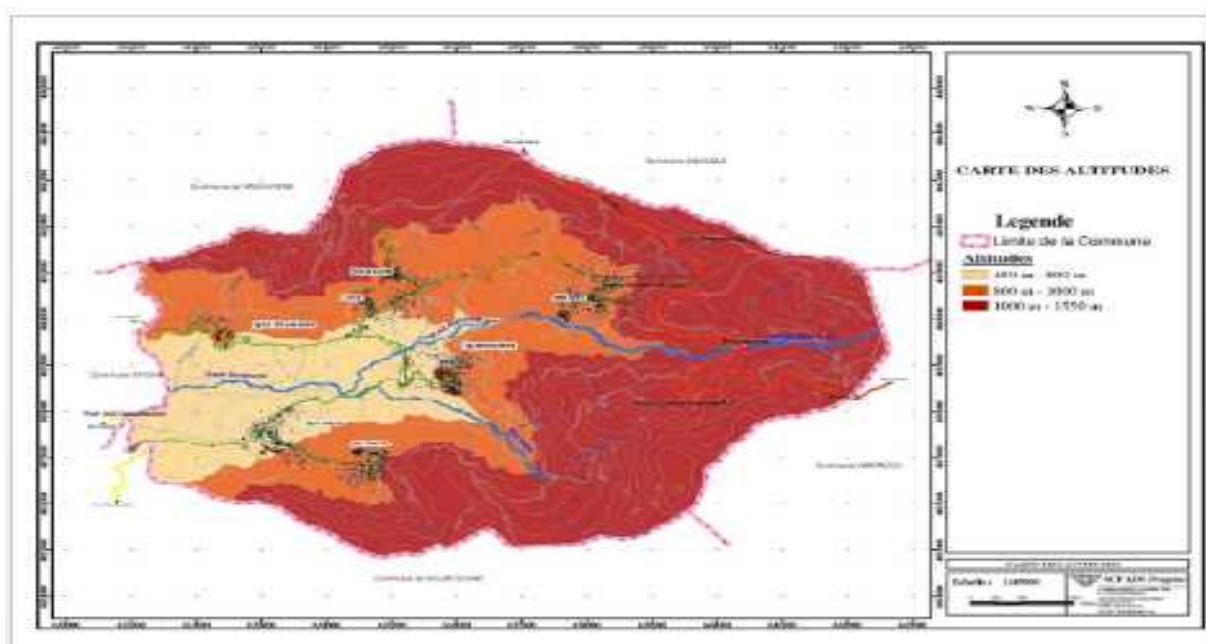


Source : <https://www.google.fr/maps/place/Agarsafen,+Idjeur,+Algérie>.

En octobre 2014, le village Iguersafène obtient le prix du village le plus propre, concours organisée par l'Assemblée Populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour inciter les villageois à tenir compte de l'environnement écologique dans leur système de vie.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Carte2 : Altitudes des communes Idjeur



Source : Carte des Altitudes des communes Idjeur extraite de la révision PDOU de la commune d'Idjeur, mai 2012.

Figure 4 : Vu général du village Iguersafene



Source: révision du pdau de la commune Idjeur, mai 2012, pdf

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

I.2. Acteurs et organisation au village Iguersafene

I.2.1 Acteurs du village

Il existe trois structures d'action solidaire qui combinent des ressources pour faire émerger une vie par la solidarité dans le village Iguersafène à savoir :

1) Le comité de village

Le comité du village est un véritable espace public. Fonctionnant essentiellement à base de lois ancestrales (présence obligatoire pour tous les hommes majeurs aux assemblées, prise de décision sur consensus après débat général basé sur l'argumentation où la prise de parole est attendue de tous les présents...). Le comité du village statue sur toutes les questions qui engagent l'intérêt de la collectivité villageoise (aménagement, règlement de conflits, régulation, etc.).

Par le passé, le comité de village est dirigé par un des plus âgés jouissant de sagesse et d'expérience avérés, alors qu'aujourd'hui, son président est juste à la quarantaine.

Autre innovation est que par le passé, les membres du village contribuent à part égale avec une cotisation obligatoire à chaque fois qu'il y a un projet à réaliser, et ce pour combler le manque à la caisse du comité par rapport au montant du projet. Aujourd'hui, les villageois, ne payent pas des cotisations, mais tout le monde participe aux travaux.

Le conseil d'administration au village d'Igerssafene est constitué de :

- Président du comité ;
- Vice président ;
- Secrétariat ;
- Comptable ;
- Et membres.

Selon l'article 1.1⁵ du code du village : « les réunions et les assemblées générales se font une fois par semaine pour le comité du village et une fois par mois pour les assemblées. En cas d'absence injustifiée de toutes personnes inscrites sur la liste du village, sont passible d'une amende.

⁵ Article 1.1, cité dans le principal règlement du village, septembre 2011, document interne au village

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Igwersafene et Zouvga

Une amende de 50,00 DA	Pour les retardataires pendant l'appel
Une amende de 200,00 DA	Pour l'absence injustifiée a l'assemblée
Une amende de 400,00 DA	Pour les absences injustifiées a une journée de travail général ».

Le comité de village arrive à mobiliser des financements à travers des cotisations et des dons.

2) Les associations

On relève dans le village l'existence de plusieurs associations actives dans le domaine de l'environnement, de la jeunesse, du sport et de la culture

- **L'association environnementale Alma vert⁶**

L'association est créée en 2014, par les citoyens du village (nombre d'adhérents 150 femme et homme), elle agit principalement au niveau local. Elle vise de prendre en charge les questions de l'environnement écologique dans le territoire du village. L'association Alma, animée par les jeunes du village, prend en charge exclusivement les activités ayant trait à l'environnemental et à l'écologique.

Les objectifs de l'association : les principaux domaines d'intervention et les objectifs poursuivis par l'association sont :

- Tri sélectif des déchets ;
- Compostage ;
- Pépinière ;
- Nettoyage des routes, quartiers ;
- Plantation d'arbres ;
- Nettoyage des sites et placettes dans la forêt.

- **L'association socioculturelle TAGMI**

L'association socioculturelle TAGMI créée en 1989, puis renouvelée en 2010, a comme objectif :

- Organisation d'activité et la réalisation de projet relevant de domaines culturels variés, comme le théâtre, le patrimoine, la musique ;
- Donner des cours de soutiens aux élèves classe d'examen ;
- Donner une vie culturelle au village et à ses citoyens ;
- La célébration des fêtes nationales, etc.

⁶ Résultat de l'enquête menée auprès de l'association Alma vert.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Cette association a le mérite d'impliquer la frange féminine et celle des enfants dans la dynamique associatif. Là encore c'est le village qui prend en charge les frais de l'association.

3) Les comités de citoyens en émigration

Depuis toujours, les citoyens kabyles en émigration reconstituent dans chaque pays de résidence une Djemaa informelle par village avec un président élu, dont la mission principale de réunir des cotisations pour apporter un soutien financier et matériel au village.

Les citoyens du village Iguersafène constitué trois comités de citoyens en émigration, ils sont regroupés dans trois endroits : à Paris, à Marseille et au Canada. Leurs rôles est de réunir des cotisations mensuelles obligatoires variant de 5 euros par mois et par personne. Ces cotisations représentent la contribution des citoyens en émigration au financement des projets du village et une compensation de leur non participation aux travaux de volontariat.

I.2.2. Le mode d'organisation⁷

Le village en Kabylie est structuré par une organisation sociale ancestrale basée essentiellement sur le rôle du conseil du village (*Tajmaat*) qui représente une institution villageoise permanente de délibération collective réunissant périodiquement les adultes du village. Chaque village dispose des spécificités dans son mode d'organisation sociale et dans le fonctionnement des ses principales institutions qui sont essentiellement le conseil du village et le comité du village.

▪ Organisation sociale du village

Chaque village a son "amin", choisi parmi les sages du village. Il est secondé par des "tamen" délégués, chacun par sa fratrie "adhroum". Les cotisations locales, sont répartis entre chômeurs et travailleurs avec, respectivement, 50 et 100 Da/mois. Alors que la communauté émigrée contribue, pour sa part, avec 60 euros. Et les fonds sont collectés trimestriellement⁸.

Le village a ses propres spécificités dans son organisation sociale. L'Assemblée Générale du village Iguersafene a titre d'exemple se réunit chaque trois mois dans l'année, c'est une instance délibérative suprême qui désigne aussi un conseil du village chargé de délibérer et d'approuver les propositions du comité du village. Le conseil du village

⁷ ACHIR M et KERN F., « Gouvernance traditionnelle, régulation et gestion collective de l'eau en Kabylie : Etude du village Iguersafene », communication pour colloque p. 3.

⁸ Document interne du village.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

représente donc une instance délibérative de deuxième niveau après l'assemblée générale. Quant au comité du village, il remplit les fonctions de l'exécutif permanent chargé de la gestion des affaires communes, la gestion des biens communs, la médiation et le règlement des conflits...etc. Mais des opérations comme le choix et le financement des projets sont soumis à la délibération du conseil du village. Dans ce cadre des commissions techniques composées des jeunes universitaires, ingénieurs assistent le comité du village dans les études technique et le suivi de réalisation des projets.

▪ Délibération et espace public du village

Le village Iguersafene est caractérisé par l'engagement des citoyens, leur mobilisation et implication dans l'espace public du village. L'espace public du village occupe une importance capitale dans l'explication de cet engagement et mobilisation citoyenne. C'est parce que cet espace public qui peut être appréhendé et représenté par deux institutions à savoir le Conseil du Village (*Tajmaat*), et le Comité du Village ou l'instance exécutive(*Taman*), dispose de la légitimité des citoyens du village que toutes les décisions délibérées sont traduites concrètement sur le terrain. Autrement dit, la délibération est un mode de fonctionnement de ces institutions à laquelle la participation des citoyens du village est obligatoire, à l'exception des femmes, qui sont organisés dans des associations socioculturelles et de protection de l'environnement.

I.3. Analyse et interprétations des résultats de l'enquête

Dans ce point, on va essayer d'analyser les résultats de l'enquête menée dans le village Iguersafene, cette enquête est faite par entretien au près du comité du village et les associations qui ont répondu à nos questionnements, l'approche de cette enquête est qualitative. Et les réponses obtenues sont qualitatives aussi, ce qui a été une contrainte pour analyser les données recueillies.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Tableau N°3 : Fiche technique du village Iguersafene:

	Equipements public privé	Equipement solidaires
Equipements	01 Ecole primaire, 01 CEM 01 Foyer de jeunes, 01 salle de soins, 02 Mosquées, 02 Mausolées, 01 Terrain combiné 01 Brigade forestière, 01 Siège APC, 01 Bureau de poste	01 musée, 03 Stèles des martyrs, 07 Fontaines aménagées, 02 Salles polyvalentes, 01 Bibliothèque 01 Place publique, 01 Centre culturel 01 Aire de jeux, 06 Cimetières (dont un nouveau), 01 Musée
Décharge des déchets	07 décharges non contrôlé	1 décharge faite par le village
Activité économiques	08 Epicerie, 04 Cafés, 03 Taxiphone, 01 Boucherie 01 Magasin vente poulet, 01 Restaurant, 02 Boulangeries 08 Librairie/ papèterie 05 Salon de coiffure, 02 Forges 01 Cabinet médical, 02 Poulailleurs 20 Elevage, 10 Exploitations Apicoles, 02 Huileries (1 traditionnelle, 01 Semi industrielle) 01 Pharmacie, 04 Menuiseries 02 Ferronnerie/Serrurerie 02Quincailleries, 04Ateliers confection vêtements	

Source : Fait par nous même a base des données du PDAU de la commune Idjeur, mai 2012.

A travers ces données, nous pouvons dire que le village Igersafene, est l'un des villages qui ont fait des progrès à la fois social, et environnemental donnant une leçon d'un travail collectif basé sur la mobilisation des acteurs territoriaux. Mais on constate d'après ce tableau que toutes les réalisations sont faites par le public privé, ce qui fait que les initiatives solidaires au village Iguersafene restent très limitées à la satisfaction des besoins sociaux.

I.3.1. La solidarité à Iguersafène

Le secret des innombrables réalisations réussies par les villageois d'Iguersafene réside dans la mobilisation rationnelle et optimale de l'argent des ménages et de la communauté émigrée. Cette entreprise citoyenne s'appuie sur les comités de village qui sont un outil et un mode d'auto-gouvernance séculaire et parfaitement intégré par le villageois

La vie par la solidarité active dans le village Iguersafène s'explique en partie par une histoire spécifique faite de combats collectifs pour la vie permanents. Elle s'explique aussi par des facteurs essentiels qui sont :

1. Le travail collectif solidaire

Dans le village Iguersafene, avec l'absence de l'Etat régulateur, tout ce qu'a été réalisée est fait par les villageois, grâce a un travail collectif solidaire pour trouver des solutions aux problèmes communs en construisant des projets d'intérêt collectif.

2. Le financement des projets au village

Selon les repenses du comité, le village arrive a mobilisé des financements à travers les cotisations et les dons :

- **Les cotisations** : des financements des projets réalisés dans le village à travers la contribution de la communauté villageoise. On ce qui concerne la communauté émigré, Un tableau des cotisations en euros est affiché dans le bureau de l'instance villageoise.

Selon **ARTICLE 5.2⁹** : Les émigrés ainsi que les retraités (en devise) dépassant les **100€/Mois** sont soumis à des cotisations qui sont répartis comme suit :

- De 100€ à 300€-----→ 1,25€/mois
- De 300€ à 750€-----→ 2,50€/mois
- De 750€ et plus-----→ 5€/mois

A cet effet et compte tenu de leur apport financier, cette catégorie est dispensée de tous les travaux, sauf s'ils le désirent.

⁹ ARTICLE 5.2, cité dans les principaux règlements du village, septembre 2011

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

- **Les dons :** ce sont des financements constitués de la catégorie de citoyens du village ayant, pour fonction (entrepreneurs, commerçants, cadres), des possibilités de contribution appréciable au financement de projets d'intérêt collectif.
- **Les subventions:** des financements qui sont donnée aux associations par les différentes institutions publiques (assemblée populaire communale, assemblée populaire de wilaya, etc.)

1.3.2 Les principes qui fondent le village

Selon notre enquête, on a constaté que le secret de réussite du village Iguersafene, dans les différents projets, c'est l'esprit d'initiatives solidaires au village fondé sur des principes de travail collectif pour un seul objectif, c'est l'intérêt général. Ces principes sont présentés comme suit :

a. La sensibilisation

La gestion des projets est basée sur un travail de sensibilisation pour réussir de chaque projet, pendant tout le cycle de vie de projet (de la conception jusqu'à la finalisation). Exemple : le tri des déchets.

b. La consultation

La conception et la mise en œuvre des projets passent souvent par la consultation de l'avis des universitaires du village selon leur spécialité. Ils s'inspirent et se nourrissent aussi à partir des expériences des ailleurs et des idées des penseurs. Exemple : le compostage.

c. Le management participatif

Le bureau du comité de village est assuré une permanence un registre est mis à la disposition des citoyens du village pour y porter leurs remarques, suggestions et réclamations. Le comité du village tient compte des remarques des citoyens, et fait du sorte qu'il règle les réclamations inscrites.

d. Le volontariat

Les citoyens du village et les entrepreneurs du village viennent à bout de leurs problèmes communs grâce au volontariat et au don de soi. En effet, pour la réalisation des travaux, le comité du village, 20 camions et sept autres appareils de travaux publics sont misent à la disposition du village, alors que les autres citoyens du village font le volontariat pour les travaux d'exécution.

Figure 5 : solidarité des villageois pour la création d'une place publique.



e. La coordination par un quasi contrat social

Les structures d'action collectives et les citoyens du village coordonnent leurs actions de sorte qu'il y ait une convergence et une complémentarité pour permettre un cadre de vie partagé vivable : les projets d'intérêt commun concrétisés dans le village ont été réalisés conjointement par les différentes structures d'action du village.

1.3.3. Les réalisations solidaires au village Iguersafene

Le village Iguersafène a capitalisé jusqu'ici une foule illimitée d'activités solidaires, de projets collectifs réalisés dans nous pouvant citée :

▪ **Eau de source**

En 1992, Les villageois ont réalisé un projet de captage, d'adduction et de distribution de l'eau potable des sources situées à 6Km dans les monts de l'Akfadou, par leurs propres moyens. Ce projet, a coûté à près de 1,7 milliard de centimes. Cette somme a été mobilisée par une cotisation collective des villageois, avec la prépondérance de la contribution des enfants du village en émigration et ceux ayant la fonction d'entrepreneur.

En 2010, le réseau d'alimentation en eau potable a été refait en PEHD par la volonté et les moyens des villageois.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Par ce projet, tous les foyers du village sont alimentés gratuitement. Il est utile de souligner que les villageois versent à la caisse du village la somme de **25 DA** par mois et par foyer comme contribution pour la reconstitution du budget nécessaire au fonctionnement et à la maintenance du réseau¹⁰.

Par ailleurs, durant la période allant du mois de juin au mois d'octobre, la nécessité d'un rationnement dans la consommation oblige le comité du village à fixé un niveau maximal de consommation de **80** litres par jour pour chaque personne. L'excédent de consommation est tarifé à **0,50 DA** le litre à verser à la caisse du comité du village.

Pour faire fonctionner le réseau AEP du village, le comité du village fait travailler avec rémunération et d'une façon permanente un employé citoyen du village.

▪ Les déchets ménagers : du ramassage à la valorisation

Les déchets ménagers sont prisent en charge dans le village Iguersafène de façon efficace, les procédés et les moyens, du ramassage jusqu'à la valorisation, font l'œuvre des villageois.

✓ Ramassage des déchets

Le comité du village met à la disposition des citoyens des bacs à proximité de tous les cadres de vie susceptibles de générer des déchets (habitations, espaces commerciaux). Un camion acquis aussi par les ressources du comité du village conduit par un chauffeur permanent, citoyen du village rémunéré par ce même comité, passe tous les matins pour vider les bacs et transporter les déchets vers un endroit de tri des déchets, à proximité du village.

✓ Le tri des déchets

Pour le tri des déchets ménagers, le travail se fait en deux étapes. D'abord au niveau des foyers générateurs qui font la première séparation entre les déchets biodégradables, les déchets en plastique, les déchets en papier et les déchets en métal. Ces déchets sont mis ensuite dans des sacs distincts par les villageois. Vient après l'opération de ramassage et de transfert des déchets vers un centre de tri où les sacs sont vidés par les membres de l'association Alma et les citoyens du village et les déchets sont triés pour en faire des lots distincts : déchets en plastique, déchets en papier et déchets métalliques, déchets en bois. Enfin, les déchets sont remis dans des sacs regroupés par catégories de déchets.

¹⁰ Article 5.1, cité dans le principal règlement du village, septembre 2011

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

✓ Le compostage

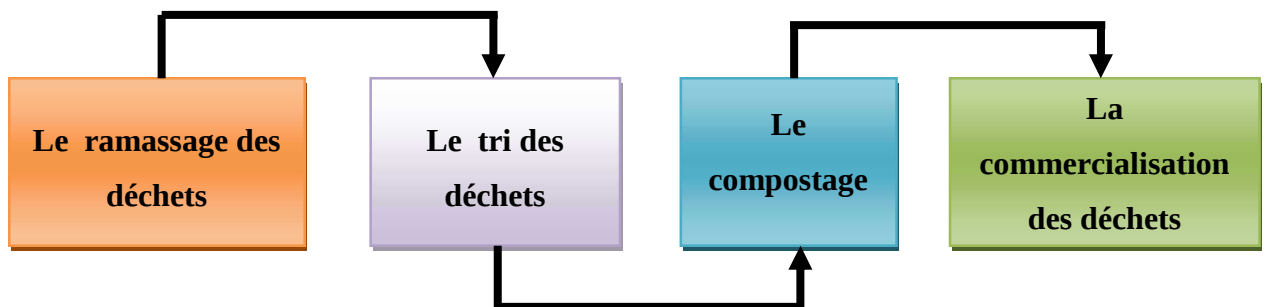
Les déchets biodégradables sont mis par les villageois dans des bacs de compostage aménagés et disposés spécialement, près d'une dizaine de silos en bois d'environ un mètre cube qui sont répartis dans l'espace villageois. Après fermentation et transformation, un processus qui dure près de six mois, le compost est récupéré par les villageois pour être utilisé pour la fertilisation de leurs terres agricoles.

✓ La commercialisation des déchets

Après avoir réalisé le tri des déchets, l'association propose leur vente à des récupérateurs de matières recyclables qui font des tournées régulières. L'argent obtenu par la commercialisation des déchets recyclables est utilisé pour réaliser des projets de développement durable et d'utilité collective.

La prise en charge des déchets par le village peut être présentée dans le schéma ci dessous :

Figure N°6 : Présentation de prise en charge des déchets au village Iguersafene.



Source : faite par nous même à base des données collecter au village.

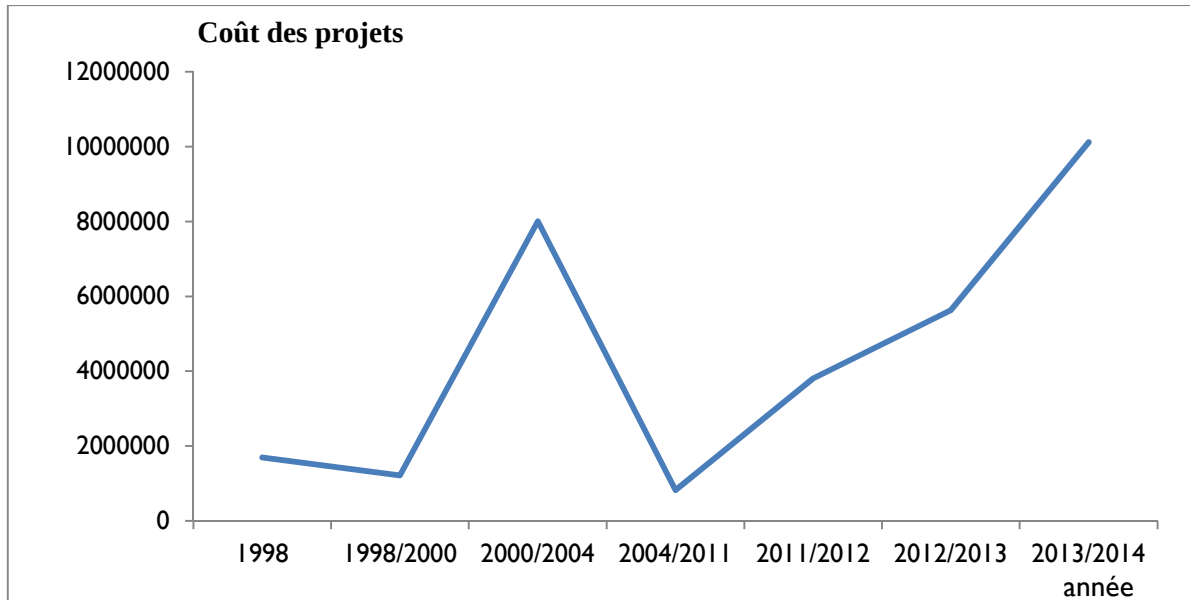
▪ Les projets réalisés

Les projets réalisés par la mobilisation des villageois permettent de faire surgir de nouvelles idées qui se transforment en nouveau projets collectif. Le travail ensemble, la sensibilisation, la participation de tous on créer d'autres opportunités, d'autres résultats en termes de satisfaction de besoins.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

L'évolution des couts de financement des projets au village Iguersafene entre 1998 et 2014 peut être présentée sous forme d'un graphe qu'on a réalisé à partir du tableau des couts de financement de projets à Iguersafene (voir annexe N°4).

Graphe N°1 : évolution des couts de financement des projets au village iguersafene entre 1998 et 2014



Source : établie par nous même à partir du tableau des couts de financements des projets à Iguersafene

Les principales remarques faites à ce graphe :

- **Entre 1998 et 2004 :** les couts de financement des projets ont eu des fluctuations à travers les années, passant de 2000000 à 8000000 DA, entre 1998 et 2004.
- **Entre 2004 a 2011 :** on remarque une diminution des coutes investis pour le financement des projets.
- **De 2011 et plus :** on remarque une forte augmentation des couts investi pour le financement des projets.

1.3.4. Analyse d'impact sur le développement territorial durable

Pour analysée l'impact de ces initiatives sur le développement territorial durable, on a essayé de faire notre analyse en terme d'impact social, impact économique, impact environnemental et en terme de gouvernance territoriale :

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Igwersafene et Zouvga

- **L'impact social** : le village a su répondre aux préoccupations des citoyens à l'exemple de la création d'une salle de soins, une bibliothèque, une place publique, un centre culturel, Aire de jeux, etc.
- **L'impact économique** : le secteur public privé a su stimuler une dynamique économique en créant des nouvelles activités tel que Librairie, des Salon de coiffure, un Cabinet médical, une Pharmacie, Menuiseries, etc.
- **L'impact environnement** : le village a fait un pat important en termes de protection de l'environnement et gestion des déchets, passant de 17 décharges de déchets à 8 décharges dont une décharge faite par le village.
- **La gouvernance territoriale** : l'organisation et la coordination de construction de coordinations entre les acteurs territoriale reste très limité au niveau de village Igwersafene. Elle est limitée à la participation de la population. Elle s'auto prennent en charge pour satisfaire leurs besoins primaires. Sans aller au-delà des réalisations des besoins sociaux et préoccupations environnementales. (Voir quelques réalisations du village en annexe 5).

Le village Igwersafene a su créer des activités nouvelles, ce qui a contribué à une dynamique sociale et environnementale,

Section II: Résultats et discussions de l'enquête menée au village Zouvga

II.1. Présentation du village Zouvga

Zouvga est un village ; accroché au flanc de la montagne de Djurdjura, dont la population est estimée à 3000 habitant est rattaché administrativement à la commune d'Illilten, la Daïra d'Iferhounene¹¹. Il est situé à quelque 80 km du chef lieu de la wilaya de Tizi Ouzou et près de 07 km du pic d'Azro n'Thor. Son relief est constitué principalement de roches et de terre rouge difficile à travailler. Une importante part de sa population est installée dans d'autres régions et villes d'Algérie et à l'étranger. Ce qui n'empêche pas leur appartenance et leur participation dans l'organisation du village.

¹¹ Résultat d'entretien fait avec l'association sociale du village Zouvga.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Figure 7: vu général du village Zouvga



Source : <http://images.google.fr>

Historique du village

Un village perché sur une colline baptisée « agwni n'tewrirt », en aval de la majestueuse montagne d' « Azro n'Thor ». Des ruines et des tombes y existent jusqu'à présent. En quête de terrains fertiles, de sources d'eau et d'un climat un peu plus clément, nos ancêtres ont dû quitter la colline pour s'installer dans ce qu'on appelle aujourd'hui le village Zoubga. Le relief du nouveau village est plus au moins plat, avec d'importantes sources d'eau qui, pour la plupart, sont exploitées jusqu'à nos jours.

Zoubga, un village qui a abrité plusieurs réunions de dirigeants de la région et d'ailleurs pour la préparation de la guerre de libération nationale. L'armée française a fait de Zoubga un camp de réfugiés, en évacuant les populations de plusieurs villages avoisinants pour mieux les cerner. Selon des témoignages, les citoyens du village ont accueilli les familles des réfugiés dans leurs propres maisons. Le village a été la scène de plusieurs bombardements et d'opérations d'encerclement et d'attaques.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

III.2. Acteurs et organisations au village Zouvga

Depuis la nuit du temps, et jusqu'à aujourd'hui les affaires des villages kabyles sont gérées par des acteurs territoriaux, qui se mobilisent autour des projets, de développement de territoire, parmi les acteurs du village Zouvga on peut citer :

1. Le comité du village

La genèse de l'organisation sociale, qui a toujours gérée les affaires du village, se perd dans la nuit des temps. En effet, à part la différence des appellations et des statuts qu'elle a pris au cours des temps, elle n'a jamais cessé d'exister. De l'époque de « Temman n taddart » ou les sages du village, jusqu'aux comités agréés par l'Etat, chaque génération a su assurer la continuité du fonctionnement du village. Toute décision, proposition ou loi doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale, à l'exemple de la réglementation du village dont chaque foyer en possède un exemplaire. La création du premier comité officiel remonte à la fin des années 80, il compte au minimum deux membres de chaque famille¹².

Plusieurs projets ont été réalisés par le comité du village, entre autres :

- Le réseau en eau potable;
- Revêtement des ruelles du village en pierres taillées;
- Construction de la bâtisse appelée « axxam n'taddart »;
- Réalisation et l'entretien du réseau d'assainissement ;
- Acquisition de différents engins et véhicules utilitaires (tracteur, dumper, camion poubelle, ambulance,...)

Dans les assemblées générales, la présence de toute personne majeure est obligatoire, des amendes sont prévues pour toute personne absente sans justification de 500 DA, de 1000 et 1500 DA pour une deuxième et troisième absence respectivement¹³.

2. Les associations

Dans son histoire, le village Zouvga a connu plusieurs associations :

- L'association culturelle « Tagharma » créée en 1993 qui n'a pas manqué de trophées, à citer le premier prix du festival national de la danse folklorique et de l'habillement traditionnel organisé à Annaba en 1999.

¹² Document interne au village.

¹³ Règlement du village Zouvga, édition 2013, page2

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

- L'association sportive « Igli », créée en 1994, dont des athlètes adhérents ont pu, par la suite, s'imposer au niveau régional et national dans différentes disciplines (le karaté, les jeux d'échec et le tennis de table) à titre d'exemple Vice Champion de Wilaya en jeux d'échecs octobre 2014. Le bilan financier de l'association sportive est d'un total de dépenses de **148452 DA** (le solde de la caisse au 31/12/2015 est de : **100028DA**)¹⁴.

II.3. Analyse d'impact sur le développement territorial durable

Selon les résultats de l'enquête réalisée au village Zouvga, nous avons arrivé à certaines conclusions qu'on va essayer d'analyser.

- **L'impact environnemental**

Le village Zoubga a réellement pris en charge son environnement et le bien-être de ses citoyens. L'environnement, l'hygiène et la propreté ont toujours été la priorité du comité et des villageois. Commençant par :

- La réalisation des toilettes publiques dans les années 40 ;
- La gestion des déchets ménagers et la création d'une déchèterie propre au village ;
- La création et l'entretien du réseau d'assainissement ;
- Ajouter à cela de multiples campagnes de reboisement, l'interdiction du pâturage et du jet des ordures dans les champs et prés, même appartenant aux individus.

Tous les efforts spontanément fournis par les citoyens et fermement encadrés par le comité n'ont pas été vains. En effet, Zoubga est récompensé à deux reprises par le prix du village le plus propre de la Wilaya de Tizi Ouzou en 2007 et en 2013.

- **L'impact social**

Les initiatives solidaires au village Zouvga contribuent à la lutte contre la pauvreté, l'exode rural, la misère et les inégalités sociales en créant une caisse du village, qui s'occupe de régler les problèmes de vie quotidienne des villageois.

- **Les activités culturelles au village** ¹⁵

Une importante activité peut être remarquée au village Zouvga, on peut citer trois fêtes principales qui symbolisent l'union du village, à savoir : *thimechret*, *assensu azrou n'thour* et la fête de la circoncision :

¹⁴ Bilan financier de l'association sportive, 2015.

¹⁵ Thèse de Magister M. HAMMACHE « les villages et le développement local en Kabylie, cas des villages : ZOUBGA et AGRARADJ », UMMTO, soutenu le 16/06/2009, p112-113.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

- **Thimechret:** elle est organisée au village Zouvga un jour ou deux jours avant l'aïde. Cette fête traduit la valeur de solidarité et de participation des habitants du village.
- **Assensu d'azrou n'thour :** c'est une célébration habituellement organisé au village, le plus souvent fêté le jour de achoura (fête religieuse dont la date de célébration est liée au calendrier lunaire). C'est une fête organisé sur un site touristique durant la saison estivale, elle attire des milliers de visiteurs chaque année, d'ou elle constitue une source de revenu pour le village qui peut attendre 50% du budget du village.
- **Fête de circoncision :** c'est une fête célébré au village depuis 1990(elle dans 24^{ème} édition), durent le début du mois août. Durant cette fête un programme est organisé :
 - Achat de costumes pour tous les enfants, concernés par la circoncision ;
 - Le partage de la viande entre les foyers des enfants ;
 - La prise en charge totale des médecins et des infirmiers, etc.

Le village Zouvga a créé une dynamique sociale et environnementale, du moins une dynamique économique.

Cependant, l'hors de notre dernière visite a Zouvga, on a constaté que il ya, beaucoup de changement qui on fait que beaucoup de projet sont en stagnations, vu que l'ancien comité du village a consommé son mondtât, et un nouveau comité a été installé ce qui a déséquilibré l'organisation et le fonctionnement du village. On a constaté aussi que beaucoup d'associations on arrêté leurs activités pour unique cause de manque d'effectifs. Ce constat a fait que le village de Zouvga est en période de déséquilibre.

Ce qui nous laisse conclure qu'il ya un rôle très importants des acteurs territoriaux dans la mobilisation, la solidarité, et la concrétisation des projets de territoire. Aussi les initiatives solidaires ne peuvent être sans travail collectifs et mise en relation de tous les acteurs, le partage de l'information, le partenariat, sont des principes de mise en action de l'économie solidaire.

- **La caisse du village** ¹⁶

Les caisses villageoises ont contribué à financer d'une manière considérable le développement local solidaire. Plusieurs projets d'intérêt général ont été financés via ce mécanisme de financement. La caisse du village est alimentée par plusieurs sources de

¹⁶ ACHIR M, « La caisse du village, envois de fonds et développement local solidaire : cas du village d'ACHALLAM et d'IGHIL TIZI-BOUA en Kabylie », PDF.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

financement à l'exemple des cotisations obligatoires des villageois qui sont fixées par le comité du village ou le règlement intérieur du village, les envois de fonds des émigrés, les dons et la zakat (impôt islamique)... etc.

D'après les données collectées auprès du comité du village, la caisse du village Zouvga des mois d'aout, septembre et octobre 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous ¹⁷:

Tableau n °4 : bilan financier du comité du village en 2015

Mois	Recettes	Dépenses
Aout	489390.00	494652.00
Septembre	84470.00	112795.00
Octobre	127630.00	141430.00

Source : fait par nos même à base du bilan financier du comité du village Zouvga 2015.

Les principales remarques :

- La caisse du village au 30 Septembre 2015 :704705.00 DA..
- La caisse du village au 31 Octobre 2015 :693905.00 DA.
- Résultat de mois Aout : 5262.00 DA.
- Résultat de mois Septembre : 112795.00 DA
- Résultat de mois Octobre : 13800.00 DA.

• Projets réalisés

Le comité du village, au-delà du statut juridique d'une association, est le cœur battant du village. Chaque génération de comité a œuvré pour maintenir la continuité de l'organisation dans village, mais aussi à entreprendre de nouveaux projets et achever ceux en cours de réalisation.

Parmi les projets réalisés on peut citer :

1. Réalisation d'un projet d'alimentation de tous les foyers du village en eau potable. En effet, le comité avait entrepris les travaux en 1986. Entre le captage et l'aménagement des sources, le raccordement en tuyauterie et la réalisation des réseaux de distribution, le village a fait preuve d'une véritable entreprise dans une époque où même les autorités locales peinent à finaliser des projets d'une telle envergure.

¹⁷ Résultats de l'enquête menée auprès du comité de village, ces résultats sont obtenus à base du bilan financier du village pour l'année 2015.

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Igwersafene et Zouvga

2. Une année après, réalisation d'un réservoir d'une capacité de 50 m³. En vue de la croissance constante du village

3. Le captage de nouvelles sources au lieu dit « Azro n'Thor» en 1990, la réparation de la conduite venant de la montagne en 2000 et l'entretien permanent des réseaux et des deux réservoirs appartenant au village. Une importante source a été repérée, captée et aménagée à la sortie du village au lieu dit Illilane en 2011, avec la réalisation d'une grande station de pompage et d'un nouveau réservoir conçu en 2013.

4. D'autres réalisations remarquables ont été conduites par ce comité de village, notamment le pavage des rues, la construction d'une salle des fêtes, la réalisation d'une unité de soins financée et équipée grâce à la caisse du village, etc. L'infirmière permanente et le médecin généraliste, qui assure des visites un jour par semaine, sont rémunérés par l'État. Il y a dans ce cas complémentarité entre l'action du comité de village et celle de l'État.

Le tableau qui suit énumère, sous un ordre chronologique, les principaux projets réalisés par différentes générations du comité de village :

Tableau N°5: Principaux projets réalisés et coûts estimatif au niveau du village Zouvga

Date début et fin de travaux	Intitulés	Coût estimatif au prix 2008
1986	Achat d'un dumper	200000.00
1997	Achat d'un tracteur, pour le ramassage des ordures ménagères	550000.00
.../2005	Achat d'engin spécialisé à la place du tracteur	920000.00
1997/....	Embauche de deux employés pour gardiennage de la décharge du village	5000.00/ mois
.... /1997	Construction et équipement d'un kiosque multiservices (téléphone)	

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Suite Tableau N°5: Principaux projets réalisés et coûts estimatif au niveau du village Zouvga

.... /1993	Dallage des ruelles centrales du village	120000.00
... /1996	Rénovation de l'assainissement	
.... /1997	Inauguration d'une stèle symbolisant le travail en bois dans l'histoire de village	
.... /1998	Réalisation d'un captage de sources d'eau potable à plus de 6km du village et réalisation du réseau AEP	
.../1989	Installation d'une parabole collective	
.... /1997	Ouverture d'une crèche pour enfants, l'employé payé par le village puis l'APC	
1999/2006	Construction d'une infirmerie, maison de jeune, salle de séjour	5500000.00
Chaque année	Thimechret	120000.00
1989/...	Fête de circoncision	100000.00
...//2000 /1996	Réalisation d'une fontaine Réalisation de bouches d'incendies sur les axes principaux du village	100000.00
Chaque année	Assensu à AZROU N'THOUR	
1996	Réalisation d'une carte topographique de tout le territoire du village	1000000.00
1995/2007	Aménagement d'une salle de sport Plusieurs trophées gagné a l'échelle wilaya et national Premier prix du village le plus propre au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou	

Source : Registre du secrétariat de l'association sociale Zoubga, mars 2006.

L'actualisation de ce tableau est faite pour l'année 2015. On a obtenu les projets réalisés au village, mais sans avoir des estimatifs des couts de financement de ces projets (voir annexe N°06).

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

A travers ce tableau, nous pourrions dire que les initiatives solidaires des villageois et du comité de villages en termes de projets réalisés ont assurés les besoins sociales et environnemental du village, du moins les besoins économiques

La mobilisation des acteurs et des ressources à apporté quelques réponses aux préoccupations quotidiennes des villageois. On constate qu'il y a:

- Augmentation des projets réalisés au fil du temps poursuivie par une augmentation des coûts de financement de ces projets.
 - Un travail collectif renforcé au village de Zouvga.
 - Satisfaction des besoins primaire des citoyens.
- **Les biens du village¹⁸**

Le village a entrepris une démarche d'autosatisfaction en matière de matériel, d'engins et d'immobilier. Des biens indispensables pour faire face à une vie quotidienne de plus en plus difficile et répondre aux besoins incessants des villageois. En effet un important lot d'engins est acquis par différents biais, entre autres; dons, récompenses, ... Une fois acquis, ces biens sont mis sous la responsabilité du comité et régis par des lois adoptées en assemblée générale

Zouvga en image



Village qu'a su garder la propreté avec une mobilisation de tout les villageois.

¹⁸ Voir les biens de village en annexes n°07

Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des villages Iguersafene et Zouvga

Conclusion

Malgré la situation globale de la Kabylie, qui, de l'avis de tous les acteurs des associations et comités de village, peu satisfaisante il y a, une diversité de cas qui donnent des exemples de réussite, c'est-à-dire qui montrent que des réalisations sont possibles malgré les contraintes multiples. Ceci permet de voir l'importance de l'associationnisme sous toutes ses formes un levier important pour concrétiser des projets d'économie solidaire en Kabylie.

En résumé, l'enquête menée au niveau des deux villages nous a confirmé que les deux villages étudiés ont des points communs qui les distinguent des autres territoires, dont on peut citer : à titre d'exemple le rôle de thajmaath qui symbolise l'identité du village, il est l'espace de manifestation de la volonté de la communauté villageoise, on trouve aussi l'importance des actions menées et projets réalisés ayant comme objectifs l'amélioration du cadre de vie des villageois. La réalisation de ces projets a sollicité une mobilisation des ressources financières et humaines ; ajoutant l'accès à l'information, la sensibilisation et la participation, la gouvernance, qui sont des principes qui ont contribué à une forme de développement territorial des deux villages, etc.

Les initiatives solidaires de ces villages ont contribué à un certain développement de leur territoire. Toutefois les différentes initiatives restent limitées à un objectif principal, celui de la satisfaction du besoin, dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'arriver à un certain bien-être.

Conclusion Générale

Le développement local porte la promesse d'un modèle alternatif de développement, d'une solution de rechange au développement inégal, c'est encore un appel à l'action qui implique généralement une démarche pour faire décoller les territoires.

Dans le premier chapitre on a essayé de distinguer le développement local du développement territorial, dont on a constaté que le développement local devient un développement territorial avec une stratégie qui se focalise sur l'exploitation de l'ensemble des potentiels d'un territoire donné.

Cette exploitation des ressources (tangibles et intangibles) permet aux acteurs du développement de se mobiliser autour des projets, et d'aboutir à la réalisation de leurs aspirations qui est de créer une dynamique à la fois socioéconomique et environnementale. L'approche territoriale intègre des acteurs de dimensions multiples de façon systémique, participative, partenariale et réticulaire. L'ensemble de ces acteurs participent chacun de sa manière à la mise en place de la politique de développement.

Le développement territorial est donc une construction d'acteurs, et une mobilisation de ressources pour faire face aux préoccupations économiques, sociales et environnementales dans l'objectif est l'équité sociale, l'efficacité économique et l'équilibre écologique. Ces objectifs sont les principaux enjeux de développement durable.

Le concept de développement durable constitue un véritable défi. Son objectif est d'assurer la satisfaction des besoins d'aujourd'hui et de demain. La notion souligne les liens qui existent entre ces trois dimensions à savoir l'économique, le social et l'environnement ainsi que leurs complémentarités à long terme et la nécessité de trouver entre elles un juste équilibre.

L'inscription territoriale de développement durable revient à réfléchir sur les interactions possibles entre le développement durable et les dimensions du territoire (identitaire, matérielle et organisationnelle). Cette inscription territoriale des acteurs de développement se fait à travers des initiatives solidaires.

Les initiatives de l'économie solidaires ont été l'objet d'étude de notre recherche dans le deuxième chapitre, on a vu que l'économie solidaire est une démarche qui propose d'autres manières de vivre l'économie, Solidarité, autonomie, égalité, partage et réciprocité, sont les valeurs fondatrices de cette nouvelle approche de l'économie. Elles combinent la réciprocité, le marché, la redistribution dans des pratiques fondées sur la démocratie, la liberté d'adhésion, la non lucrativité individuelle et l'équité.

Les initiatives solidaires dans un territoire interpellent des citoyens et les mis en relation sur leur vision du vivre ensemble, sur des sujets de la vie quotidienne, et insiste sur la façon de créer un mode de vie meilleur et les encouragent à y contribuer de multiples façons. Ces initiatives concilient production économique et le lien social dans un fonctionnement interne participatif.

Pour l'optimisation des résultats des initiatives solidaires, les acteurs territoriaux se basent sur différents principes d'économie solidaire à savoir : la participation, la mobilisation, la gouvernance démocratique, en terme de prise de décision dans les projets de développement du territoire.

Pour notre recherche, on a posé comme question principale : Dans quelle mesure les initiatives solidaires entreprises aux villages Zouvga et Iguersafene contribuent-elles au développement durable de ces territoires?, l'importance de cette question se présente dans le fait qu'il y a une multitude d'activités qui se font dans les villages Kabylie, nous avons essayé de voir comment ces activités se préparent et quel mode d'organisation au niveau des villages, précisément le cas des deux villages Zouvga et Iguersafene.

Pour arriver à répondre sur notre question de base, nous avons supposé comme hypothèses :

H1 : Les initiatives solidaires engendrent une dynamique socio économique sur un territoire, elles fixent comme objectifs la création de nouvelles activités solidaires généralement territorialisées qui visent le développement territorial durable.

H2 : Les initiatives solidaires sont une simple contribution des populations pour satisfaire leurs besoins primaires. Sans aller au-delà des réalisations dont l'impact est limité à la participation au dynamisme social du territoire.

Les résultats de cette enquête montre que les deux villages ont mobilisées des ressources financières et humaines importantes pour faire face aux préoccupations du citoyen ; l'information, la sensibilisation et la participation, la gouvernance, le rôle de thejmaath (comité de village) et l'importance des associations, ont contribué à une forme développement territorial des deux villages ; ce qui a permet d'un coté au village Iguersafene, de créer une dynamique à la foi sociale et environnementale, du moins une dynamique économiques.

Pour le village Zouvga, les résultats de l'enquête montre que effectivement il y a une mobilisation importante au niveau du village que ce soit du coté des acteurs, des ressources, ou des initiatives solidaires des villageois mais cela na pas pu crée une dynamique économique importante a part l'élément moteur créateur de valeur ajoutée "assensus d'azrou n'thour" qui a aidé le village à contribué à la satisfaction des besoins, sans oublier que les changements constaté à Zouvga on fait que beaucoup de projet sont en stagnations, ainsi que a déséquilibré l'organisation et le fonctionnement du village.

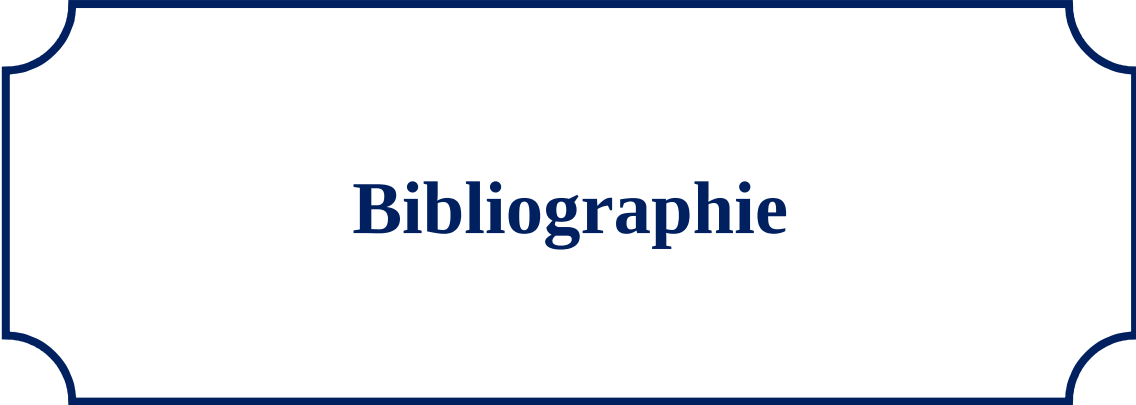
Ici nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse pour les deux villages, c'est-à-dire que les initiatives solidaires sont une simple contribution des populations pour satisfaire leurs besoins primaires. Sans aller au-delà des réalisations dont l'impact est limité à la participation au dynamisme social du territoire.

Nous pouvons conclure que les initiatives solidaires se font par groupes d'initiateurs dès qu'il y a un changement au niveau du groupe les projets s'arrêtent

A la suite de nos résultats de recherches dans les deux villages, deux perspectives peuvent être mise en avant :

1. Comment l'Etat peut-il encourager et promouvoir les initiatives solidaires dans les territoires ? Notamment en cette période de crise ou l'Etat n'a pas les moyens d'assurer son rôle d'abord social puis économique.

2. Comment l'économie sociale et solidaires et en s'appuyant sur la mobilisation de ressources territoriales peut-être créatrice de développement tout en coordonnant entre la dimension sociale, économique et environnementale ?



Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- BAUDELLE G., GUY C et BERNARDETT M- S., « le développement territorial en Europe concepts, enjeux et débats », éd PUR, presse universitaire, Rennes, 2011
- DACHEUX E et GOUJON D., « Principes d'économie solidaire », éd Ellipses, paris, 2011, p.19.
- DACHEUX E., LAVILLE J., « Introduction. Penser les interactions entre le politique et l'économique », *Hermès, La Revue* 2003, p11.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., « la ressource territoriale », éd Economica, 2007
- GUY. B, GUY. C, B .M SCHOUMAKER ; le développement territorial en Europe, concept, enjeux et débat, édition PUR, 2011.
- LAZZERI ; « le développement durable, du concept à la mesure »; édition l'Harmattan, 2008.
- PECQUEUR B., « le développement local », SYROS, 2eme éd, 1989.

Article :

- AHMED- ZAID M., TOUHAMI A-k., OUELHAZI Z, « L'économie sociale et solidaire au Maghreb: quelles réalités pour quel avenir ?», éd IPEMED, novembre 2013.
- AKKOUCHE S., « Manuel pour les associations algériennes », éd Fondation Friedrich Ebert Alger, 2012.
- HADJOU L., « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », 2009, disponible sur, <http://developpementdurable.revues.org/8208>.
- LENANCKER P, ROIRANT J., « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire », éd Journaux Officiels, janvier, 2013.
- MARIE J., FELDER L., CERON P et LEVARD P., « L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée », p.9, disponible sur www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATION/THEMATIQUES/savoircommuns/14-savoirs-com.

- PECQUEUR. B., « Le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud », 2005, disponible sur,
- <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010035257>.

Mémoire

- HAMRANI S., « Innovation social et développement social de la willaya de Tizi Ouzou : caractérisation par deux études monographiques des centres médicopédagogique d'Ath Omalou et Bouzeguene» Université Mouloud Maameri, 2012/2013.
- KARKARINE F., « Apport de l'artisanat au développement territorial durable : cas de la poterie de Maâtkas », Université Mouloud Maameri Tizi Ouzou, 2014/2015, p.6.

Thèse

- BOUZOUBAA L., « Gouvernance et stratégies territoriales : le rôle des acteurs dans la gestion de leur territoire », thèse de doctorat, université PAUL VERLAINE-METZ, 2009, p12.
- Thèse de LABIADH I., sous direction de B. Pecqueur, « le développement territorial et la valorisation des ressources spécifiques dans les zones difficiles : acteurs et gouvernance.cas de la région nord ouest de la Tunisie », Université Pierre Mondés, France.
- Thèse de LABIADH INES.,« Le développement territorial et la valorisation des ressources spécifique dans les zones difficiles: acteurs et gouvernance.cas de la région nord ouest de la Tunisie », sous direction de B. Pecqueur, Université Pierre Mondés, France.
- PECQUEUR. B., « le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud », 2005, disponible sur, <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010035257>.

Communication

- Communication de ABRIKA B., du colloque « *Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire* », CCFD-Terre Solidaire, 2011.
- Communication de JEAN B., « Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux » Université du Québec à Rimouski.
- RALLET A, Commentaires du texte d'Oliver CREVOISIER dans MOLLARD, Amédée et Ali Territoires et enjeux du développement régional, Versailles, Éditions Quae.2007.
- Communication de ACHIR M et KERN F., « Gouvernance traditionnelle, régulation et gestion collective de l'eau en Kabylie : Etude du village Iguersafene ».
- ACHIR M., « La caisse du village, envois de fonds et développement local solidaire : cas du village d'ACHALLAM et d'IGHIL TIZI-BOUA en Kabylie ».

Guide

- Guide : « ESS notre chemin commun vers le travail décent » Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 24-28 octobre 2011, Montréal, Canada
- Le développement local, sommet de MONTEREAL, 2002, p3, PDF.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement_local.pdf, consulté le 01/10/16.
- Lier la réduction de la pauvreté a la gestion de l'environnement : défis et opportunités politiques», PNUD, Juillet 2002.

.

Rapport

- BUCOLO E, « Le commerce équitable, une pratique d'économie solidaire », pdf.
Disponible sur :
www.documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/9365/HERMES_2003_36_10_9.pdf
- BRUNO L., « Accompagner le développement de l'économie solidaire sur les territoires », disponible sur, www.apeas.fr/IMG/pdf/guide2.pdf.

- conférence Johannesburg, 2009.
- Guide économie sociale et solidaire, quelques repères, mai 2011, PDF, consulté sur : <http://www.efigip.org> le 13/10/16.
- LAVILLE J., « l'Economie solidaire, une perspective internationale », paris, 1994.
- Rapport annuel de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2001
- Rapport Brundtland; ONU 1987 disponible sur :http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.
- *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2000*, Bulletin Officiel n° 10, 2000.

Sites

- www.acepp.asso.fr.
- <http://www.adequations.org/spip.php?article568>, consulté le 08/10/16.
- <http://encyclopidie-dd.org/encyclopidie/terre/5-5-1-economie-solidaire/1-economie-solidaire-une-maniere.html>.
- www.habitat-humanisme.org.
- www.reseau-amap.org
- http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpert.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=22941.
- <http://www.vedura.fr/gouvernance/acteurs-developpement-durable>, consulté le 16/07/16

Textes législatifs et lois

- Alliance coopérative internationale.
- Article 1, la loi de 1 juillet 1901.

Autres

- LENANCKER P., ROIRANT J., « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire », éd Journaux Officiels, janvier, 2013.

- KEBIR K., « une fondation pour initier des actions en faveur de la gouvernance et du développement local. “afud”, ou comment éviter à la Kabylie d’être à genoux. »Article apparut au journal liberté le Mercredi 28 octobre 2015.

Annexes

Annexes n°01

Guide d'entretien

Thème : les initiatives solidaires et le développement territorial durable

Ce guide d'entretien s'inscrit dans le cadre de l'enquête servant la réalisation d'un mémoire de Master en sciences économiques, dans l'option **Economie Développement Durable et Environnement**. Le mémoire en cours de réalisation porte sur le thème : « **les initiatives solidaires et le développement territorial durable** ».

L'objectif de notre enquête est de rechercher la contribution des initiatives solidaires du village Iguerssafene et Zouvga aux développements territorial durable. Ceci nous permettra de voir comment ces initiatives engendrent une dynamique à la foi socio économique dans le territoire de façon à améliorer la situation du village et le niveau de vie de la population, L'enquête nous aidera également dans l'identification du rôle des acteurs de développement territorial dans la construction du territoire pour un développement territorial durable.

Dans une démarche purement scientifique nous espérons trouver à travers ce guide d'entretien les réponses à nos préoccupations quant à la contribution des initiatives solidaires au développement territorial durable : cas de village Eguerssafene. De ce fait, nous vous sollicitant de bien vouloir rependre à cet entretien, les données et les informations collectées ne vont servir que pour la réalisation de la recherche.

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution.

Date et lieu de l'entrevue

Sexe : H F

1) Le village

1.1. Pouvez vous nous donner une présentation générale du village ?

1.2. Quel est le nombre de ménage dans le village ? (nombre de femme, homme et population jeune)

1.3. Quelles sont les organisations existantes dans le village ? qui sont les plus importantes ?

2) Objectifs :

2.1. Quelle est la situation actuelle de développement territorial du village Eguerssafene ?

2.2. Est-ce que les objectifs fixés par les acteurs territoriaux sont atteints ou pas encore ?

Si non, pourquoi ?

2.3. Y a-t-il des projets prévus à court terme et à moyen terme ?

3) Les acteurs territoriaux :

3.1. La population a-t-elle un rôle important à jouer dans la concrétisation des projets du village ? Si oui comment ?

3.2. Le citoyen est un acteur clé de développement de la région, est-ce que cet acteur est régulièrement consulté sur les principaux projets dont il peut avoir une influence réelle sur leur concrétisation (ce qu'on appelle démocratie locale et participation) ?

3.3. La population exprime-t-elle une volonté de mobilisation et de participation pour développer leur village ?

3.4. Quels sont les acteurs principaux qui jouent un rôle dans l'organisation du village ?

4) Le comité de village :

4.1. Le comité dispose-t-il d'un règlement intérieur ? Oui Non

Conseil d'administration est constitué :

4.2. Les rôles des membres du comité sont-ils bien définis ?

4.3. Quelles sont la périodicité des réunions et des assemblées générales ?

4.4. Selon vous, quelles sont les conditions qui sont réunies et qui ont contribué au développement de la région ?

5) Ressources financières

5.1. Comment pensez-vous qu'on pourrait aider et devrait inciter les petites communes, villages à entretenir et valoriser leurs ressources territoriales compte-tenu de leurs faibles moyens financiers, de leur manque de personnel technique et de leur fréquente méconnaissance des sujets de développement, et de valorisation ?.

5.2. Le comité arrive-t-il à construire des partenariats ? Oui Non

Avec qui ?

- Population
- ONG
- Collectivités locales
- Institution publiques
- Autres

5.3. Le comité arrive-t-il à mobilisé des financements ?

- Cotisation
- Subvention
- Financement internationaux
- Autres

5.4. Le comité manque de ressources financières ? Oui Non

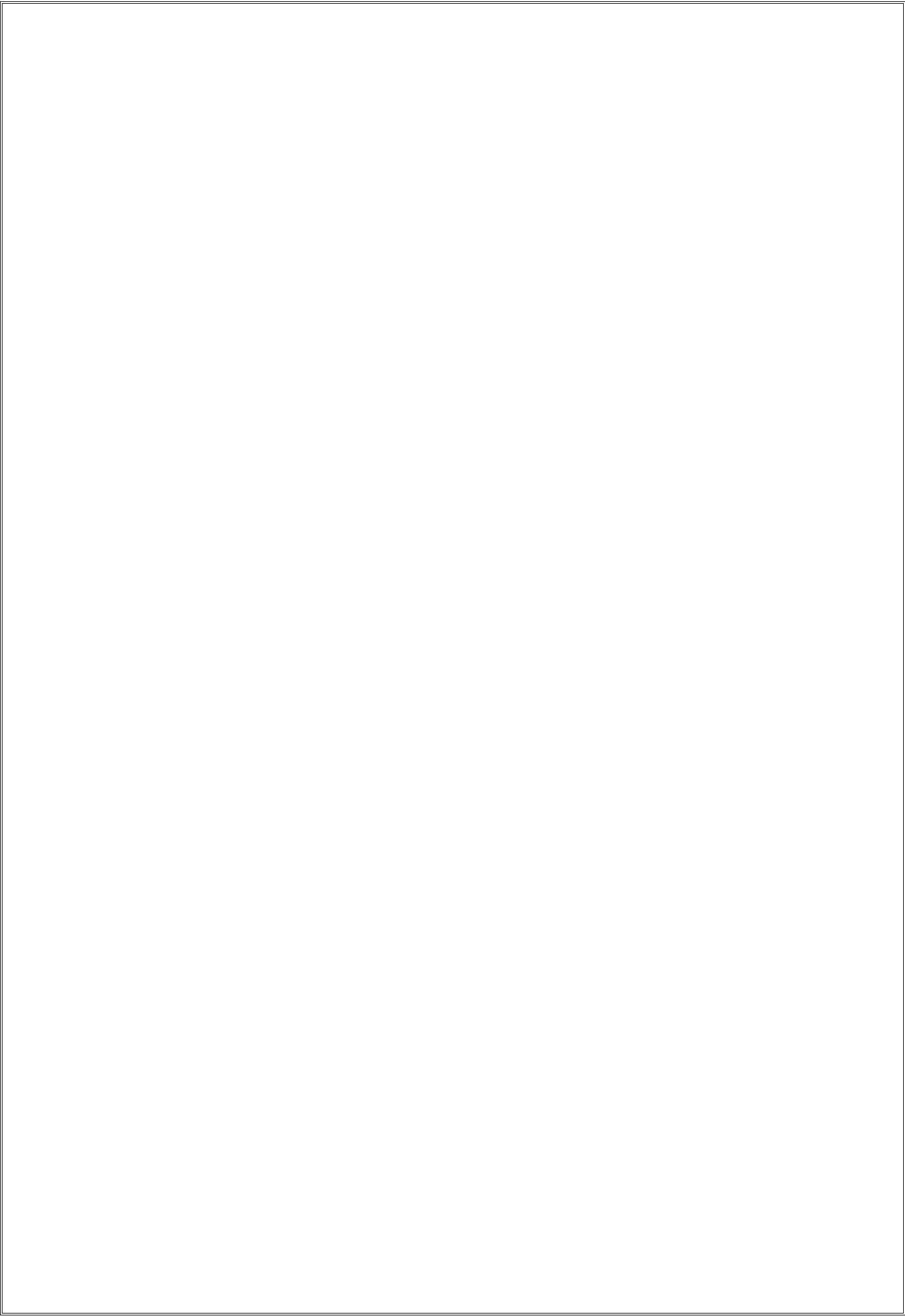
5.5. Les immigrés contribuent-ils au financement ?

6). Quelles sont les entraves rencontrées lors de l'élaboration des projets ?

7). Quel sera l'impact de la réussite du village en matière de développement sur les régions environnantes

8). Quel est la contribution des initiatives solidaires au développement territorial durable du village ?

9). Est-ce que vous êtes optimisé pour l'avenir du village et quel sont vos aspirations



Annexe N° 02

Entretien avec les associations

Nous nous sommes chargés aussi de la mise en œuvre d'une enquête auprès des associations. L'étude se déroulera sous forme d'entretien.

Généralités

Nom de l'association :

Date de création :

Siege : Effectifs actuels : adhérents : femme homme

1. A quelle échelle agit principalement l'association ?

2. Les objectifs de l'association :

Quels sont les principaux domaines d'intervention et les objectifs poursuivis par l'association

3. L'association au niveau interne

3.1. L'association dispose-t-elle d'un règlement intérieur ? Oui Non

Conseil d'administration est constitué :

3.2. Les rôles des membres de l'association sont-ils bien définis ?

3.3. Quelles est la périodicité des réunions et des assemblées générales ?

3.4. Au sein de l'association y'a-t-il des conflits ? OUI NON

Lesquels ?

3.5. L'association organise-t-elle, en interne des formations à ces membres ?

4) Ressources financières

4.1. L'association arrive-t-elle à construire des partenariats ? Oui Non

Avec qui ?

- Population
- ONG
- Collectivités locales
- Institution publiques
- Autres

4.2. L'association arrive-t-elle à mobiliser des financements ?

- Cotisation
- Subvention
- Financement internationaux
- Autres

4.3. L'association manque de ressources financières ? Oui Non

4.4. Les immigrés contribuent-ils au financement

5) Les activités :

5.1. Quelles sont vos principales activités ?

5.2. Les habitants du village contribuent-ils aux activités ? Oui non

Si non pourquoi

5.3. Quels sont vos projets menés ces dernières années ?

5.4. Avez- vous des activités dont le domaine de la protection de l'environnement ? (gestion des déchets, recyclage, sensibilisation, plantation d'arbres...) oui non

Si non pourquoi

6. Est-ce que vous êtes optimisé pour l'avenir du village et quel sont vos aspirations ?

Annexes N°3

BILAN FINANCIER MOIS D'AOUT 2015

N°	DATE	DESIGNATION	RECETTE	DEPENSE
1	01/08/2015	Don	3400,00	
2	01/08/2015	Cotisation ouadfel l'amara	1800,00	
3	03/08/2015	Palement couscous saoudi hocine		2500,00
4	03/08/2015	Palement du bouché tifilkoute		9000,00
5	03/08/2015	Palement du chauffeur abi youcef (APC)		3000,00
6	03/08/2015	Palement du chauffeur illiltén (APC)		2000,00
7	03/08/2015	Palement du camion frigo		6000,00
8	06/08/2015	Don du bouché	2000 ,00	
9	07/08/2015	Don assenssi l djamaa	43820 ,00	
10	07/08/2015	Don assenssi l djamaa boukaouma hamouche	5000,00	
11	07/08/2015	Don village lazib	3000,00	
12	07/08/2015	Palement hammoum zoubir		1000,00
13	07/08/2015	Palement boukaouma saaid nettoyage maison de jeune		1000,00
14	08/08/2015	Palement alimentation général souk el had (Azro n'Thore)		18000,00
15	08/08/2015	Palement hidou moussa		21200,00
16	08/08/2015	Achat de carte d'invitation		2000,00
17	08/08/2015	Achat d'un port document et registre de recette et dépense		3150,00
18	09/08/2015	Droit de la salle des fêtes amour salah	2000,00	
19	09/08/2015	Palement nettoyage boukaouma sadi		1000,00
20	09/08/2015	Cotisation bouziden omar 2015	1800,00	
21	09/08/2015	Cotisation bouziden amokrane 2015	1800,00	
22	09/08/2015	Cotisation bouziden sadi 2015	1800,00	
23	09/08/2015	Cotisation bouziden abdelkrim 2015	1800,00	
24	09/08/2015	Don assenssi l djamaa	30170,00	
25	09/08/2015	Achat d'une machine a lavé tombola		13500,00
26	09/08/2015	Achat micro ronde tombola		8000,00
27	09/08/2015	Achat de papier photo et cartouche d'encre		1280,00
28	11/08/2015	Achat de papier photo		650,00
29	11/08/2015	Droit de la salle des fêtes ben kaouma hamid	2000,00	
30	11/08/2015	Don ben kaouma hamid	1000,00	
31	11/08/2015	Don assenssi l djamaa	37700,00	
32	11/08/2015	Droit de la salle des fêtes ben kaouma hamid	2000,00	
33	11/08/2015	Don ben kaouma hamid	1000,00	
34	11/08/2015	Achat de lampe 1000w pour projecteur		2700,00
35	11/08/2015	Achat d'un téléviseur condor 24 ⁰		17000,00
36	12/08/2015	Palement aziz alimentation les achats des fêtes du village		17000,00
37	12/08/2015	Cotisation amour boussad 2014	1800,00	
38	12/08/2015	Achat d'un congélateur		38500,00

39	12/08/2015	Cotisation amour hamid 2014	1800,00	
40	12/08/2015	Paielement hamoum zoubir nettoyage maison de jeune vaisselle		1000,00
41	12/08/2015	Paielement bokaouma saadi nettoyage maison de jeune vaisselle		1000,00
42	13/08/2015	Cotisation n'ait abdelaziz mohamed 2015	1800,00	
43	13/08/2015	Cotisation hammoum mohand ouamar 2015	1800,00	
44	13/08/2015	Achat de 15 médailles		2400,00
45	13/08/2015	Achat de produit alimentaire		6300,00
46	13/08/2015	Cotisation bouzidene omar	1800,00	
47	13/08/2015	Achat de javel		480,00
48	13/08/2015	Achat du pain		500,00
49	13/08/2015	Paielement belaidi makhlouf transport seliaould mohand		2000,00
50	14/08/2015	Paielement transport pour chanteur ishaki		2000,00
51	14/08/2015	Achat de courgette		250,00
52	14/08/2015	Achat de deux cadres de bureau		2400,00
53	14/08/2015	Achat de serre pierre		200,00
54	14/08/2015	Achat de produit alimentaire		7355,00
55	14/08/2015	Achat des cadeaux pour fêtes		54977,00
56	14/08/2015	Paielement hamoum momoh transports des chanteurs		6000,00
57	15/08/2015	Don boukamoum ouramdane	2000,00	
58	15/08/2015	Cotisation selam ouramdane	1800,00	
59	15/08/2015	Paielement hamoum chafia lavage de vaisselle		1000,00
60	15/08/2015	Paielement amour hassina nettoyage maison de jeune		4000,00
61	15/08/2015	Paielement lekhebassen nassim travail illilen		1000,00
62	15/08/2015	Paielement boukaouma ghilas travail illene		1000,00
63	15/08/2015	Paielement du couscous belaidi makhlouf		600,00
64	15/08/2015	Cotisation laidi makhlouf	1800,00	
65	16/08/2015	Droit des fêtes tajmaat saoudi cherif		500 ,00
66	16/08/2015	Paielement de la location de sciène et chaises		24000,00
67	16/08/2015	Don village tizit	1000,00	
	16/08/2015	Recette assenssi l'djamaa	309000,00	
68	20/08/2015	Droit de la salle des fêtes hamoum mohand arezki	4000,00	
69	20/08/2015	Cotisation hamoum saadi	1800,00	
70	20/08/2015	Achat d'un compresseur pour engin capacité 100 l		56400,00
71	20/08/2015	Pompe à graisse capacité 16 kg		15400,00
72	20/08/2015	Cachère boche capacité 140 bras		7600,00
73	20/08/2015	Kit compresseur et flexible		4500,00
74	20/08/2015	Achat de bidon de graisse de 20 kg		9300,00
75	20/08/2015	Frais de déplacement azazga gasoil et repas		2850,00
76	20/08/2015	Achat de pièces de plomberie pour captage Azro n'Thor		4680,00
77		Paielement de la sono (la fête du village)		24000,00
78	21/08/2015	Cotisation laidi boussad 2015	1800 ,00	

79	21/08/2015	Cotisation laidi zahra	1800,00	
80	21/08/2015	Cotisation amour amokrane	1800,00	
81	21/08/2015	Don pour village ait aissa ouyahia		8000,00
82	22/08/2015	Droit de salle des fêtes laidi youcef	2000,00	
83	22/08/2015	Droit des fêtes tajmaat laidi youcef	500,00	
84	22/08/2015	Don laidi youcef	500,00	
85	23/08/2015	Achat du coude valérique pour réparation du portais illilen		2080,00
86	23/08/2015	Recette décharge tifilkoute taleb samir	8500,00	
87	23/08/2015	Paiement ait abdelazize assirem travail illilen		4000,00
			448690	426252
		Résultat Aout 2015	22430	

BILAN FINANCIER MOIS DE SEPTEMBRE 2015

N°	DATE	DESIDNATION	RECETTE	DEPENSE
1	02/09/2015	Don	10000,00	
2	02/09/2015	Palement de repas pour les ouvriers illilene		3000,00
3	05/09/2015	Palement hamoum hmimi		18000 ,00
4	05/09/2015	Achat d'une tôle 0,5		2500,00
5	05/09/2015	Achat d'article serrurier		4200,00
6	05/09/2015	Achat de disque de meule		250,00
7	05/09/2015	Achat de baguette et disque inox		2420,00
8	05/09/2015	Achat de cadre de bureau (fête de village)		1400,00
9	08/09/2015	Recette ambulance village Azro	10000,00	
10	08/09/2015	Gasoil et frais de déplacement sur Alger		1500,00
11	09/09/2015	Droit des fêtes hammoum hamid	2000,00	
12	09/09/2015	Don hammoum hamid	1000,00	
13	11/09/2015	Don	500,00	
14	11/09/2015	Cotisation ougouadlef messaoud 2015	1800,00	
15	11/09/2015	Cotisation ougouadlef mohand ouahcen 2015	900,00	
16	11/09/2015	Réparation de l'ambulance et achat de la pièce		10000,00
17	11/09/2015	Location engin lekhebassen kaci	12000,00	
18	12/09/2015	Gasoil engin		2000,00
19	12/09/2015	Location engin boukaouma amar 1h de travail	3000,00	
20	13/09/2015	Cotisation lekhebassen aberkan 2015	1800,00	
21	15/09/2015	Recette ambulance village Azro	10000,00	
22	15/09/2015	Gasoil et frais de déplacement sur Alger	1200,00	
23	17/09/2015	Cotisation hammoum hocine 2015	1800,00	
24	17/09/2015	Cotisation boukaouma boussad	1800,00	
25	17/09/2015	Palement boukaouma saadi		1000,00
26	17/09/2015	Palement boukaouma amrane alimentation		10625,00
27	17/09/2015	Vente de bougie boukaouma amrane	1500,00	
28	17/09/2015	Don de mosquée	23370,00	
29	18/09/2015	Cotisation amour boussad	1800,00	
30	18/09/2015	Entretien ambulance		1000,00
31	18/09/2015	Achat d'une porte métallique au 2 ^{eme} etage		31500,00
32	28/09/2015	Palement de deuxième chauffeur abi youcef		3000,00
33	28/09/2015	Foulard pour circoncis		2400,00
33	29/09/2015	Palement hamoum hmimi		18000,00
			84470,00	112795,00
		Résultat septembre 2014	28325,00	
		Caisse de village au30 septembre 2015	704705,00	

BILAN FINANCIER MOIS D'OCTOBRE 2015

N ⁰	DATE	DESIGNATION	RECETTE	DEPENSE
1	02/10/2015	Cotisation amour akli 2014/2015	3600,00	
2	02/10/2015	Cotisation ougouadfel belaid 2015	1800,00	
3	03/10/2015	Cotisation bouzidene boussad 2015	1800,00	
4	05/10/2015	Cotisation yahia boussad 2015	1800,00	
5	05/03/2015	Cotisation ait chekdid farid 2015	1800,00	
6	05/10/2015	Cotisation amrani kaci 2013/2015	4500,00	
7	09/10/2015	Cotisation boukaouma chabane grand 2014/2015	3600,00	
8	09/10/2015	Cotisation boukaouma madjid 2014/2015	3600,00	
9	10/10/2015	Cotisation lekhebassene achour 2015	1800,00	
10	10/10/2015	Cotisation lekhebassene rachid 2015	1800,00	
11	10/10/2015	Cotisation laidi hmimi 2015	1800,00	
12	10/10/2015	Cotisation laidi mouloud 2015	1800,00	
13	10/10/2015	Cotisation belaidi arezki 2014/2015	3600,00	
14	10/10/2015	Cotisation laidi loucif 2015	1800,00	
15	10/10/2015	Cotisation sid ahmed hachimi 2014/2015	3600,00	
16	11/10/2015	Montant de remboursement monte charge	30000,00	
17	11/10/2015	Achat des grilles en fonte pour caniveau		37600,00
18	12/10/2015	Frais transport des grilles		1500,00
19	13//10/2015	Recette ambulance village ait aissa		
20	13/10/2015	Paieement course hammoum nadir	4000,00	
21	13/10/2015	Achat du ciment pour caniveau		700,00
22	13/10/2015	Repas pour ouvriers		3300,00
23	13/10/2015	Cotisation hammoum mouloud 2015		1000,00
24	13/10/2015	Cotisation hammoum hamid 2015	1800,00	
25	13/10/2015	Cotisation hammoum djamel 2015	1800,00	
26	14/10/2015	Achat de cornière 45 pour caniveau	1800,00	
27	14/10/2015	Paieement de deux jours de travaille ouvriers		5600,00
28	14/10/2015	Paieement course tigrine mouloud fête de village		2000,00
29	14/10/2015	Paieement tigrine mouloud travaille aghayad		4000,00
30	14/10/2015	Gasoil		4000,00
31	14/10/2015	Paieement de deux jours de travaille ouvriers caniveau		2400,00
32	14/10/2015	Repas pour ouvriers 2 ^{eme} jours de travaille		2000,00
33	22/10/2015	Cotisation lekhebassene mhand 2015		1000,00
34	22/10/2015	Cotisation boukaouma mohand akli 2014/2015	1800,00	
35	22/10/2015	Achat d'une douille mécanique n°36	3600,00	
36	22/10/2015	Achat d'une clef a choc pour engin		750,00
37	22/10/2015	Repas et frais de déplacement		5400,00
38	23/10/2015	Les achats thimechrete		1400,00
39	25/10/2015	Achat des enveloppes grandes format		11180,00
40	25/10/2015	Recette de la mosquée		500,00
41	27//10/2015	Don sid ahmed mohand	27800,00	
42	27/10/2015	Location engin ait abdelazize belaid	10000,00	
43	27/10/2015	Cotisation medad zaine 2014	2000,00	
44	27/10/2015	Paieement tigrine mouloud (une journée et demi)	1800,00	
45	28/10/2015	Paieement tigrine mouloud nettoyage igertite		1000,00
46	28/10/2015	Achat d'un sac de ciment pour réalisation d'un		1100,00

		regard		
47	28/10/2015	Paielement d'ouvriers nettoyage des fosses		2000,00
48	28/10/2015	Course tigrine mouloud		1500,00
49	28/10/2015	Achat de bordure ronde pour arbre		11200,00
50	28/10/2015	Pistolet a pression pour peinture		1950,00
51	30/10/2015	Achat d'une boite à la lettre		850,00
52	30/10/2015	Paielement hocine saoudi nettoyage caniveau		2500,00
53	31/10/2015	Paielement hamoume hmimi		18000,00
54	31/10/2015	Vente des pieds de veaux	7930 ,00	
55	31/10/2015	Paielement du bouché thimechret		16000,00
			127630,00	141430,00
		Résultat octobre 2015	13800,00	
		Caisse du village au 31 octobre 2015	693905,00	

Annexe N° 04

Projets réalisés et financés par la caisse du village Igarsafene

	EXERCICE	DENOMINATION DU PROJET	COUT	OBSERVATIONS
01	1998	Etude et réalisation d'un réseau adduction et distribution AEP en galvanisé	1 697 800,00	30% subvention de l'état
02	2000	Réalisation d'un musée de Chahid et moudjahed	1 215 550,00	
03	2004	Réalisation d'un cimetière public, salle de prière et sanitaires	8 005 640,00	
04	2011	Réalisation d'une décharge publique	820 600,00	
05	2012	Réfection en marbre de 99 tombes des martyrs Dallage des accotements de la voie publique avec T.S et béton armé et réalisation de caniveaux sur 1Km Achat des bancs publics	3 808 850,00	
06	2013	Réalisation des captages de source Aménagement d'un centre de tri Réalisation d'un fronton de bienvenue Fourniture et pose de ralentisseurs en plastique et clous (yeux de chat) sur la voie publique Achat d'un tracteur pour ramassage d'ordures ménagères	5 633 060 ,0 0	
07	2014	Réalisation et équipement d'un cybercafé Réalisation d'une cascade Réalisation d'une aire de jeux pour enfants Achat de divers arbres et plantes Réfection et aménagement des fontaines publiques Aménagement des monuments et places historiques Etude et réalisation d'une salle polyvalente	10 123 695,0 0 6 000 000,00 évalué a3200000	Non achevé
21	2011 A 2014	Raccordement de 298 foyers au réseau d'AEP	215 000,00	
22	2011 A 2014	Réfection de 300 ML du réseau d'assainissement	188 000,00	
23	DEPUIS 1998	Prise en charge du salaire d'un ouvrier du réseau d'AEP du village	21 000,00/mois	
24	DEPUIS 2013	Prise en charge du salaire d'un conducteur du tracteur pour le ramassage d'ordures	23 000,00/mois	
25	DEPUIS 2014	Prise en charge du salaire de 02 agents qui gèrent le cybercafé	32 000,00/mois	

Source : établi par ACHIR Mohamed, enseignant-chercheur, université de Tizi-Ouzou, KERN Francis

Professeur BETA, université de Strasbourg.

Annexe N° 05



Figure1 : Plantation des arbres



Figure2 : une source d'eau



Figure3 : réalisation d'un centre de tri



Figure4 : place des martyrs du village

Annexe n°06

COMITE DU VILLAGE ZOUBGA

PROJETS REALISES PAR LE VILLAGE

N°	intitulé	année
01	Distribution eau potable (AEP) avec plusieurs volontariats (creuse, pose branchement)	1986
02	Terrassement du lieu dit : (AGHALAD) assiette pour monument, travaux arrêtés pour causes de financement	1986
03	Terrassement d'une plate forme a IGHIL N'SAID	1987
04	Construction d'un captage et d'un réservoir de 50 m3	1987
05	Renforcement des quartiers en éclairages publique	1988
06	Extension et réfection de l'assainissement du village	1988
07	Terrassement du nouveau cimetière	1988
08	Aménagement en tuf des pistes du village	1988
09	Ouverture d'une piste vers l'école primaire	1989
10	Installation d'une parabole collective	1989
11	Réfection de TAJMAAT en bureaux pour associations et autres	1989
12	Eclairage du cimetière	1989
13	Captages de sources a la montagne	1990
14	Ouverture d'une piste a AZROU N'THOOR avec réfection de la mosquée	1990
15	Achat d'un dumper début de la collecte d'ordures ménagères	1990
16	Aménagement d'un dépotoir	1990
17	Réalisation d'une crèche	1992
18	Réfection d'une fontaine au village	1992

19	Revêtement des ruelles du village en pierres taillées	1992
20	Réalisation d'un ouvrage d'art et réfection de la piste IGHZAR N'BOUGHIOUL	1992
21	Elargissement de la place public avec mur de soutènement décoratif de la mosquée	1992
22	Création d'une aire de jeux pour les enfants	1992
23	Achat d'un tracteur avec remorque	1992
24	Aménagement d'une bibliothèque	1993
25	Début des travaux de clôture du cimetière	1993
26	Travaux de volontariat source ILLILAN	1994
27	Travaux de gabionnage de l'aire de jeux avec aménagement en tuf	1994
28	Revêtement en pavés de la place du village	1994
29	Construction d'un local pour le téléphone	1995
30	Installation d'une ligne téléphonique	1995
31	Acquisition et installation d'une sirène de pompiers	1995
32	Travaux de bétonnage plate forme de la mosquée D'AZROU N'THOUR	1995
33	Achat d'un cercueil frigorifique	1995
34	Travaux de volontariat a la montagne	1996
35	Aménagement des escaliers avec rénovation des toilettes publics	1997
36	Clôture en dur et en Zimmerman de l'air de jeux	1997
37	Début de travaux de construction d'une maison de jeunes	1998
38	Mur de soutènement de la route menant au village	1999
39	Réfection et réaménagement de la source de la montagne (ASSELGOU)	2000
40	Réparation de la conduite (AEP) a la montagne	2000
41	Réalisation d'une décharge avec ouverture d'une piste	2004

42	Aménagement d'un centre de soins et maison de jeunes	2005
43	Achat d'une colleteuse d'ordures	2006
44	Achat d'un tracteur	2009
45	Réalisation d'une bibliothèque (programme PCD 2009)	2010
46	Aquisition d'une ambulance, offerte par ROTARY CLUB T-O	2010
47	Captage d'une source d'eau avec une station de pompage à Illilane	2011
48	Cloture, éclairage, allés au cimetière	2011
49	Extension de la maison de jeunes	2011
50	Refection de la piste qui mène au village	2012
51	Réalisation d'une aire de jeux MATECO pour enfants	2013
52	Construction d'une salle de sport (en cours de réalisation)	2013
53	Construction d'un barrage d'eau	2013
54	Refection du réseau d'assainissement du village	2013
55	Réalisation des cannivaux 800 m	2013
56	Réalisation de travaux de décoration (faux bois, statues, ..)	2013
57	Réalisation d'une fontaine en forme de serpent, une autre a taqarravt	2013
58	Sanitaire pour mosqué	2013
59	Réalisation de deux magasins	2013
60	Un espace pour prière de djanaza au cimetière	2013
61	Extension de la maison de jeunes	2013

LE COMITE

ANNEXES N°7





Code d'honneur :

Les membres du comité s'engagent :

- 1-a respecter les termes énoncés dans le chapitre de règlement intérieur et lois de village.
- 2-à honorer le village et à respecter les citoyens sans distinction de famille ou d'âge.
- 3-a ne pas utiliser le comité de village à des fins partisans et ne pas n'entraîner dans des compétitions électoralistes ou dans des options de prise de pouvoir.
- 4-a bannir le marketing politique et la promotion personnelle.
- 5-a faire preuve de civisme et du respect vis-à-vis de leurs pairs.
- 6-a manifester leur solidarité agissant vis-à-vis de tout membre qui subirait des conséquences fâcheuses suite à son activité dans le comité de village.
- 7-a exécuter et respecter les décisions prises lors des réunions et assumer pleinement et défendre les décisions.
- 8-toutes les actions ou décisions qui engagent l'avenir du village la base doit obligatoirement consulter.

Fait à Igwersafene le 03/12/2010

Le Comité



Art-21-le président veille au bon déroulement des débats, au respect de l'ordre de jour et de timing.

Art-22-le président a la prérogative d'arrêter toute intervenant n'abordant pas l'ordre de jour ou ne respectant pas le timing.

Art-23-tout participant à droit à une mise au point.

Art-24-les membres du comité sont tenus de respecter les horaires fixés pour les réunions (19h), la présidence se doit donner l'exemple.

Art-25-le bureau ne peut en aucun cas se prononcer en nom d'adhroum.la neutralité de bureau est exigée.

Art-26-les décisions sont prise en plénière (la plénière est souveraine).

Art-27-établit une synthèse des travaux à la fin de chaque réunion.

Art-28-le bureau doit rédiger un PV de chaque réunion.

Art-29-la participation des citoyens aux réunions est interdite.

Discipline :

Art-30-respect mutuelle entre membres, les écarts de langage sont interdits.

Art-31-tout dénigrement est interdit.

Art-32-la rétention d'information est interdite.

Art-33-(respect, solidarite, participation, responsabilité) signifie qu'il n y as pas de super Taman.

Art-34-respect de la présidence et de ses prérogatives.

Art-35-respect et application des décisions entérinées.

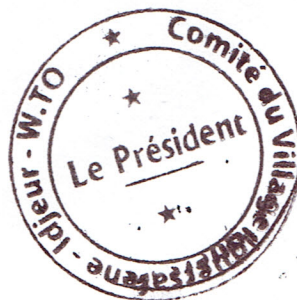
Art-36-respect de règlement intérieur.

Art-37-respect des horaires des réunions et actions.

Art-38-tout membre doit avoir un comportement digne d'un citoyen responsable.

Fait à Iguersafene le 16/12/2010

Le Comité



Reglement Interieur

Membres :

Art-1-le président est élu en assemblée générale du village.

Art-2-les représentants d'idharma sont élus en assemblée générale du village ou d'adhroum.

Art-3-les membres du bureau sont désignés par le président du comité et seront soumis à l'accord du village.

Art-4-les représentants d'idharma sont tenus d'être en contact permanent avec la base (informer des décisions prises et cueillir des propositions.)

Art-5-dans des circonstances exceptionnelles chaque membre qui détient l'information doit informer la présidence qui informera les autres membres à son tour.

Art-6-chaque membre qui envisage une activité partisane ou qui entre dans une compétition électorale doit préalablement démissionner du comité du village.

Art-7-tout membre démissionnaire doit informer le comité de village.

Art-8-le comité ne peut en aucun cas se substituer les différentes institutions et autorités de l'état.

Art-9-le bureau doit vérifier et authentifier toute information.

Art-10-sauf le comptable et le président du comité sont autorisés à sortir ou à rentrer de l'argent dans le coffre.

Art-11-le comptable a le droit de vérifier tous les mouvements d'argent.

Art-12-le paiement se fera le jeudi à la présence du comité

Reunions :

Art-13-la présidence soumet à l'approbation de la plénière un ordre du jour pour amendement et adoption.

Art-14-le déroulement des réunions dans un climat de sérénité et du respect mutuel est exigé.

Art-15- ne pas quitter la réunion sans l'autorisation du président de la séance avant la clôture de la réunion.

Art-16-toute prise de parole est subordonnée à l'accord du président de la séance.

Art-17-tout élément perturbateur peut être temporairement exclu de la réunion par le président.

Art-18-les décisions sont prises par consensus ou à défaut par un vote à une majorité simple avec droit de réserve

Art-19-l'abstention sur un point inscrit à l'ordre du jour n'est pas tolérée.

Art-20-le temps d'intervention est réparti équitablement entre tous, le timing est fixé en fonction de l'ordre du jour et de l'avancement des travaux.

VILLAGE IGUERSAFENE

PRINCIPALES LOIS DU VILLAG

Une assemblée générale ordinaire devrait se tenir au moins une fois tous les 3 mois

ARTICLE 1.1 : Les assemblées générales auront lieu à AGOUNI : à 07h00 en Eté et à 08h00 en Hiver. Sont appelés à assister aux assemblées toute les personnes inscrites sur la liste du village, en cas d'absence injustifiée de ces derniers, sont passible d'une amende.

ARTICLE 1.2 : Pendant l'appel, les retardataires sont verbalisés d'une amende de **50,00 DA**.

ARTICLE 1.2 (bis) : toute absence injustifiée à l'assemblée est passible d'une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 1.3 : En cas d'absence injustifiée à une journée de travail général, une amende de **400,00 DA** est infligée.

ARTICLE 1.4 : En cas d'absence signalée par un proche (voisin, cousin ou frère), une justification verbale s'impose immédiatement.

A l'occasion des fêtes de mariage, il a été constaté un nombre élevé d'absences aux assemblées et des listes dépassant 30 personnes sont remises au comité. Et afin d'éviter ces absences considérées injustifiées, certaines dispositions sont prises :

- Sont autorisées uniquement les absences des membres de la famille restreinte (fils, frères et progénitures).
- Au cas où une famille ne dispose pas de personnes susceptibles de l'aider, Elle pourrait inviter au sein de la famille élargie, un nombre ne dépassant pas six(06) personnes.
- Pour les travaux de construction, une liste des bénévoles doit être déposée au niveau du comité de village.
- Pour les visites à l'hôpital, les citoyens doivent informer au préalable le comité afin que leur absence soit gérée convenablement.

ARTICLE 1.5 : Tout mensonge afin de justifier une absence est passible d'une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 1.6 : Pendant toute la durée de l'assemblée, la position assise est imposée à tout le monde, faute de quoi une amende de **100,00 DA** est infligée.

ARTICLE 1.7 : Toute personne qui intervienne dans un débat, doit respecter l'ordre et la durée. Toutefois, les interventions anarchiques et improvisées sans que l'intéressé soit invité sont verbalisées d'une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 1.8 : En cas où l'intervenant insulte, manque de respect à autrui, ou tente de perturber l'assemblée et essayant de défendre quelqu'un à tort est passible d'une amende de **500,00 DA**

ARTICLE 1.9 : Les citoyens, en cas de contrainte majeure pour s'absenter, doivent impérativement informer et avoir l'aval (autorisation) du comité de village.

ARTICLE 1.10 : les citoyens qui résident à l'extérieur et se trouvant au village le jour de l'assemblée, sont tenues à assister, Dans le cas contraire une amende de **200,00 DA** est prévue.

ARTICLE 1.11 : En cas d'une assemblée extraordinaire, les citoyens non-résidents au village sont tenus de respecter les convocations qui leur seront transmises, à défaut, ils seront verbalisés d'une amende de **500,00 DA**.

ARTICLE 2.1 : Dès l'annonce d'un décès au village, une assemblée générale est jugée utile afin de prendre en charge les obsèques.

ARTICLE 2.2 : La présence des citoyens majeurs à l'assemblée est indispensable et obligatoire. En cas d'absence, une amende de **200,00 DA** est imposée.

ARTICLE 2.3 : Le village dispose d'une équipe de Taleb, formée par l'Imam et mise à la disposition de toutes les familles des défunts. Faire appel aux Taleb étrangers est interdit. Le non respect de cet article est passible d'une amende de **5 000,00 DA**, et l'intéressé est aussitôt blâmé.

ARTICLE 2.4 : En cas d'absences répétées et injustifiées (plusieurs fois), le comité peut les dénoncer publiquement à l'assemblée général de village pour donner des explications sur leur cas. Et le comité pourrait suspendre l'appel de village le jour de leurs enterrements:
Exemple : Non application du chapitre 2 aux concernés.

ARTICLE 2.5 : À l'appel de la levée du corps, les citoyens sont invités à se regrouper devant la demeure du défunt. Le non-respect de l'article est passible d'une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 2.6 : Les commerçants sont appelés à fermer de 10H00 jusqu'à la fin de l'enterrement, et ce pour compatir avec la famille du défunt. A défaut, une amende de **400,00 DA** est prévue.

ARTICLE 2.7 : Tout stationnement de véhicules pouvant gêner le passage le jour de l'enterrement est passible d'une amende de **500,00 DA**.

ARTICLE 2.8 : L'enterrement doit se faire dans la dignité et le calme, en marquant notre émotion envers la famille endeuillée.

ARTICLE 2.9 : La prise de parole au moment de daâwa lkhir est interdite, sauf l'Imam est autorisé. Le non-respect de l'article est passible d'une amende de **1 000,00 DA**.

ARTICLE 2.10: Le comité du village et le responsable Morale dans l'organisation des funérailles.

ARTICLE 2.11 : Le jour de l'enterrement le comité est tenu de :

- a- Mobiliser les citoyens du village à l'exception de la famille du défunt.
- b- Afficher des avis de décès à travers les villages proches
- c- Prendre en charge tous les frais des obsèques
- d- Désigner des personnes pour la réalisation de la tombe
- e- Prendre en charge et mettre en place tous les moyens matériels.

ARTICLE 3.1 : Pendant la période du relevé, tout citoyen a droit à 80L par jour gratuites, (ceux qui réside seul est de 120L et ceux en binôme est de 100L), avec possibilité d'augmenter ou de réduire ce quota selon la disponibilité de l'eau.

ARTICLE 3.2 : Tout branchement sans autorisation du comité est interdit. En ce sens, seul le comité est habilité à alimenter les nouvelles résidences. Les infractions sont pénalisées d'une amende de **5 000,00 DA**, plus les dommages causés sur la conduite.

ARTICLE 3.3 : L'installation des compteurs devrait se faire à l'extérieur du domicile.

ARTICLE 3.4 : Le branchement sera à la charge du propriétaire. (La pièce + **700,00DA** frais de branchement).

ARTICLE 3.5 : L'ouverture des regards sans autorisation est passible d'une amende de **500,00 DA** plus les dommages causés. Et en cas d'accident endommageant les conduites d'eau, le comité procède à la réparation qui sera intégralement à la charge du fauteur.

ARTICLE 3.6 : Afin de préserver et assurer la disponibilité d'eau potable pour les habitations, l'alimentation des unités industrielles (poulaillers, unités de parpaings, etc.) ne peut être autorisée, elle est interdite. Par ailleurs, le comité autorise les industriels à alimenter leurs unités à partir des fontaines.

ARTICLE 3.7 : Pour le relevé des compteurs, le comité est souverain de choisir les dates et les périodes.

ARTICLE 3.8 : Le comité est libre de procéder au relevé à tout moment de tout compteur suspect (en doute).

ARTICLE 3.9 : Le plombage des compteurs doit rester permanent, son enlèvement est soumis à l'autorisation du comité de village, faute de quoi une amende de **400,00 DA** est imposée.

ARTICLE 3.10 : Les réparations seront couvertes par les cotisations prévues dans le cadre de la maintenance du réseau.

ARTICLE 3.11 : Les citoyens qui refusent de régulariser leur situation vis-à-vis du village, leur droit à l'eau potable est automatiquement supprimé.

ARTICLE 3.12 : Pour les fêtes, le quota d'eau potable est limité à **6000L**.

ARTICLE 3.12 : une amende de : **5 000,00 DA** pour chaque citoyens qu'on trouve son compteur ne marche pas le jour de relevé final ou relevé particulier (décès, fête et dalle), chaque cas d'anomalie doit être signalé immédiatement au comité

ARTICLE 4.1 : Le village dispose actuellement de cinq(05) bornes-fontaines qui sont alimentées par le trop-plein du château d'eau (Réservoir), donc à écoulement non-permanent.

ARTICLE 4.2 : Afin d'utiliser rationnellement ces fontaines, il est prévu ceci :

- L'horaire pour le remplissage des citernes est de 23H00 à 04H00 du matin.
- Pendant la journée, les bassins sont réservés à l'usage domestique.
- Les infractions sont soumises à une amende de
- **200,00 DA** pour les propriétaires de citernes et une amende de **100,00 DA** pour les usages domestiques en cas de conflits.

ARTICLE 5.1 : La redevance des compteurs est fixée à **25 DA/Mois/Compteur**. Cette redevance s'inscrit dans le cadre de la maintenance du réseau.

ARTICLE 5.2 : Les émigrés ainsi que les retraités (en devise) dépassant les **100€/Mois** sont soumis à des cotisations qui sont répartis comme suit :

- De 100€ à 300€-----> 1,25€/mois
- De 300€ à 750€-----> 2,50€/mois
- De 750€ et plus-----> 5€/mois

A cet effet et compte tenu de leur apport financier, cette catégorie est dispensée de tous les travaux, sauf s'ils le désirent.

ARTICLE 6.1 : Tout jet d'ordures ménagères ou déchets, en dehors du tracteur de la collecte est pénalisé d'une amende de **1 000,00 DA**, plus le nettoyage immédiat des lieux.

ARTICLE 6.2 : Tout acte d'ébriété, jet de bouteilles ou de canettes dans le village, ou acte pouvant nuire à la sérénité des citoyens est pénalisé d'une amende de **500,00 DA**.

ARTICLE 6.3 : sortie des ordures ménagères en dehors des horaires de collecte qui se fait chaque jour de 7 H du matin à 12 H est pénalisé d'une amende de **1 000,00 DA**.

ARTICLE 6.4: Jet des déchets solides ou casses de construction dans les propriétés du village sans autorisation du comité, est passible d'une amende de **1 000,00 DA** en plus du ramassage des déchets jetés.

ARTICLE 7.1 : Dans l'intérêt de sauvegarder l'unité du village, toute discussion ou débat en rapport avec le passé et qui remuent dans des affaires déjà réglées, sont strictement interdits, une amende de **500,00 DA** est prévue.

ARTICLE 7.2 : En cas d'utilisation d'armes à feu ou d'armes blanches dans des conflits, la victime est libre de soumettre l'affaire devant la justice ; l'amende prévue est de **10 000,00 à 30 000,00 DA**.

ARTICLE 7.3: Tout acte de vol (violation de domicile) ; la victime est libre de soumettre l'affaire devant la justice ; une amende de **10 000,00 DA à 30 000,00 DA** sera infligée.

ARTICLE 7.4 : Le tapage nocturne est passible d'une amende de :

- **1 000,00 DA** pour les majeurs
- **500,00 DA** pour les mineurs

ARTICLE 7.5 : Toute vente d'alcool ou de produit illicites dans le village est passible d'une amende de **5 000,00 DA à 10 000,00 DA**. Par ailleurs leur consommation avec excès en perturbant la vie sociale, une amende de **1 000,00 à 5 000,00 DA** est prévue +solliciter l'intervention de la police.

ARTICLE 7.6 : Tout acte de bouchage de fossé ou de rigole d'évacuation des eaux pluviales est pénalisé d'une amende de **1 000,00 DA**, en plus de remise en place de l'état des lieux.

ARTICLE 7.7: Le non-respect des cimetières et des lieux sains, une amende de **200,00 DA** pour les mineurs et de **500,00 DA** pour les majeurs.

ARTICLE 7.8: La violation des propriétés privées (champs) :

Amende de **1 000,00 DA** + dommage (Majeurs)

Et de **500,00 DA** + dommage (Mineurs).

- Infraction dans des maisons ou vol des biens publiques et privés, une amende de :
5 000,00 DA à 10 000,00 DA + Dommages (Majeurs)
2 500,00 DA à 10 000,00 DA + Dommages (Mineurs)

ARTICLE 7.9 : Les marchands ambulants, pour vendre leurs marchandises dans la sérénité, doivent se positionner aux endroits désignés à savoir : Agouni et Tizi-guires

- Les droits de place sont fixés à **200,00 DA**. sauf les cordonniers son exonérés.

ARTICLE 7.10 : Les handicapés physiques et mentaux sont dispensés des travaux collectifs.

ARTICLE 7.11 : Les nouvelles constructions doivent respecter les voies publiques, cependant, les propriétaires peuvent solliciter le comité de village afin qu'il puisse délimiter le passage.

ARTICLE 7.12 : Tout stationnement gênant ou qui bloque la voie publique sans motif valable est passible d'une amende de **400,00 DA**.

ARTICLE 7.13 : Le bétail abandonné (appartenant à nos citoyens) qui endommage des propriétés privées est passible d'une amende de **200,00 DA /Tête**.

ARTICLE 7.14 : Toute agression physique ou morale (entre adultes) est passible d'une amende **1 000,00 DA**.

ARTICLE 7.15 : Tout manque de respect verbal ou gestuel envers un membre du comité, que ce soit au bureau ou à l'extérieur est passible d'une amende de **5 000,00 DA**, Et de **400,00DA** si son geste est jugé intentionnel.

ARTICLE 7.16 : Toute vitesse jugée excessive dans le village est passible d'une amende de **500,00 DA**.

ARTICLE 7.17 : Toute affaire réglée par le comité ou l'assemblée générale du village, avec le consentement de tout le monde, toute personne qui remet en cause cette décision est passible d'une amende de **5 000,00 DA**.

ARTICLE 7.18: tout dépôt de marchandise sur les lieux publics dépassant le délai de 08 jours, est passible d'une amende de **500,00 DA**.

ARTICLE 7.19 : en cas d'arrivée du matériel ou des matériaux nécessitant un déchargement manuel, les personnes présentes sur les lieux doivent impérativement y prendre part, l'esquive ou le refus sans justification est pénalisé d'une amende de **500,00DA**.

ARTICLE 8.1 : En vue de leur assurer un bon accueil et préserver la quiétude de nos citoyens, les invités aux fêtes doivent être accompagnés durant leur séjour au village.

ARTICLE 8.2 : Les familles doivent limiter ou interdire l'utilisation non contrôlée des liqueurs au risque de créer des problèmes sérieux. A ce propos, dans le cas où le présent article est contrarié, le chef de famille est verbalisé d'une amende de **10 000,00 DA** et les personnes ivres verbalisées de **1000,00 DA**.

ARTICLE 8.3 : Durant les fêtes de mariage, la vigilance et l'organisation seront assurées par la famille et ceci en collaboration avec le comité de village.
Les cartes d'invitation seront attribuées obligatoirement aux étrangers.

ARTICLE 8.4 : L'utilisation d'armes à feu pendant les fêtes est strictement interdite. Faute de quoi une amende de **5 000,00 DA** sera infligée au chef de famille.

ARTICLE 8.5: pour fête du mariage leur familles doivent informer le comité de village au plus tard une semaine à l'avance à défaut une amande :
De :**1 000,00DA** sans ourar De :**5 000,00 DA** avec ourar

ARTICLE 9.1 : L'établissement des convocations permet de régulariser plusieurs situations dans le calme, ainsi permettre aux citoyens de s'expliquer. Par conséquent, le citoyen convoqué doit impérativement répondre à la convocation émise par le comité de village. A défaut, le comité impose une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 9.2 : Tout citoyen verbalisé et qui ne donne réponse à la convocation, l'amende est automatiquement augmentée de **50,00 DA** en un délai d'une semaine, mais à la troisième convocation l'amende est fixée à **1 000,00 DA**.

ARTICLE 10.1 : Afin de mieux suivre tout mouvement ou déplacement du matériel et des matériaux du village (Entrées et Sorties), un registre est mis à la disposition du comité pour un inventaire systématique et régulier.

ARTICLE 11.1 : La méthode de travail s'inscrira à tour de rôle par rapport à la liste du village.

- Les absents aux travaux sans justification sont passibles d'une amende de **200,00 DA** et cela pour tous les citoyens. Et le comité décidera immédiatement au changement de la date de son tour.
- Les fonctionnaires et les citoyens résidents à l'extérieur ont le droit de choisir la journée qui leur convient pour passer leur tour de travail, qui sera communiquée au comité.
- Toutefois si le comité juge nécessaire de faire travailler tous les citoyens, ces derniers doivent s'y conformer.
- Les absences au travail général sont soumises à une amende de **400,00 DA**.

ARTICLE 11.2 : Les maçons du village, compte-tenu des projets envisagés sont appelés à participer à leur concrétisation. Ces maçons doivent passer leurs tours à l'instar des autres citoyens, et en cas de besoin, ils seront appelés à travailler pour des journées payées.

ARTICLE 11.3 : La convocation pour les travaux de tour doit être établie 48H à l'avance, afin de permettre aux convoqués de répondre.

N.B :

- *Toute infraction ou dépassement non-cité dans le présent règlement, le comité est souverain d'appliquer, de traiter l'affaire et de fixer l'amende qui convient et ceci selon la gravité de l'affaire, avec consensus des membres du comité*
- *Il revient uniquement au comité de village de réviser ce document, ajouter, modifier ou supprimer une ou plusieurs lois, selon les circonstances, après consultation de l'assemblée générale.*

Ce document portant les principales lois du village
Amendé par l'Assemblée générale le : 09 Septembre 2011

Le Président du comité

Liste des tableaux

Tableau N° 1: Du développement local au développement territorial	13
Tableau N°2 : Répartition de la population selon le sexe	61
Tableau N°3 : Fiche technique du village Iguersafene.....	76
Tableau N °4 : Bilan financier du comité du village en 2015.....	79
Tableau N°5: Principaux projets réalisés et couts estimatifs au niveau du Zouvga.....	80

Liste des Figures

Figure N°1 : Le triangle de l'économie solidaire.....	38
Figure N°2 : L'économie solidaire : une résistance qui cherche une alternative.....	41
Figure N°3 : Les différents types d'initiatives solidaires.....	47
Figure N°4 : Vu général du village Igwersafene.....	62
Figure N°5: Solidarité des villageois pour la création d'une place publique.....	70
Figure N°6 : Présentation de prise en charge des déchets au village Igwersafene.....	72
Figure N°7: Vu général du village Zouvga.....	75

Table des matières
Iguesrsafene et Zouvga
durable

Sommaire.	
Liste des abréviations.	
Introduction générale.	

CHAPITRE I : Aspects conceptuels du développement territorial durable

Introduction	6
Section I : Approche théorique de développement territoriale	7
1) Définition et objectifs du développement local	8
1.1. Définition	8
1.2. Les objectifs	8
1.3. Les critères de développement local	9
2) Du développement local au développement territorial: finalités et spécificité	10
2.1. Définition de développement territoriale	10
2.2. L'importance du territoire dans le développement territorial	11
2.3. Comparaison entre développement local et développement territorial	12
2.4. Les spécificités de développement territoriales : acteurs et ressources	13
Section II : Le développement durable et la prise en compte dans le territoire	16
II.1. Le développement durable : concept, historique	16
II.2. Préoccupations et enjeux du développement durable	19
II.3. Objectif de développement durable	24
II.4. Les principes de développement durable	25
II.5. Les acteurs de développement durable	26
II.6. Le développement durable et le territoire	28
Conclusion	

Chapitre II : Les initiatives solidaires et le développement territorial durable

Introduction	31
Section I : Repères théoriques de l'économie sociale et l'économie solidaire	32
I.1. L'économie sociale et solidaire	32
I.2. Définition de l'économie sociale et solidaire	33
I.3. L'économie sociale	33
I.4. L'économie solidaire	36
Section II : Les approches de l'économie solidaires	38
II.1. Première approche : l'économie solidaire, une composante de l'économie plurielle	38
II.2. Deuxième approche : l'économie solidaire, une résistance politique au capitalisme	40
II.3. La fonction économique et sociale de l'économie solidaire	41
II.4. Les acteurs et les ressources de l'économie solidaire	42
II.5. Comparaison entre l'économie sociale et l'économie solidaire	43
Section III : L'initiative solidaire et le développement territorial durable	45
III.1 : Les initiatives solidaires	46
III.1.1. Définition	46
III.1.2. Les modèles d'initiatives solidaires	46
III.2 Les initiatives solidaires « une dynamique participative »	48
III.2.1. Les types de partenariats locaux	48
III.2.1. Une économie d'utilité sociale	48
III.4. La gouvernance source d'optimisation des résultats des initiatives solidaires	49
III.4.1. Définition de gouvernance	49
III.4.2. La bonne gouvernance locale et la société civile	49
III.5. Les initiatives solidaires au service du développement des territoires	50

III.5.1. L'économie solidaire et le développement durable	50
III.5.2.L'économie solidaire et le développement territorial durable	52
III.6 Quelques exemples d'initiatives solidaires.....	53
III.6.1.Exemples du cas français	53
III.6.2.Exemples du cas algérien.....	54
Conclusion	56
Chapitre III : Présentation des initiatives solidaires : cas des deux villages Iguersafene et Zouvga	
Introduction	58
Section préliminaire : Présentation de l'enquête de terrain	59
I.1. L'enquête : objectif et méthodologie	59
I.1.1. Objectif principale de l'enquete	59
I.1.2. methodologie.....	60
I.1.3.Les difficultés rencontrées	60
Section I : Résultats et discussions de l'enquête menée au village Iguersafene	60
I.1.Présentation du village Iguersafene.....	60
I.2.Acteurs et organisations au village Iguersafene	63
I.2.1.Acteurs de village	63
1) Le comité de village	63
2) Les associations	65
3) Les comités de citoyens en émigration.....	65
I.2.2.Mode d'organisation	65
I.3. Analyse et interprétations des résultats au village Iguersafene.....	66
I.3.1. La solidarité à Iguersafène.....	68
I.3.2. Les principes qui fondent le village.....	69
I.3.3.Les réalisations solidaires au village iguersafene	70
I.3.4. Analyse d'impact sur le developpement territorial durable	73
Section II: Résultats et discussions de l'enquête menée au village Zouvga	74
II.1.Présentation du village Zouvga.....	74
II.2. Acteurs et organisations au village Zouvga.....	76
1. Le comité du village	76
2. Les associations.....	76
II.3. Analyse d'impact sur le développement territorial durable.....	77
Conclusion	84
Conclusion générale.	
Bibliographie.	
Annexes.	
Liste des tableaux.	
Liste des figures.	
Table des matières.	